

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA Le 20 septembre 2018, Eden Island, Mahé, Seychelles

La réunion est ouverte à 9 h 30.

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

<u>LE PRÉSIDENT</u> souhaite la bienvenue aux participants à la réunion du Comité exécutif de l'AMA. De nombreux sujets seront abordés au cours de la journée.

Il craint de devoir commencer par un problème : l'AMA a récemment été très ébranlée en raison de fuites du Comité exécutif rapportées dans les médias. Cette situation n'a certainement pas été bénéfique, et elle s'est aggravée. La veille seulement, M. Cosgrove a demandé à l'heure du déjeuner que des copies de la lettre soient distribuées aux membres du Comité exécutifs, ce qui a été fait rapidement. La première chose qu'il a vue en se réveillant ce matin est cette lettre diffusée à la BBC. Cela montre que l'AMA est tout à fait incapable d'assurer une bonne gouvernance au sein de son institution. Il invite tous les membres du Comité exécutif à poser des questions et à réagir à cette situation.

<u>LE PROFESSEUR ERDENER</u> est entièrement d'accord avec le président. En tant que membres du Comité exécutif, ils doivent protéger la confidentialité de leurs documents; autrement, toutes sortes de discussions peuvent facilement être publiées par les représentants des médias. Il remercie vivement le président pour cet avertissement.

Pour mémoire, <u>M. COSGROVE</u> présume que le président ne le tient pas responsable des fuites et lui demande de le confirmer.

LE PRÉSIDENT le confirme.

M. COSGROVE confirme qu'il a été mis au courant de la lettre la veille, après avoir lu la réponse du ministre à l'AMA, et qu'il a demandé par courriel une copie de la lettre au directeur général. Il peut également confirmer que, lorsqu'il a reçu cette copie, il en a discuté avec d'autres membres du Comité exécutif et qu'il a demandé au directeur général de la publier intégralement et de confirmer si tous les documents (communications officielles et informelles) sur la question russe avaient été communiqués aux membres du Comité exécutif ou si leur diffusion était limitée (la lettre en question n'a été diffusée que la veille); il lui a demandé de les publier si cela n'avait pas été fait. Pour paraphraser la réponse qu'il a reçue, le président, le directeur général et le personnel de l'AMA s'échangent des milliers de communications, et les documents en question n'ont pas été diffusés. Le directeur général voudra peut-être se prononcer sur cette question.

<u>M. BAUMANN</u> dit que les deux problèmes doivent être séparés. En ce qui concerne les documents du dossier de la Russie, il y a un point distinct à l'ordre du jour. Quant aux fuites, il estime que les membres doivent être beaucoup plus sévères. Il recommande que la direction et le Comité exécutif demandent qu'il y ait enquête et que la personne responsable de la fuite soit exclue du Conseil de fondation ou de l'instance dont elle fait partie. Il n'y a pas d'autre solution. S'il s'agit d'un membre du personnel, il doit faire face aux conséquences.

M. RICCI BITTI exprime sa solidarité envers le président et la direction face à cet événement très malheureux, qui selon lui, est totalement inacceptable. Si l'on souhaite travailler dans la collaboration, et il fait référence à la fuite du document, il pense que l'AMA devrait enquêter sur l'origine des fuites. Mais il ne manque pas de mentionner une certaine déclaration et dit qu'il n'a pas aimé apprendre que certains membres ont une position et qu'ils l'ont exprimée avant la réunion d'aujourd'hui. C'est de l'influence indue, et il recommande que de tels actes ne se répètent pas.

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> dit pour mémoire qu'il a effectivement indiqué que des centaines ou même des milliers d'échanges ont probablement eu lieu avec les Russes, car l'AMA a travaillé sur



un certain nombre de dossiers au cours des dernières années, en particulier la reconstruction de RUSADA. Il a indiqué que toutes ces questions sont régulièrement portées à l'attention du Conseil de fondation de l'AMA, lors de chaque réunion, pour faire le point sur les progrès accomplis.

LE PRÉSIDENT explique aux membres ce qu'il propose de faire. L'un des journalistes les plus critiques a eu le courage d'écrire que si l'objectif de la personne était de discréditer l'AMA et de susciter un tollé général, il a accompli sa mission. Cependant, il a négligé d'aborder la façon dont le processus a réellement été exécuté, et ce, même si de nombreuses personnes l'ont trouvé répréhensible. Il s'agit d'un commentaire plutôt raisonnable venant de l'extérieur. Deuxièmement, en vertu des principes généraux du droit suisse, l'AMA est une fondation de droit suisse; le président renvoie plus particulièrement les participants au règlement 6.8. En tant que membres du Comité exécutif, ils doivent souscrire à des principes éthiques fondamentaux, ce qui représente un engagement important. En se basant sur les suggestions qui lui ont été faites, il propose de mettre en place une enquête pour essayer de déterminer la source de la fuite et, une fois que cela sera fait, il fera le point avec les membres afin de prendre les mesures nécessaires. La direction doit donc revoir la façon dont elle distribue ses documents, et ainsi remédier à la situation. Il regrette de devoir commencer par cette question. Ceux qui possèdent un appareil mobile ont certainement remarqué que les médias y ont accordé beaucoup d'attention, ces derniers temps.

Les membres suivants sont présents à la réunion : Sir Craig Reedie, président de l'AMA; M^{me} Linda Hofstad Helleland, vice-présidente de l'AMA, ministre de l'Enfance et de l'Égalité, Norvège; Mme Beckie Scott, présidente du Comité des sportifs; M. Francesco Ricci Bitti, président de l'ASOIF; le professeur Ugur Erdener, vice-président du CIO, président, World Archery; M. Jiri Kejval, président du Comité national olympique, République tchèque, M. Patrick Baumann, membre du CIO, secrétaire général, FIBA; Mme Danka Barteková, membre du CIO et membre de la Commission des athlètes du CIO; M. Piechota, représentant M. Witold Banka, ministre du Sport et du Tourisme, Pologne; M^{me} Amira El Fadil, Commissaire des affaires sociales, Union africaine; M. Marcos Díaz, président du CADE; M. Toshiei Mizuochi, ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie, Japon; M. Cosgrove, représentant M. Grant Robertson, ministre du Sport et des Loisirs, Nouvelle-Zélande; Edwin Moses, président du Comité Éducation de l'AMA, président du conseil d'administration d'USADA; M. Jonathan Taylor, président du Comité de révision de la conformité, associé, Bird & Bird LLP; M. Olivier Niggli, directeur général, AMA; M^{me} Catherine MacLean, directrice, Communication, AMA; le D^r Ōlivier Rabin, directeur exécutif senior, Sciences et partenariats internationaux, AMA; M. René Bouchard, directeur, Relations avec les gouvernements, AMA; M. Gunter Younger, directeur, Renseignements et enquêtes, AMA; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau régional africain, AMA; et M. Frédéric Donzé, directeur des opérations, AMA.

Les observateurs suivants signent la liste des présences : Tatsuya Sugai, Yukihiro Naruse, Jun Kondo, Chiel Warners, Sergey Khrychikov, Shin Asakawa, Fukuei Saito, Maren Aasan, Eva Bruusgaard, Rune Andersen, Andrew Godkin, Andrew Ryan, Machacha Shepande, Hannah Grossenbacher, Michael Vesper, Richard Budgett et Yewbzaf Tesfaye.

1.1 Divulgation des conflits d'intérêts

<u>LE PRÉSIDENT</u> demande aux membres s'ils sont en situation de conflit d'intérêts à l'égard de l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. En l'absence de conflit d'intérêts, il continuera la séance.

2. Procès-verbal de la réunion du 16 mai 2018, à Montréal

<u>LE PRÉSIDENT</u> attire l'attention des membres sur le procès-verbal des dernières réunions, qui a été distribué à l'avance le 11 juillet pour veiller à réduire le volume total de documents papier. Un certain nombre d'observations ont été formulées et consignées dans le procès-verbal, qui a été soumis pour approbation.



DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 16 mai 2018 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> informe les membres que son rapport figure dans leurs dossiers et que, comme l'ordre du jour est chargé, il n'entrera pas dans les détails de ce qui y est écrit. Il indique qu'une série de documents distincts peuvent également être téléchargés, y compris le rapport sur les affaires juridiques incluant toutes les affaires en cours. Il formule quelques remarques et attire l'attention des membres sur certains points.

Le premier point du rapport sur les affaires juridiques porte sur le cas de M. Froome, dont tous les membres ont dû entendre parler dans les médias. S'il y a des guestions, ses collègues pourront y répondre. Pour mémoire, il souhaite d'abord indiquer que le cas de M. Froome ne revêt pas un caractère exceptionnel, car environ 20 % des cas liés au salbutamol se terminent de cette façon; bien entendu, le profil du sportif et l'intérêt médiatique sont différents, mais le résultat n'a surpris personne. La deuxième chose importante à savoir est que c'est l'UCI qui est responsable de la procédure; l'AMA n'a pas participé à ce dossier. On lui a demandé d'y prendre part, mais le Tribunal de l'UCI le lui a interdit. L'AMA a donc seulement fourni une expertise, et plus particulièrement une expertise scientifique durant l'affaire. Pour résumer les derniers événements, juste avant le Tour de France, les organisateurs de la course ont décidé d'exclure M. Froome, alors que l'ensemble de son dossier scientifique était à l'étude. Les employés de l'AMA ont fait de leur mieux pour examiner les milliers de pages de preuves scientifiques afin de parvenir à une conclusion avant que le sportif ne manque cette compétition qui était probablement la plus importante de l'année. Après avoir passé en revue des milliers de pages, le service Science a conclu qu'il était possible, compte tenu des preuves à l'appui, qu'une utilisation thérapeutique du produit explique le résultat de M. Froome. Pour cette raison, il n'y aurait pas lieu de poursuivre l'affaire, car si la dose prise est légale ou conforme aux règles, aucune affaire ne doit être poursuivie. L'AMA a donc examiné les preuves scientifiques et les a fournies à l'UCI. Dans les faits, ce cas d'utilisation de salbutamol n'était pas satisfaisant. Tout le monde reconnaissait que la situation n'était pas noire ou blanche, mais plutôt grise. Les règles stipulent qu'au-delà d'une certaine limite, les sportifs ont la possibilité d'expliquer pourquoi ils ont dépassé le seuil. Il serait bien mieux d'avoir une situation claire et nette : si le sportif dépasse la limite, il y a un problème; sinon, il n'y en a pas. La nature de la substance est telle qu'il est impossible de faire la distinction entre sa prise orale et son inhalation. Le groupe d'experts Liste a été chargé d'étudier la question. L'AMA continuera de chercher des moyens d'améliorer le système actuel, mais il n'y a pas de réponse facile, car si l'on relève le seuil, on ne pourra plus rien détecter. Cette règle ne servirait donc plus à rien. Si l'on diminue la dose autorisée pour ne jamais dépasser le seuil, il faudrait délivrer de nombreuses AUT. Les scientifiques étudient actuellement la question. Il souligne la complexité de la situation et indique que le groupe d'experts Liste y donnera suite. L'idéal serait de mettre en place un contrôle permettant de faire la distinction entre l'inhalation de la substance et sa prise orale. Toutefois, pour le moment, ce contrôle n'existe pas et n'existera sans doute jamais, lui a-t-on dit.

Une autre affaire, surtout traitée par les autorités publiques en Europe, est celle de Paolo Guerro, un joueur de football. L'AMA n'y a pas vraiment contribué aprèsla décision du TAS. Le joueur s'est présenté au tribunal fédéral suisse et a obtenu des mesures provisoires lui permettant de participer à la Coupe du Monde de la FIFA, au motif que la décision motivée du TAS n'avait pas été publiée. Aussitôt que le TAS a rendu sa décision motivée, la suspension provisoire a été annulée. Le joueur est actuellement suspendu et conteste l'affaire devant le tribunal fédéral suisse. L'AMA fera ses commentaires habituels devant ce tribunal, qui examine actuellement le droit d'être entendu du sportif et des questions de procédures de haut niveau.



En ce qui concerne ADAMS, l'AMA est sur la bonne voie. Une nouvelle application de localisation sera lancée très prochainement. Elle sera d'abord testée par un petit groupe d'utilisateurs. Elle semble très prometteuse, et il pense qu'elle sera bien accueillie par les sportifs et leur facilitera grandement la vie.

L'AMA a également lancé son projet sans papier qui vise à simplifier l'ensemble du système. Le projet est en cours et il s'en réjouit.

En ce qui concerne l'Agence de contrôles internationale, plusieurs échanges ont eu lieu au cours des derniers mois et la présidente de l'ACI, M^{me} Fourneyron, a été invitée à prendre la parole. Elle ne participera pas à la réunion du Comité exécutif, mais l'AMA l'invitera à présenter un rapport à la réunion du Conseil de fondation en novembre, où elle fera le point sur l'avancement des activités. Des représentants de l'AMA ont assisté aux réunions du Conseil en qualité d'observateurs, comme prévu. Certains membres du Conseil étaient présents, mais le rapport reçu indique qu'ils planifient actuellement leur organisation, ce qui comprend l'élaboration d'un plan stratégique et le recrutement de personnel. La première mission de l'organisation se déroulera durant les Jeux olympiques de la jeunesse, qui auront bientôt lieu à Buenos Aires.

L'Australian Football League a demandé à l'AMA de devenir signataire du Code. C'est la première ligue professionnelle qui lui fait cette demande. L'AMA examine actuellement la question. Il s'agit d'une ligne professionnelle nationale, mais le football est un sport très important en Australie. L'AMA s'est adressée à l'AGFIS pour en discuter, et aucune FI ne prétend représenter ce sport. Par conséquent, l'AMA n'a pas de conflit d'intérêts et, à titre d'information, elle l'acceptera comme sport professionnel, dans la même catégorie que l'Ironman. L'AMA répondra à l'Australian Football League après la réunion.

<u>LE PRÉSIDENT</u> note qu'il s'agit comme toujours d'un rapport important. Le directeur général présente son rapport à cette réunion, car de nombreux autres directeurs étaient absents à la réunion de septembre, en grande partie parce qu'il fallait faire approuver la Liste des interdictions pour pouvoir la publier le 1^{er} janvier.

M. DÍAZ commente ce qui a été mentionné au sujet du groupe de gouvernance. Il est très heureux du travail qui a eu lieu depuis la nomination du nouveau président. Il fait référence à l'expertise fournie au groupe et aux excellents documents. Il évoque cependant de sérieuses préoccupations au sujet d'un expert qui a publié une déclaration complètement fausse dans les médias sociaux après la dernière réunion du groupe. Des renseignements confidentiels du groupe ont été divulgués, mais pas de façon très positive. Il faudra réfléchir à cette question, car ce genre de situation est inacceptable.

M^{ME} HOFSTAD HELLELAND remercie le directeur général d'avoir fait le point sur la situation. Il est très encourageant de constater que le travail du groupe progresse sur la bonne voie. Elle est heureuse d'apprendre ce qui s'est passé la semaine dernière à Lausanne. Elle attend avec intérêt le rapport de sa prochaine réunion, qui, d'après ce qu'elle a compris, devrait avoir lieu en octobre. Le groupe étudie certaines des questions les plus importantes de l'AMA, en s'efforçant d'améliorer la transparence de l'organisation. Elle est convaincue que M. Díaz et le groupe de travail sur les questions de gouvernance de l'AMA en tiendront compte. Tout le monde devrait se réjouir des progrès réalisés et veiller à ce que le rapport serve de base aux prochaines étapes du travail.

M. KEJVAL remercie la direction pour tout le travail accompli dans le cadre du contrat avec Montréal International et demande s'il est possible de voir le contrat.

M. PIECHOTA confirme qu'il représente M. Bańka, qui ne pouvait être présent (il espère que les membres comprendront qu'il a dû accorder la priorité à sa famille) et souhaite aux membres une réunion très fructueuse. En ce qui concerne le rapport du directeur général, il aimerait commenter un point particulier, l'Opération SGIL. Dans une partie du rapport, il est indiqué que le service Renseignements et enquêtes a fait de son mieux pour orienter et aider les FI. En mai 2018, il est



toutefois devenu évident que la majorité des FI n'étaient pas équipées correctement pour traiter les données fournies. Les problèmes étaient liés notamment à la complexité des données et au fait que les FI ne possédaient pas de capacités suffisantes d'enquête et d'analyse des renseignements. C'est la question qui a été soulevée dans le passé. Il a suggéré que les FI demandent de l'aide aux ONAD, mais l'AMA n'en a pas tenu compte. Il demande comment le Mouvement sportif évalue la situation et s'il a l'intention de traiter cette question à l'avenir. Il demande également comment cette situation peut s'inscrire dans la conformité au Code de signataires.

En ce qui concerne le point 3.1, l'Europe appuie les travaux du Groupe de travail sur les questions de gouvernance de l'AMA; toutefois, l'échéancier est très serré.

Pour ce qui est de la mise à jour de l'entente sur le bureau principal avec Montréal International, l'Europe se réjouit du résultat du processus.

M. MIZUOCHI indique qu'il s'exprimera en japonais et abordera quelques points l'un après l'autre. Il souhaite également examiner plus tard la question des fuites de documents. Il remercie d'abord le directeur général pour son rapport détaillé sur les différents points évoqués et félicite les autres membres de la direction de l'AMA pour leur contribution à la lutte contre le dopage. Il souhaite particulièrement souligner les progrès réalisés avec ADAMS, y compris le système sans papier. Le gouvernement japonais travaillera en étroite collaboration avec les organisateurs des Jeux olympiques et paralympiques 2020 de Tokyo et l'Agence antidopage du Japon pour s'assurer que le système sans papier soit mis en place dans le cadre du processus de contrôle du dopage. Il indique également que le Japon poursuivra ses préparatifs en vue de la mise en œuvre du test de dépistage à partir de gouttes de sang séché. De plus, avec l'adoption des lois sur la promotion des activités antidopage dans le sport en juin 2018 et leur entrée en vigueur le 1er octobre 2018, les autorités japonaises compétentes collaboreront étroitement pour élaborer un système de partage des renseignements. Avec le soutien de l'AMA et du CIO, le gouvernement du Japon est impatient de faire avancer les projets susmentionnés afin d'assurer la tenue de Jeux olympiques et paralympiques propres et sans dopage en 2020.

<u>M. BAUMANN</u> remercie le directeur général pour son rapport. En ce qui concerne le groupe de travail sur les questions de gouvernance de l'AMA, il attend avec intérêt les résultats et les idées qui seront présentés à la prochaine réunion; toutefois, il fait remarquer que le groupe de travail ne devrait pas prendre une direction différente, car il s'agit d'un partenariat entre les autorités publiques et le Mouvement sportif, qui demeure le fil directeur, et qu'il ne faut pas modifier cet équilibre.

<u>M. RICCI BITTI</u> remercie le directeur général pour son rapport. Le Mouvement sportif appuie pleinement l'effort de gouvernance, mais croit fermement que la gouvernance est le principal problème de l'AMA. Il est bon de la préciser et de l'améliorer, mais il faut veiller à ne pas changer de modèle. Il est préoccupé par la composition du Comité exécutif et craint que la procédure d'élection du président soit trop compliquée, mais autrement, il appuie pleinement cet effort.

Il rassure son collègue polonais au sujet des FI. L'ACI a été créée pour aider les FI. Il prend note de l'intérêt de son collègue, mais recommande à nouveau que les représentants des gouvernements se tournent davantage vers les ONAD. Le Mouvement sportif a une longue histoire (de nombreuses FI ne sont pas parfaites), et il essaie d'améliorer les programmes des FI. Mais il croit (en tant que membre de longue date de l'AMA) qu'il y a beaucoup plus de problèmes au niveau des ONAD. Il est nécessaire de collaborer, et les FI le font; mais de toute évidence, il y a des problèmes pratiques. Il recommande à son collègue de lire le rapport imprimé (il lui en enverra une copie) sur la façon dont les FI examinent leur fonctionnement interne et cherchent continuellement à s'améliorer. Il apprécie l'attention de son collègue, mais les ONAD ont beaucoup de problèmes elles aussi. Les ONAD capables de collaborer efficacement ne sont pas assez nombreuses, et l'ACI vient d'être créée pour gérer toutes ces questions. Il tient donc à rassurer son collègue.



MME SCOTT fait un commentaire au sujet du groupe de travail sur les questions de gouvernance de l'AMA. La position du Comité des sportifs de l'AMA et de son représentant au sein du groupe de travail était de renforcer la représentation des sportifs au Comité exécutif en ajoutant un membre (peut-être le président du Comité des sportifs de l'AMA) avec droit de vote au Comité exécutif. Elle est très déçue d'apprendre que l'on s'y est fermement opposé, alors que la représentation des sportifs est censée augmenter et progresser sans l'ensemble du Mouvement sportif, notamment avec l'ajout de sportifs dans les comités exécutifs. Dans les faits, le Mouvement olympique a dit qu'il renforcerait, favoriserait et assurerait la représentation des sportifs au sein du Conseil et des organes de décision, ce qui semble un peu contradictoire avec la situation actuelle. Elle est décue de voir que cette organisation s'est non seulement opposée à la représentation des athlètes au Comité exécutif, mais qu'elle défend maintenant la position selon laquelle les présidents des comités permanents (dont elle fait partie à titre de représentante du Comité des sportifs de l'AMA) pourraient seulement présenter leurs rapports, sans formuler de commentaires. Les parties prenantes sont des sportifs. Les politiques et les décisions prises par le Comité exécutif ont un impact sur les sportifs, et le Comité des sportifs de l'AMA recommande vivement que l'AMA continue d'appuyer et d'encourager la participation des sportifs.

M. PIECHOTA répond à l'intervention de M. Ricci Bitti. Il n'a pas l'intention de lancer de débat pour savoir qui fait le meilleur travail; il souhaite encourager la coopération entre les FI et les ONAD, car il croit que les deux parties peuvent apprendre l'une de l'autre.

M. COSGROVE a quelques questions sur le personnel. Il fait remarquer que le directeur général n'a pas abordé le départ de M. Koehler dans son rapport verbal. Bien qu'il comprenne qu'il s'agit de questions personnelles qui relèvent des ressources humaines, il souhaite poser certaines questions qui, à son avis, ne portent pas atteinte à l'intégrité de M. Koehler. A-t-on essayé de convaincre M. Koehler de demeurer à son poste? Il souligne que les membres n'ont pas vu sa lettre de démission, un document officiel qui devrait exister. Il pense qu'on aurait pu la diffuser. Lors du départ de M. Koehler, a-t-on demandé au président et au vice-président d'apporter leur soutien, dans la mesure où M. Koehler était le numéro deux de l'organisation et un fervent défenseur du sport propre, comme l'ont décrit les journaux, et pour qui l'on avait énormément d'estime et de respect? Des entretiens ont-ils été menés avec M. Koehler? Il s'inquiète également des autres démissions de cadres supérieurs (Adam Klevinas et Drew Slack) et demande si l'AMA prend des mesures pour s'assurer de ne pas perdre des personnalités éminentes, qui ont une longue mémoire institutionnelle et une grande expérience sur la scène internationale, ce qui affaiblirait évidemment l'institution.

Son autre question porte sur l'effectif, qui passera à 121 membres. Il n'est pas sûr qu'il y ait un lien entre l'augmentation du personnel et les améliorations ou les progrès dans la lutte contre le dopage dans le sport et aimerait connaître l'avis du directeur général à ce sujet. Au contraire, on pourrait soutenir que les chiffres montrent que moins de tricheurs sont démasqués lorsque le nombre d'employés augmente. Il aimerait que le directeur général commente le lien entre l'augmentation des membres du personnel et ces objectifs.

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> répond à M. Díaz et revient sur ses préoccupations concernant la publication sur les médias sociaux, qui sont entièrement partagées par la direction. La question a été soumise à l'expert, qui ne lui a pas encore répondu. Il a cependant informé les membres qu'à moins de recevoir une confirmation claire que cette situation ne se reproduirait plus jamais, l'AMA terminera ce travail avec un seul expert. Plusieurs discussions ont eu lieu avec lui, et il reconnaît que c'est inacceptable.

En ce qui concerne le groupe de travail sur les questions de gouvernance de l'AMA, les travaux progressent et le président du groupe présentera des recommandations en novembre. Le défi de ce groupe est de parvenir à concilier la nature de l'organisation (qui repose sur un partenariat entre le sport et les gouvernements) et les meilleures pratiques en matière de gouvernance. Le groupe essaie de trouver une combinaison raisonnable pouvant répondre aux exigences des meilleures



pratiques présentées par les experts tout en préservant la nature même de l'organisation. Cette question sera examinée, et le conseil aura l'occasion d'envisager des changements en novembre. Le groupe de travail est optimiste et disposé à essayer de faire avancer les choses dans l'intérêt de l'organisation. Il espère que cela se poursuivra.

Pour répondre à M^{me} Scott, il ne commentera pas les travaux du groupe en détail, ce qui serait inapproprié, car les travaux sont toujours en cours. Les représentants des sportifs ont clairement exprimé leur position à la réunion et ont demandé un certain nombre de choses pour la prochaine réunion. Le groupe est bien conscient de la situation et s'efforce de trouver la meilleure solution en tenant compte de la nature de l'organisation, de la structure et des meilleures pratiques en matière de gouvernance. La question n'est pas ignorée, elle fait partie de la discussion. Mais cette discussion est complexe et il ne veut pas anticiper les échanges qui auront lieu à la prochaine réunion.

Il transmettra les renseignements demandés à M. Kejval.

Pour répondre à la question de M. Piechota, il apporte une correction : l'ONAD a offert son aide et l'AMA ne l'a pas ignoré. En fin de compte, l'AMA souhaite que l'Opération SGIL remporte le meilleur succès possible. Cette opération n'est pas facile; elle est complexe et comprend beaucoup de données, d'enquêtes et de travail pour regrouper les preuves. La direction a donc légèrement modifié la stratégie et préparera le dossier rassemblant les meilleurs cas liés au SGIL (les plus solides), et s'assurera qu'ils soient soumis au TAS afin de créer un bon précédent et de fournir des bases solides pour les autres cas à l'avenir. L'AMA s'oriente dans cette direction, et M. Younger pourra en parler davantage, au besoin.

En ce qui concerne la conformité, il faut être très prudent, car les exigences du Code relativement aux enquêtes sont assez générales. Mais s'attendre à ce que chaque FI soit en mesure de traiter de questions aussi complexes que le dossier du SGIL va probablement au-delà des exigences du Code. Il ne pense donc pas que l'enjeu soit vraiment la conformité, mais plutôt un problème pratique qui doit être réglé.

Il remercie le délégué du Japon pour sa mise à jour.

Il estime avoir répondu à la question de M. Baumann en termes généraux.

Pour compléter le commentaire de M. Ricci Bitti relativement à la réunion de novembre, un processus clair sera mis en place pour la prochaine élection en novembre 2019, d'après la recommandation du groupe de travail. Durant ce mois, le Conseil de fondation devra notamment approuver des échéanciers, des processus, et d'autres exigences suggérées par le groupe de travail sur la gouvernance, comme les critères d'indépendance. Tous ces éléments seront consignés dans un seul document qui sera soumis à l'approbation du Conseil de fondation, afin que tout le monde connaisse exactement les règles et les échéanciers.

En réponse à la question de M. Cosgrove, l'AMA n'a pas le droit de discuter des questions d'emploi en vertu du droit canadien. Des conseils juridiques ont été sollicités. M. Koehler a remis sa démission par l'intermédiaire de ses avocats et, depuis lors, la discussion se poursuit avec un conseiller juridique. Dans une organisation qui compte 121 employés, les démissions n'ont rien d'exceptionnel. M. Klevinas s'est joint à un cabinet d'avocats privé et travaille maintenant sur un certain nombre de dossiers pour l'AMA. Il a donc probablement pris une bonne décision. M. Slack travaille quant à lui dans la recherche sur le cancer, ce qui est honorable. L'AMA lui souhaite beaucoup de succès. Si l'efficacité est mesurée à l'aide de statistiques sur les membres du personnel, il ne pense pas que M. Cosgrove utilise le bon indicateur. L'AMA fait beaucoup de choses qu'elle ne faisait pas avant (l'organisation comprend maintenant un service Renseignements et enquêtes, par exemple). L'AMA suit de très près ses effectifs, qui sont conformes au plan quinquennal. Ce plan devrait être le meilleur indicateur global des activités de l'AMA, et non les statistiques sur le personnel.



<u>M. BAUMANN</u> fait deux remarques. Il recommande (et ne réfute en aucun cas ce qui a été dit) que si un expert nommé dans un groupe de travail divulgue des documents ou fait des commentaires, compte tenu des propos qui ont été formulés au tout début de la réunion, une simple déclaration de sa part confirmant qu'il ne le refera plus ne suffit pas. La personne doit être renvoyée sans délai. C'est son opinion personnelle. Pour faire suite au début de la conversation, il pense que la personne (et il n'a aucune idée de qui il s'agit) doit tout simplement être renvoyée.

Il est légitime d'essayer de comprendre ce qui est arrivé avec les membres de la haute direction de l'AMA, et cela ne compromet en aucun cas le rôle du directeur général. Les membres du Comité exécutif se sont toujours montrés satisfaits de la gestion du personnel de l'AMA. Les gens vont et viennent, et c'est parfaitement normal dans toute organisation.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

- 3.1 Mise à jour du groupe de travail sur les questions de gouvernance

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL présente une brève mise à jour concernant le groupe de travail sur les questions de gouvernance de l'AMA. Les 5 et 6 septembre derniers, le groupe s'est rencontré à Lausanne et a réalisé un très bon travail sous la direction du nouveau président. Comme il n'a pas pu examiner tous les points prévus à l'ordre du jour en raison de nombreuses questions relativement complexes, il a planifié une autre réunion le 22 octobre. Il est toujours prévu que les membres reçoivent un rapport sur le groupe de travail à la réunion de novembre, et plusieurs propositions seront soumises à l'approbation du Conseil de fondation de l'AMA. Ce rapport est en cours de préparation et les travaux sont sur la bonne voie. Il n'entrera donc pas dans les détails, mais il est convaincu que des progrès intéressants seront communiqués en novembre au Comité exécutif et au Conseil de fondation. Il demande à l'avance aux membres de faire preuve d'indulgence : la réunion aura lieu le 22 octobre, c'est-à-dire la veille de l'envoi des documents pour les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Il se peut que les membres reçoivent le rapport du groupe quelques jours plus tard. C'est la seule date où la majorité des membres pouvaient assister à la réunion.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour du groupe de travail sur les questions gouvernance de l'AMA.

- 3.2 Mise à jour sur l'entente du bureau principal avec Montréal International

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> informe les membres que l'entente a été signée et que les choses sont sur la bonne voie.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur l'entente du bureau principal avec Montréal International.

- 3.3 Ententes de coopération

M. YOUNGER dit être un peu surpris et préoccupé par les critiques relatives à l'ICSS et par la manière dont elles lui ont été transmises. La première critique qui lui a été adressée est que l'AMA n'a pas fait preuve de diligence raisonnable à l'égard de l'ICSS au moment de signer l'entente de principe. Il peut assurer aux membres que le service fait preuve d'une diligence raisonnable extrêmement minutieuse et rigoureuse pour l'ensemble des organisations et des personnes avec lesquelles il travaille, dans la mesure où ses clients n'ont pas toujours la meilleure réputation; la diligence raisonnable du service ne fait donc aucun doute à cet égard.



La deuxième critique est que l'ICSS n'est reconnu par aucun sport ni gouvernement. L'AMA a découvert que l'ICSS a signé des ententes de principe avec des gouvernements et des organisations internationales, telles que l'ONUDC, l'UNESCO, l'UNICEF, l'OCDE, le Conseil de l'Europe, le Canada Center of Excellence, l'Australia Institute, la Communauté des pays de langue portugaise et le gouvernement du Mexique. L'organisme a également conclu des ententes de principe avec des organisations sportives : le CNO du Portugal, de l'Italie et de l'Espagne, la ligue allemande de soccer, la European Leagues, la Sport Integrity Global Alliance, qui compte 120 membres, le Centre international pour la Trêve Olympique (né d'une collaboration entre le CIO et la Grèce) et USADA. En plus de collaborer avec des organismes d'application de la loi, l'ICSS a appuyé des enquêtes au Canada et aux États-Unis, avec la FIFA et la police australienne, et a formé des alliances avec l'OMS et l'OEA, Europol, Interpol, la FIFA, l'IIHF, l'UNICEF et le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Il a été reconnu dans le cadre de nombreux discours par d'anciens ministres du Sport, le ministère américain de la Sécurité intérieure, et M^{me} Condoleezza Rice, qui a déclaré que l'ICSS était un parfait exemple de la manière dont les organisations sportives pouvaient collaborer avec les gouvernements. Le service Renseignements et enquêtes a effectué un suivi des réactions à l'entente de principe sur Internet. Quatre-vingt-deux pour cent de tous les messages dans les médias ont été neutres, 11 % ont été positifs et 0,6 % ont été négatifs; ces derniers viennent d'une personne ayant travaillé pour l'ICSS dans le passé (Chris Eaton, un ancien policier qui a démissionné). En 2014, l'ancien directeur général de l'AMA a pris la parole lors d'une conférence de l'ICSS sur la corruption dans le sport, et il n'a pas recu de critiques. En ce qui concerne les questions de protection des données, un projet est en cours avec le Conseil de l'Europe et une directive sur la façon de partager de l'information à l'échelle internationale a été rédigée. L'organisation dispose également d'un quide de bonnes pratiques en matière d'enquêtes sur la manipulation de matches et de principes directeurs pour la protection de l'intégrité du sport, entre autres ressources. Enfin, en ce qui concerne le financement, l'ICSS est financé avec l'appui du gouvernement du Oatar par un fonds de soutien au démarrage pour la sécurité dans le sport. À la fin de l'année, l'organisation sera remboursée pour toutes ses activités par le gouvernement du Oatar. Il n'a rien entendu sur des enquêtes liées à la procédure de candidature de la Coupe du Monde de la FIFA; aucun gouvernement ou organisme d'application de la loi n'a ouvert d'enquête, selon les renseignements de sources ouvertes. C'est une organisation indépendante. Il n'est pas au courant des critiques que l'AMA a reçues et serait heureux de connaître les faits, car son travail est basé sur des faits et non sur des hypothèses.

Il conclut en expliquant pourquoi la suspension de l'entente de principe avec l'ICSS le préoccupe. Depuis qu'il travaille pour l'AMA, des journalistes lui demandent régulièrement si son service est réellement indépendant et s'il n'y a vraiment aucune influence de la direction. Jusqu'à ce jour, il a pu affirmer que le service Renseignements et enquêtes était totalement indépendant. Cependant, il n'en est plus si sûr aujourd'hui. Il existe actuellement quatre systèmes internationaux de communication de l'information sur le sport : Brisez le Silence! de l'AMA; FairSport (l'AMA a signé un protocole d'entente avec cette organisation), SportLeaks et l'ICSS. Comme il a été communiqué au Comité exécutif, il a été approché par le responsable des enquêtes de l'ICSS, qui lui a dit que son organisation avait reçu des allégations de dopage par le biais de son système de lanceurs d'alerte dont elle souhaitait faire part à l'AMA, car elle n'a pas l'expertise nécessaire pour enquêter sur ces affaires. Par souci de transparence aux yeux de ses informateurs, l'ICSS a voulu signer une entente de principe. Comme il souhaite recevoir des renseignements provenant de toute source se rapportant au mandat de l'AMA, il a demandé au directeur général et au président de l'AMA de signer l'entente de principe. Tous deux lui ont demandé si cette entente était nécessaire à la réalisation de son mandat, ce qu'il a confirmé. Les travaux quotidiens du service Renseignement et enquêtes portent sur les tricheurs, les contrevenants et des personnes majoritairement considérées comme corrompues. Comme les membres le savent, l'AMA travaille actuellement avec l'homme considéré comme le plus grand fraudeur de l'histoire du sport : le Dr Rodchenkov. Pour rappel, 90 des 111 athlètes qui devaient participer aux Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang n'ont pas été invités uniquement sur la base des renseignements fournis par le



service Renseignements et enquêtes. La totalité de ces renseignements provenait de lanceurs d'alerte. L'AMA peut-elle se permettre de ne pas travailler avec eux parce que la plupart sont des criminels ou des tricheurs et ont donc une réputation douteuse? Lorsqu'il n'y a que quelques allégations, l'AMA peut-elle réellement déclarer que ce n'est pas si grave et qu'il ne vaut donc pas la peine d'y donner suite? Et si l'un d'eux était un autre M. Stepanov et que l'AMA l'ignorait pour des raisons politiques? Qui devrait porter le blâme, selon les membres? Comment les médias et surtout les sportifs percevraient-ils l'engagement de l'AMA si l'ICSS révélait que l'Agence n'était pas intéressée par ses cas de dopage? Il peut comprendre que l'on craigne que l'ICSS utilise l'entente de principe pour améliorer sa réputation. Cependant, le travail de diligence raisonnable que l'AMA a effectué avec l'ICSS a montré que l'organisation menait des opérations actives en collaboration non seulement avec les organisations sportives internationales, mais aussi avec les gouvernements du monde entier. Avec ses 35 ans d'expérience en matière d'application de la loi dans tous les types d'enquêtes criminelles partout dans le monde, il peut assurer aux membres qu'il choisit très scrupuleusement les partenaires avec lesquels l'AMA travaille et surveille de près sa façon de travailler avec eux. S'il n'y a pas de valeur ajoutée pour l'AMA, ou s'il constate qu'on se sert de l'Agence à d'autres fins, il est le premier à couper les liens. Il précise également que l'entente de principe n'oblige aucunement l'AMA à communiquer des renseignements, confidentiels ou non, à l'ICSS. Au sein du service Renseignements et enquêtes, il a séparé la gestion des renseignements confidentiels des enquêtes, conformément aux meilleures pratiques, de sorte que même les enquêteurs ne connaissent pas l'identité des lanceurs d'alerte. Compte tenu de cette méthodologie, pourquoi communiquerait-il ces renseignements à des parties externes? Si un cas de manipulation de matches est signalé à l'AMA, il communiquera toujours cette information d'abord à un organisme d'application de la loi compétent et non à une organisation privée. Il fait remarquer que le mandat du service Renseignements et enquêtes de l'AMA ne couvre pas et ne couvrira pas la manipulation de matches. Avec ses effectifs actuels, l'AMA traite moins de 20 % des cas de dopage signalés; par conséquent, pourquoi voudrait-il élargir son mandat? Sa plus grande préoccupation est que depuis juin 2018, il a été informé d'une vingtaine de cas de dopage signalés à l'ICSS. Il ne connaît pas la qualité de l'information, mais il aimerait certainement pouvoir l'évaluer. Il considère que cette suspension et la directive proposée visant à annuler l'entente de principe portent clairement atteinte à l'indépendance du service. Si la réputation de l'AMA suscite des inquiétudes (bien qu'il n'y ait guère eu de réactions négatives de la part des médias à la publication de la signature de l'entente de principe), il propose de confier directement l'autorisation de signer une entente de principe opérationnelle au service Renseignements et enguêtes. Cette solution permettrait au superviseur indépendant de ce service de procéder à un audit annuel des avantages courants. Il souhaite donc obtenir des clarifications sur la marche à suivre avec l'ICSS et toute autre organisation qui souhaiterait communiquer ce type de renseignements à l'AMA à l'avenir. Par ailleurs, si l'AMA poursuit sur cette voie, comment pourrait-elle rétablir la confiance du monde dans l'indépendance du service Renseignements et enquêtes? Il sera heureux de répondre aux questions ou de fournir plus de détails, si nécessaire.

M. SIEVEKING évoque les aspects formels de la signature de l'entente de principe par l'AMA, car il a été signalé qu'il n'y a pas eu de consultation avec le Comité exécutif. Il a donc examiné les règles et souhaite souligner qu'en signant l'entente de principe, il n'y a eu violation d'aucune règle ou politique; il n'y a tout simplement pas de règle à ce sujet. Comme l'explique le document, plus de 50 ententes de principe ont été signées depuis 2006, et 30 des 56 ententes ont été signées uniquement par le directeur général. Les autres ont été signées par le directeur compétent du service concerné. Une seule entente de principe sur les 56 a été soumise à l'approbation du Comité exécutif avant sa signature. D'un point de vue juridique, il ne lui revient pas de dire s'il faut apporter un changement ou non, même s'il serait heureux de le faire si nécessaire. Mais il est important de souligner que, dans ce cas, la pratique en vigueur depuis la création de l'AMA a été suivie et qu'aucun règlement ou politique n'a été violé.



<u>LE PRÉSIDENT</u> fait observer qu'il est encourageant de savoir que l'AMA n'enfreint aucune de ses propres règles.

M^{ME} EL FADIL souhaite revenir sur le point de vue des autorités publiques sur cette question, puis elle en discutera en tant que représentante de l'Afrique. Les autorités publiques se sont dites préoccupées par le fait que des questions de politique telles que la signature d'une entente de principe devraient être portées à l'attention du Comité exécutif, et que l'information devrait être communiquée à ses membres. C'est la position des autorités publiques.

D'un autre côté, à titre de représentante de l'Afrique, elle se demande si la direction a le droit de signer ces ententes et s'interroge sur la pratique. Selon les renseignements fournis, il n'existe pas de règles et, par conséquent, il n'y a violation d'aucune règle. Que souhaite faire l'AMA? Permettre à la direction de signer des ententes de principe sans en faire part au Comité exécutif, ou modifier les règles et demander à la direction de consulter le Comité exécutif lorsqu'elle souhaite signer des ententes de principe? En ce qui concerne le cas mentionné plus tôt, la signature a déjà eu lieu. Quel est l'enjeu en question? Que compte faire l'AMA à l'avenir? Laisser à la direction la responsabilité de signer ces ententes, ou la lui retirer? Dans l'affirmative, les règles devraient être modifiées pour soumettre les ententes de principes à l'approbation du Comité exécutif.

M. RICCI BITTI indique que le Mouvement olympique a vivement encouragé la création du service Renseignements et enquêtes au sein de l'AMA en lui accordant une autonomie substantielle. La position du Mouvement olympique est que l'autonomie doit être liée à la conduite des enquêtes. Dans ce cas, le Mouvement olympique préfère et recommande que le Comité exécutif approuve ces questions. Cela assurerait un certain niveau de protection. Il recoit de nombreuses invitations à collaborer avec l'ICSS et l'a fait à quelques reprises. Il a pris la parole lors de la dernière conférence à Rome, mais le Mouvement olympique estime qu'une entente officielle n'est pas appropriée pour plusieurs raisons qu'il ne souhaite pas répéter ici. Il regrette d'avoir à le dire : l'autonomie est relative. Il donne un exemple lié à son sport. Un jour, l'association des arbitres de tennis est venue lui dire qu'elle voulait être entièrement indépendante de la FI. Il lui a répondu qu'elle pouvait être totalement autonome et indépendante lorsque les arbitres occupaient leur chaise; toutefois, lorsqu'ils en descendaient, ils devaient suivre les règles applicables. C'est ce qu'il entend par « autonomie relative ». Au nom du Mouvement olympique, il regrette d'avoir un point de vue différent. Pour les questions stratégiques, le Mouvement olympique préfèrerait que le service s'adresse au Comité exécutif s'il souhaite conclure une entente de principe avec un tiers. Il se demande s'il sera nécessaire de nommer les personnes concernées à l'avenir. Il suffirait peut-être de dire que les parties prenantes, et non la Nouvelle-Zélande ou le Mouvement olympique, sont concernées. La question est très simple. Il n'a jamais demandé qu'on enfreigne les règles. Il propose que l'AMA établisse la politique, puis qu'elle parvienne à un accord pour que les questions stratégiques soient soumises à l'approbation du Comité exécutif.

M. COSGROVE fait remarquer qu'il lui faudrait un peu de temps; mais comme le gouvernement néo-zélandais a été mentionné dans la correspondance, il est préoccupé par le processus en question et indique qu'il s'agit d'une mauvaise pratique de gestion, très peu professionnelle, et ce, pour plusieurs raisons. Le document de l'ICSS a été signé le 4 avril et contresigné par le directeur général le 14 mai (il n'a pas été signé par le président), soit juste avant la réunion du Comité exécutif à Montréal. Bien qu'il ne soit peut-être pas obligatoire de faire rapport sur une entente de principe, qui n'est pas une entente de coopération (le communiqué de presse de l'AMA précise qu'il s'agit d'une entente de principe), il aurait été à tout le moins prudent, vu que l'AMA est une organisation professionnelle, que ce type de document soit mentionné dans le rapport du directeur général à Montréal. Il n'y a eu aucune mention verbale, ce qui est de la mauvaise gestion.

Il soulève un deuxième point et partage la position du Mouvement olympique à ce sujet : les questions de financement privé dans les gouvernements et, dans le secteur privé, la façon dont l'organisation est financée. À son avis, il devrait y avoir plus de diligence raisonnable pour ces questions.



Dans une lettre adressée à un membre de l'ICSS (et non au directeur exécutif de l'organisation qui l'a signée), le directeur général a donné des détails sur les parties opposées à l'entente de principe (le CIO et son gouvernement). Il ajoute également, et il ne parle pas au nom du CIO, qu'il n'a certainement pas demandé l'annulation de l'entente de principe dans la lettre qu'il a écrite. Pour information, il est heureux qu'elle ait été annulée. Mais il a simplement fait état de l'inquiétude de son gouvernement et demandé si l'on pourrait trouver une solution dans le cas où le Comité exécutif en ferait la demande. Le directeur général ne lui a pas demandé la permission (ni l'autorisation du CIO) de divulguer publiquement ses commentaires. Dans cette lettre, pourquoi le directeur général a-t-il dit que la décision du Comité exécutif était regrettable, et plus loin, « sachez que nous regrettons cette situation malheureuse »? Il trouve cela plutôt désolant, car le directeur général semble sous-entendre que les opinions des membres du Comité exécutif sont regrettables. Il demande des explications à ce sujet. Il estime que c'est une mauvaise pratique de gestion. Dans les faits, personne n'a demandé l'annulation de l'entente. Il présume que le président ne l'a pas signée par la suite, et qu'elle n'est donc pas légalement exécutoire, car le président n'a pas signé ce document. Il partage le point de vue de M. Ricci Bitti. Qu'il y ait une règle ou non, il croit que l'entente de principe aurait pu être mentionnée verbalement, sinon par écrit, dans le rapport de Montréal. Et pour des raisons de bonne gestion, le Comité exécutif aurait au moins pu être avisé pour que les membres puissent exprimer leurs préoccupations, qu'elles soient valables ou non. Mais il s'oppose fermement aux propos du directeur général dans la correspondance concernant la position de son gouvernement et le fait qu'aucune permission n'ait été demandée à cet égard. C'est une mauvaise pratique de gestion.

M. PIECHOTA apporte des précisions sur la portée de la collaboration entre l'ICSS et le Conseil de l'Europe, comme l'a évoqué M. Younger. Il est vrai que l'ICSS est membre du comité consultatif de l'accord partiel élargi sur le sport. Le concept de membre est assez large. En même temps, l'ICSS s'est vu refuser le statut d'observateur aux côtés du comité permanent sur la sûreté et la sécurité au sein du Conseil de l'Europe. Le deuxième point est la question en suspens dans le document sur l'éventuelle politique de l'AMA concernant les ententes de coopération. L'Europe est en faveur de la politique commune selon laquelle la direction signe ces ententes au nom de l'organisation, ce qui est tout à fait normal. Cependant, comme il a été souligné précédemment, le processus de signature de ces ententes doit être transparent; elles doivent donc au moins être portées à l'attention du Comité exécutif.

M^{ME} SCOTT note que M. Younger a indiqué qu'il n'y avait pratiquement pas eu de réactions négatives après la publication de l'entente de principe; en fait, le seul média avec qui elle s'est entretenue a été négatif. Il s'agit plus particulièrement de Declan Hill, le journaliste d'enquête invité à faire une présentation en 2016, et qui a beaucoup travaillé sur la corruption et la manipulation de matches. Il a exprimé de très vives préoccupations au sujet du partenariat avec le Qatar. C'est le seul commentaire des médias qu'elle a entendu à ce sujet, et il n'était pas positif.

M. BAUMANN indique que, d'un point de vue opérationnel, le rôle du service Renseignements et enquêtes est de faire son travail et qu'il devrait obtenir une autorisation pour pouvoir le faire. Mais cela ne nécessite pas pour autant la publication d'une entente de principe avec un tiers. Son travail est largement axé sur les opérations, et il n'est pas nécessaire de divulguer quoi que ce soit à ce sujet. S'il s'agit de s'assurer que les cas de dopage sont gérés par l'AMA, cela relève du service. Mais cela ne doit pas devenir un exercice médiatique, avec un communiqué de presse, etc. L'AMA n'a pas besoin de cela. Au contraire, il n'y a aucune raison de publier de tels renseignements. C'est un premier point. D'autre part, si l'Agence reçoit des renseignements sur une affaire non liée au dopage, M. Younger irait d'abord voir les autorités chargées de l'application de la loi et non une organisation privée, sachant que l'ICSS pourrait faire de même.

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> note que deux questions ont été soulevées : le type de gouvernance recherché, et les mesures à prendre dans le cas de l'ICSS. Il y a encore des renseignements



potentiellement intéressants pour le service Renseignements et enquêtes. En principe, il pense que l'AMA devrait essayer de les obtenir d'une manière ou d'une autre.

Il dit à M. Cosgrove qu'il reconnaît ne pas avoir apprécié le caractère politiquement sensible de la question. Lorsqu'il a apposé sa signature sur ce document à la demande du directeur du service Renseignements et enquêtes, il faisait son travail habituel et n'a pas songé à l'inclure à la dernière minute dans son rapport en mai. Il n'a pas pensé à fournir de l'information sur les activités de ce service en particulier. Il a pris note des commentaires sur la façon dont l'AMA a communiqué avec le Qatar. L'AMA a écrit à la personne en question, car c'était la personne-ressource pour cet accord, et non le directeur général. Il a également pris note des préoccupations du Mouvement olympique. À l'époque, il pensait que les deux parties assumaient la position qu'elles avaient défendue et adoptée. Il en prend toutefois note.

En ce qui concerne les regrets qui ont été exprimés, il a simplement indiqué à l'ICSS qu'il regrettait que le service Renseignements et enquêtes doive se retirer de l'entente de coopération après avoir discuté de sa signature par l'AMA. C'était une simple question de politesse envers l'autre partie, qui s'attendait à ce que l'entente soit signée.

Il comprend qu'il y ait beaucoup de réticences au sujet de cette organisation. Il ne comprend toujours pas exactement pourquoi et demande donc aux membres de déterminer les conditions dans lesquelles ils accepteraient que le service Renseignements et enquêtes essaie d'obtenir ces renseignements.

<u>LE PRÉSIDENT</u> dit que cette question comprend deux parties, et que la deuxième est probablement la plus facile des deux, à savoir que l'AMA évolue et ne cesse d'apprendre. Si le Comité exécutif est très satisfait d'un point de vue opérationnel que l'AMA accorde une grande importance à l'indépendance du service Renseignements et enquêtes, le service devrait clairement avoir le droit de faire son travail dans les meilleures conditions. Toutefois, une approche pourrait être mise en place à cet égard, qui pourrait nécessiter un examen plus approfondi ou être soumise à l'approbation d'une autre instance. Il a actuellement de la difficulté à déterminer où se situe l'équilibre; mais en partant du principe que l'AMA évolue et apprend, la direction devrait demander des conseils en externe pour déterminer cet équilibre et en rendre compte aux membres. Ainsi, d'un côté, l'AMA accorderait une indépendance totale à M. Younger et à son équipe et, de l'autre côté, certaines questions devraient être soumises à l'approbation du Comité exécutif ou d'un souscomité, il n'en est pas sûr. Si les membres sont satisfaits de ce scénario, il pourrait faire l'objet d'une enquête. Il pense qu'il serait juste de demander à M. Younger s'il serait heureux de continuer à travailler dans ces circonstances.

<u>M. YOUNGER</u> répond qu'il s'accommodera de ce que le Comité exécutif décidera. Il est préoccupé par l'accès aux données. Il fait référence au commentaire de M^{me} Scott. Travailler avec l'ICSS et son organisation ne l'intéresse pas; il souhaite entrer en contact avec les lanceurs d'alerte. À l'heure actuelle, il n'a pas accès à ces renseignements à cause de l'ingérence. C'est ce qui le préoccupe et il espère recevoir des précisions sur la façon de procéder.

M. BAUMANN indique qu'il n'est pas acceptable de dire qu'il y a de l'ingérence dans la discussion. C'est une gifle au visage de tous ceux qui sont assis autour de la table, et ce n'est pas une façon adéquate de traiter la question. Il y a aussi une différence entre indépendance et autonomie. L'AMA devrait simplement trouver un moyen technique de conclure une entente avec la ou les parties qui possèdent les données. Il s'agit là d'une question technique et opérationnelle, et il ne devrait pas y avoir de références croisées sur le fait que l'AMA collabore avec l'ICSS ou que l'ICSS collabore avec l'AMA. Il résume la position de l'AMA dans les grandes lignes. Il est tout à fait juste d'essayer d'obtenir les données. Le mandat ne va pas au-delà de cela, mais celui-ci comprend la gestion des données et les mesures nécessaires pour y accéder. En ce qui concerne la question plus générale, il estime que l'AMA n'a pas besoin de conseils extérieurs; ce n'est pas nécessaire. On pourrait peutêtre soumettre une liste de regroupements, de catégories, de partenariats et d'ententes de principe



au Comité exécutif pour information et, s'il y a des réticences, la direction comprendra peut-être plus facilement qu'il serait préférable de discuter de la question. Ce serait une façon très simple de procéder et, si cela ne fonctionne pas, un autre processus pourrait être envisagé.

LE PRÉSIDENT trouve cette suggestion très utile.

M. RICCI BITTI clarifie la position. Il y a deux niveaux. Le Comité exécutif ne doit pas interdire aux parties concernées d'obtenir des renseignements lorsque c'est nécessaire et possible. Mais il a quelques réserves, car l'autonomie du service ne doit pas dépasser la conduite des enquêtes. L'ICSS excelle dans la conclusion d'ententes de principe. Il connaît cette organisation, et elle ne ménage aucun effort en matière de manipulation de matches; il a quelques doutes concernant le dopage. L'autonomie n'est pas sans limites : elle est liée à la conduite des enquêtes.

M. COSGROVE est d'accord avec M. Baumann. Il n'y a pas de problème d'ingérence; deux partenaires ont soulevé des préoccupations et le directeur général a unilatéralement annulé l'entente de principe. Comme M. Baumann, il ne pense pas que l'AMA ait besoin de conseils extérieurs. Le Comité exécutif devrait donner de la visibilité à ce genre de question. Tout le monde dispose de vastes réseaux et peut fournir des renseignements supplémentaires sur ces questions. Il appartient ensuite à d'autres instances ou au Comité exécutif de s'en saisir. Par courtoisie et par prudence, ces questions devraient être mises en évidence. Il ne pense pas que l'AMA ait besoin d'avocats pour lui dire cela; d'autres organisations suivent cette pratique tous les jours.

<u>LE PRÉSIDENT</u> dit pour mémoire qu'il n'a pas suggéré que l'AMA sollicite des conseils juridiques, mais seulement des conseils, et les trois derniers intervenants ont fourni de bons conseils. Il propose de tirer des leçons de cette expérience. En ce qui concerne le juste équilibre, l'AMA a encore du travail à faire. Et pour ce qui est de l'ICSS, il propose d'y revenir et d'essayer de conclure simplement une entente de coopération.

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> suggère de déterminer les motifs pour lesquels M. Younger pourrait obtenir les renseignements de l'ICSS, et cela pourrait être discuté et faire l'objet d'un rapport à la prochaine réunion du Comité exécutif. L'objectif serait de trouver un terrain d'entente.

M. COSGROVE fait remarquer qu'il y a deux problèmes : l'entente et l'obtention de l'information. Il serait approprié que le directeur général propose que l'on tente d'obtenir l'information et que l'on présente ensuite les recommandations ou leurs résultats au Comité exécutif; la conclusion d'une entente de coopération serait ainsi une mesure préventive. S'ils peuvent obtenir les données, ce serait formidable. Ils devraient ensuite en rendre compte au Comité exécutif.

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> précise que le problème pour M. Younger est que les lanceurs d'alerte qui fournissent des renseignements à l'ICSS ont besoin d'un engagement quelconque de l'ICSS, d'où le lien juridique. Quelle est la condition minimale que l'AMA pourrait accepter pour que l'ICSS puisse transmettre ces renseignements?

 $\underline{\text{M. BAUMANN}}$ recommande que, si l'ICSS a 20 cas, elle puisse s'en occuper. Si elle reçoit un 21e cas, il devrait être transmis directement à M. Younger. L'ICSS devrait accepter qu'il incombe à l'AMA de mener la lutte contre le dopage, et non à l'ICSS.

<u>LE PRÉSIDENT</u> estime que la situation est aussi claire qu'elle peut l'être. Le Comité exécutif se réunira à nouveau dans quelques semaines pour déterminer la meilleure façon de tenir compte des opinions exprimées. Mais il est très reconnaissant aux membres experts du service Renseignements et enquêtes créé par l'AMA. L'Agence devrait essayer de ne pas trop leur lier les mains.

DÉCISION

Il est pris note des ententes de coopération.



3.4 Loi antidopage Rodchenkov

M. SIEVEKING dit que le Mouvement sportif a demandé des renseignements sur cette loi, ce qui a été évoqué dans les médias. Comme les membres ont pu le voir dans les journaux, l'AMA a demandé à son avocat établi aux États-Unis de lui donner son opinion. Il n'est donc pas nécessaire de répéter ce que les membres ont pu lire dans les journaux. Il sera heureux de noter les questions et de les transmettre à l'avocat américain. Mais pour résumer, la loi en question porte sur la criminalisation du dopage et a été rédigée et soumise à la Chambre des représentants des États-Unis à la fin du printemps par une commission indépendante du gouvernement américain. Cette loi pénaliserait la participation au dopage et l'administration de substances dopantes. Elle comprend un aspect précis sur la protection des lanceurs d'alerte et les représailles à leur encontre, et elle pénaliserait tout acte de complot lié aux pratiques de dopage. Il souligne qu'elle s'appliquerait à l'échelle mondiale, dans le cadre de grandes manifestations internationales. D'après ce qu'il a compris des explications de l'avocat américain, M. Young, l'avenir de cette loi demeure incertain, car il y a un long processus avant l'entrée en vigueur d'une loi. Comme ce n'est que le début, M. Young a conclu qu'on ne peut pas prévoir grand-chose. Mais il sera heureux de tenir le Comité exécutif informé de tout progrès ou développement concernant cette loi, bien qu'elle ne demeure pour l'instant qu'une éventualité.

<u>LE PRÉSIDENT</u> fait observer que la conclusion formulée semble très pertinente.

M. BAUMANN conseille de procéder avec prudence. Le simple fait de passer par le processus d'audience peut provoquer d'importantes perturbations. Un point positif pourrait être que, si l'on veut criminaliser le dopage aux États-Unis, les conséquences ne seraient pas trop graves, car il y aurait une loi appropriée, qui pourrait enfin permettre de résoudre le problème des négociations collectives relatives aux liques professionnelles. L'aspect le plus négatif de cette loi est qu'elle pourrait poser problème à tout le monde, pas seulement aux FI, mais également aux partenaires de l'AMA et aux gouvernements, qui ont déjà leurs propres lois dans leur pays. Ils subiraient ainsi les contrecoups des décisions des États-Unis et du procureur général américain, qui demanderaient soudainement des preuves au monde entier. Cette situation serait très dangereuse, car elle toucherait tout le monde et aurait des conséquences sur les manifestations professionnelles et les événements de sports amateurs. Elle pourrait provoquer des perturbations extrêmement néfastes. Un autre point est que l'on tente de créer une liste distincte de substances qui améliorent la performance, ce qui pourrait être tout aussi perturbateur et compliqué. L'AMA devrait peut-être surveiller la situation et faire de la prévention, au lieu d'attendre simplement les prochaines étapes. Il faudrait peut-être travailler en coulisse pour s'assurer que les choses vont dans la bonne direction.

<u>LE PRÉSIDENT</u> fait observer que ce n'est pas un point facile à discuter pour le Comité exécutif. Il prend certainement note de la remarque de M. Baumann au sujet des listes de substances variables. L'AMA s'est déjà penchée sur cette question, et cela ne lui facilite en rien la tâche. En ce qui concerne les États-Unis, il pense que l'AMA devrait surveiller la situation de près, rester régulièrement en contact avec les conseillers américains et être prête à prendre des mesures si nécessaire.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur la loi antidopage Rodchenkov.

- 3.5 Composition des comités permanents 2019

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> rappelle à tous que la date limite pour soumettre les candidatures aux postes de membres est le 5 octobre. Pour que ce soit clair, comme il a reçu plusieurs questions à ce sujet, le processus de nomination cette année sera conforme à la constitution. Il n'y aura aucun changement. Si l'AMA reçoit une recommandation du groupe de travail sur les questions de



gouvernance de l'AMA, elle sera incluse dans une constitution révisée. Les nominations en novembre 2019 pourraient donc suivre un processus différent.

DÉCISION

Il est pris note de la composition des comités permanents.

- 3.6 Documentation des réunions

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> informe les membres que la direction a essayé de limiter la documentation des réunions en séparant les documents principaux des autres documents mis à la disposition des membres s'ils le souhaitent. Il aimerait savoir si le Comité exécutif en est satisfait; le cas échéant, la direction continuera de le faire à l'avenir.

<u>LE PRÉSIDENT</u> dit qu'il y a eu des commentaires sur le fait que les membres reçoivent tellement de documents papier qu'ils n'ont pas assez de temps pour les lire.

M. PIECHOTA remercie l'AMA de fournir les documents nécessaires aux réunions. Ils sont très pratiques et facilitent le travail des membres avant les réunions.

<u>LE PRÉSIDENT</u> ajoute que tant qu'ils demeurent pratiques sans être accessibles à toutes les parties externes, l'AMA va dans la bonne direction.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur la documentation des réunions.

4. Progrès du système antidopage

<u>LE PRÉSIDENT</u> dit que le directeur général fera la présentation pour ce point. En guise d'introduction, la toute première page explique exactement pourquoi le document est présenté aux membres.

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> ne souhaite pas passer trop de temps à présenter le document aux membres, mais il veut plutôt leur exposer les faits saillants. Ce document est le résultat de la discussion des dernières réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation en mai, et constitue un compte rendu factuel de ce qui s'est passé depuis que l'AMA a dû traiter la question russe et de ce qui a changé dans l'organisation pour mieux y répondre. Une question a été soumise à l'AMA : s'îl y a un nouveau scandale russe, comment l'AMA y répondra-t-elle et quelle sera la différence dans sa manière de le traiter?

La direction a défini six problèmes principaux. Le premier est évidemment que la tricherie n'a pas été détectée, pour de bonnes raisons. Le deuxième est que le laboratoire y a participé, ce qui n'a pas été détecté non plus. Le troisième est que les lanceurs d'alerte ne disposaient pas de canal approprié à ce moment-là pour communiquer des renseignements. Les sportifs et le personnel du laboratoire auraient peut-être pu réagir si un canal avait été mis en place. L'AMA n'a pas été en mesure d'enquêter pendant une longue période. Aucune sanction n'a été approuvée et il n'y a pas eu de délimitation claire des responsabilités ni de mécanisme de règlement des différends. Tous ces facteurs combinés ont conduit à la situation en question. Avant cela, des projets étaient en cours. L'AMA avait reconnu que des pouvoirs d'enquête étaient nécessaires lors de l'élaboration du Code en 2010, mais celui-ci a fait l'objet d'un processus de consultation et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. L'AMA a également créé le Comité de révision de la conformité en 2014, et l'objectif était qu'un comité indépendant formule des recommandations pour éviter tout débat politique sur les questions de conformité. C'est pour cette raison que l'AMA l'a créé. Après toute l'affaire russe, les révélations, la consultation, les discussions et ainsi de suite, le Conseil de



fondation a conclu une entente en 2016, et un certain nombre de recommandations et de priorités ont été approuvées. Les membres pourront les consulter dans le document.

Qu'est-ce qui a changé depuis? Il examinera chaque point un par un. Tout d'abord, il y a le fait que la tricherie n'a pas été détectée. Sera-t-elle détectée désormais? Il ne connaît pas la réponse. Comme il est clairement indiqué dans le document, la façon de traiter la question et la participation des organes étatiques compliqueront toujours la tâche des organisations privées; mais de toute évidence, le programme de conformité a changé. L'AMA est passée d'un programme de conformité fondé essentiellement sur des règles à un programme axé sur la pratique, avec des audits et un processus complet reposant sur un groupe de travail, le Comité de révision de la conformité, le Comité exécutif, etc. Un cadre juridique a été mis en place avec le SICCS. La situation a donc nettement évolué et la base juridique pour assurer le respect de la conformité est différente.

En ce qui concerne le laboratoire, l'AMA dispose d'un groupe de travail qui a examiné la question et formulé une recommandation claire : mettre l'accent sur la qualité, veiller à ce que l'AMA soit plus active et à ce que les laboratoires soient audités, et effectuer des tests d'aptitude. En outre, le programme Brisez le silence! a également un impact sur les laboratoires. Il donne l'exemple du laboratoire roumain. Des personnes travaillant au sein du laboratoire ont communiqué des renseignements qui ont été utilisés par le service Renseignements et enquêtes, ce qui a entraîné un changement dans la direction du laboratoire. Cela a été très utile.

Bien entendu, Brisez le silence! n'est pas qu'un outil de signalement. L'ensemble du cadre juridique qui l'entoure est également important. Les lanceurs d'alerte doivent conclure un contrat avec l'organisation, et la relation est gérée par des professionnels. L'AMA a des obligations envers eux et ils ont une obligation envers l'AMA. De plus, leur identité est protégée.

En ce qui concerne le pouvoir d'enquêter, le nouveau Code intégrant cette disposition est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Il y a également eu les enquêtes Pound et McLaren. Tout le monde a reconnu la nécessité d'un service d'enquêtes interne pour des raisons de coûts et d'efficacité, ce qui a conduit à la nomination de M. Younger et à la création du service Renseignements et enquêtes. En parallèle, le programme Brisez le silence! a été élaboré et un certain nombre d'activités sont en cours au sein du service. Les membres ont évidemment pu consulter les rapports de M. Younger à plusieurs occasions.

Pour ce qui est de l'aspect plus juridique, en dehors de l'aspect opérationnel, à l'époque, il n'y avait pas de sanctions définies ni de délimitation claire des responsabilités. L'élaboration du standard pour la conformité (le SICCS) a été la plus grande avancée, car c'est ce qu'il manquait : tout le monde travaillerait conformément au même cadre juridique, en connaissant l'application des sanctions appropriées et le processus. Cela a changé la donne par rapport à ce qui existait avant le scandale russe. De plus, un nouveau mécanisme permet maintenant au TAS de traiter les dossiers et de rendre des décisions que tout le monde doit respecter.

Sur le plan opérationnel, l'AMA se trouve dans une position très différente, avec la conformité, les enquêtes, le programme Brisez le silence!, les audits des laboratoires, etc. Sur le plan juridique, la position de l'AMA est également différente, car elle dispose du SICCS, qui a complètement transformé le paysage. Certaines questions sont toujours en cours. On a discuté de la révision de la gouvernance plus tôt ce matin. L'AMA souhaite améliorer le développement des programmes, ce qui fait partie du plan quinquennal. Les bureaux régionaux disposeront d'un employé supplémentaire pour les aider notamment dans leurs activités de développement régional et de conformité. Il y a aussi un standard pour l'éducation, qui s'inscrit dans une stratégie visant à accroître les efforts d'éducation. Le Code est en cours de révision et, bien entendu, le plan budgétaire sur cinq ans a été approuvé en mai dernier lors des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation.

Sur quels éléments l'AMA devrait-elle maintenant faire porter ses efforts? Il reste encore beaucoup de travail à faire. C'est pourquoi l'AMA a voulu mettre à l'essai des stratégies de collecte



de fonds et obtenir plus d'argent pour pouvoir faire ce travail. L'AMA doit revoir son plan stratégique, et des fonds ont été mis de côté dans le budget pour commencer cette révision cette année. Le plan consiste à travailler avec le Boston Consulting Group sur ce point, car il a contribué aux travaux antérieurs et a une bonne idée de l'orientation de l'AMA. L'AMA attend que le groupe de travail sur la gouvernance termine son travail afin d'avoir tous les éléments en main pour commencer sa révision. Ce travail comprendra des consultations avec les partenaires afin d'examiner les objectifs de l'AMA et élaborer un plan stratégique pour les atteindre.

L'état d'avancement du document sur le système antidopage est soumis aux membres pour discussion et pour fournir les faits sur la situation actuelle.

<u>LE PRÉSIDENT</u> fait remarquer aux membres l'importance de ce travail.

<u>LE PROFESSEUR ERDENER</u> félicite le directeur général pour les efforts considérables qu'il a déployés dans ce domaine important. Il souhaite dire quelques mots à propos de l'ACI, car selon lui, il s'agit d'une étape très importante pour les activités antidopage. L'ACI a officiellement commencé ses activités le 1^{er} juin. L'AGFIS et M. Baumann ont appuyé pendant quelques années le Service antidopage. Tous les contrats de ce service avec les différentes FI seront transférés à l'ACI, qui en a une quarantaine. C'est un très bon volume et un bon point de départ, et les nouveaux bureaux sont situés à côté du complexe de la Maison du Sport International, à Lausanne. La plupart des partenaires de l'ACI, avec lesquels elle collabore étroitement, travaillent également à la Maison du Sport International, ce qui est un point important.

Un autre point lié à l'efficacité des activités antidopage est le groupe de travail antidopage avant les Jeux, en particulier pour les dernières éditions des Jeux olympiques de Rio et de Pyeongchang. Il a été fortement appuyé par l'AMA ainsi que par les ONAD, les FI et, à l'époque, par le Service antidopage. Les activités du groupe de travail ont été très importantes, surtout pour les deux dernières éditions des Jeux olympiques.

M. MIZUOOCHI souhaite aborder la question des fuites de documents de l'AMA. Il est très regrettable que les documents devant être examinés dans le cadre de cette réunion aient été divulgués. Il est très préoccupé par la fuite d'informations et leur publication dans les médias. Cela dit, en tant que pays hôte des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020, le Japon reconnaît l'importance d'offrir aux sportifs un environnement propre, équitable et sans dopage. L'ensemble des signataires, des ONAD et des FI doivent adhérer au programme de conformité au Code mondial antidopage pour assurer la réussite des prochains Jeux de 2020.

LE PRÉSIDENT remercie le ministre pour son commentaire.

M^{ME} HOFSTAD HELLELAND remercie le directeur général pour son excellent compte rendu des faits et le résumé clinique de la discussion. Plusieurs questions liées au Code mondial antidopage et au TAS vont au-delà des compétences de l'AMA. Elle se demande s'il serait possible de procéder à un examen du nouveau plan stratégique, car, lorsqu'on élabore une stratégie et des plans pour l'année à venir, on fait toujours le point sur les années précédentes pour voir si les objectifs ont été réalisés. Ce serait l'occasion pour l'administration de préparer un examen indépendant parallèlement au nouveau plan stratégique. Le directeur général pourra peut-être faire des commentaires à ce sujet.

<u>M. PIECHOTA</u> présente également ses félicitations pour le travail accompli sur le document, mais les gouvernements en attendent toujours davantage, comme les membres le savent. C'est pourquoi, au nom de l'Europe, il encourage la direction à envisager d'analyser l'efficacité des mesures. Il formule également quelques propositions sur les travaux futurs, notamment en ce qui concerne l'examen du système de sanctions harmonisé ainsi que la reconnaissance mutuelle et l'application des mesures de sanction.

M^{ME} EL FADIL souhaite exprimer la position de l'Afrique concernant cette question. L'Afrique reconnaît les efforts déployés par l'AMA et estime que le système s'est considérablement amélioré.



Cela ne fait aucun doute. Un soutien devrait être apporté à la direction de l'AMA et le processus de révision du Code devrait être respecté.

M. BAUMANN remercie le personnel et le directeur général d'avoir élaboré ce document très complet, qui est factuel et traite directement du dossier en cause et de ce qui s'est passé en Russie. La discussion a été un peu plus loin et a dépassé la question de la Russie. Le sentiment exprimé autour de la table (pas nécessairement par tous) est que l'AMA ne fait pas du bon travail et a besoin d'un examen indépendant. On a proposé d'en discuter avant de demander à un tiers d'examiner des questions que les membres du Comité exécutif connaissent sans doute mieux. Il serait très heureux de pouvoir en parler. La conversation a commencé la veille au soir, et c'est le genre de conversation que le Comité exécutif devrait pouvoir tenir. Il est bon d'exprimer ce que l'on ressent, et c'est pourquoi le Comité exécutif devrait simplement se réunir et discuter ouvertement de ce point précis à huis clos, sans craindre d'être écouté. La discussion resterait ainsi entre les membres.

L'AMA s'est développée sur la base d'un partenariat à 50/50 entre les gouvernements et le Mouvement sportif. Au fil du temps (et il regrette s'il va trop loin, car il est encore relativement nouveau dans l'organisation), alors que l'Agence est née d'une collaboration, une certaine rivalité s'est installée entre les deux parties. Et ce n'est certainement pas ce que l'AMA devrait viser. L'objectif est de travailler ensemble pour être plus efficace, et non d'essayer de prendre le dessus, ce qui semble parfois se produire.

Le Mouvement sportif est heureux de ce qui s'est passé, mais il n'est certainement pas satisfait de ce qui s'est produit en Russie. Il se réjouit tout de même de la façon dont l'AMA a géré la situation et opéré des changements rapidement. Et il est bien connu que des rumeurs ont circulé en 2010 sur la Russie, mais ce n'est que récemment que l'AMA a eu les outils nécessaires pour faire enquête et agir.

Selon lui, et il vaudrait la peine d'aborder cette question à l'avenir, le Mouvement sportif estime qu'il appartient à l'AMA de mener la lutte pour un sport propre; par conséquent, il est également important de protéger les sportifs contre tout préjudice lorsque le sport n'est pas propre. De l'avis du Mouvement olympique, les sportifs souffrent indirectement des conséquences négatives sur les organisations antidopage, et ils ne devraient pas être utilisés comme des outils visant à rétablir la conformité. Ils devraient eux-mêmes être protégés et ne devraient pas être utilisés.

Deuxièmement, le Mouvement olympique estime qu'il y a eu des changements très rapides et nécessaires, notamment l'adoption d'un standard pour la conformité au Code et le Comité de révision de la conformité. Et comme il a déjà été mentionné, il s'agit d'un document vivant et il y a certainement des choses qui devraient être corrigées ou, du moins, améliorées à l'avenir. Le Mouvement olympique élabore actuellement une recommandation qui sera soumise à l'AMA et qui stipule que l'AMA ne doit pas être un organisme de sanction, mais qu'elle doit déterminer si une personne est conforme ou non.

Le Mouvement sportif a également contribué aux progrès mentionnés plus tôt : il a mis sur pied l'ACI. Les FI veillent évidemment à ce que les conflits d'intérêts apparents soient gérés par l'ACI. Il espère que le Code de l'AMA reflètera l'importance de l'ACI dans la rédaction de sa prochaine version.

M. RICCI BITTI ne souhaite pas répéter ce que M. Baumann a très bien dit au nom du Mouvement olympique. Il accueille favorablement le rapport d'activité. Le cas russe a été un cassetête pour de nombreuses raisons, mais aussi une occasion. En effet, l'AMA a dû prendre des mesures importantes, ce qui a été positif pour le développement de l'AMA. Le Mouvement olympique a encore quelques inquiétudes, qui feront l'objet d'une recommandation lors de la prochaine étape relative au mécanisme de conformité, dont les conséquences ne sont pas entièrement satisfaisantes. Dans le cadre de la révision du Code, comme l'a dit M. Baumann, le Mouvement olympique s'efforcera de faire valoir sa position. Il répète aux partenaires des gouvernements (et contrairement à M. Baumann, il est un membre très âgé) et au président que



la coopération entre les deux parties est vitale. Il y attache une grande valeur et, même si l'environnement est récemment devenu conflictuel, la coopération est vitale. Le Mouvement sportif ne peut pas faire tout ce que font les gouvernements, et les gouvernements ne peuvent sans doute pas faire tout ce que fait le Mouvement sportif. Il espère que l'AMA a appris de l'affaire russe. Il félicite la direction pour le travail qu'elle a accompli. Le CIO se concentrera sur la révision du Code, en gardant un œil sur les questions de gouvernance et en veillant à rendre le système plus indépendant. L'ACI résulte d'une initiative du CIO, l'un des deux acteurs de la fondation de l'AMA. Le CIO souhaitait que les FI soient un peu plus en retrait des activités du système antidopage. Le Mouvement olympique se réjouirait qu'un effort analogue soit déployé du côté des ONAD, ce qui se produit de plus en plus dans de nombreux pays. Il se réjouit de cet effort. Il espère que les choses iront mieux à l'avenir et, en tant que président du Comité Finance et administration, il s'attend à ce que la hausse de 8 % du budget déjà approuvée soit très utile et qu'elle donne à la direction de nouvelles possibilités. Il appuie pleinement l'idée d'un nouveau document de planification stratégique, car c'est le bon moment après toutes les turbulences que l'Agence a traversées. Mais il est moins enclin à soutenir un examen indépendant, comme il l'a déjà dit lors de la réunion précédente. Ils connaissent mieux le problème que quiconque, et ils pourraient sans doute produire le même résultat sans assumer des coûts qui pourraient servir à des projets plus utiles.

M^{ME} SCOTT souhaite revenir sur les commentaires de M. Baumann au sujet de l'ACI. Il a dit qu'il aimerait que le Code de l'AMA reflète l'importance de l'ACI, et elle se demande si M. Baumann pourrait apporter des clarifications, car elle croit comprendre que l'ACI est un fournisseur de services. Elle aimerait que M. Baumann explique pourquoi, selon lui, le Code devrait refléter cela.

En ce qui concerne les propos de M. Ricci Bitti, elle demande des précisions sur son commentaire où il propose que les ONAD travaillent et assurent des suivis de façon indépendante, comme l'ACI.

MME HOFSTAD HELLELAND se prononce au nom de tous les gouvernements. Elle salue l'initiative d'avoir organisé la réunion informelle la veille. Les autorités publiques aspirent à une très bonne coopération avec le Mouvement sportif; elles y accordent une grande importance, et c'est la clé pour rendre l'AMA encore plus forte. Elle pense que la réunion de la veille est un bon point de départ pour cette coopération. Les autorités publiques s'efforceront également, lors de la prochaine réunion à Bakou, de se réunir et de discuter. Elle a bien entendu M. Baumann dire que le Mouvement sportif et les autorités publiques semblent être en concurrence. Une lacune de l'AMA depuis trop longtemps est la faiblesse de la gouvernance et des autorités publiques, car les ministres des Sports n'ont cessé d'aller et venir et n'ont pas été suffisamment préparés, et il n'y a pas eu de dialogue. Néanmoins, les autorités publiques parlent actuellement d'une seule voix. Les autorités publiques, les continents et les ministres des Sports ont ainsi eu de bonnes discussions entre les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation, en plus de tenir une réunion la veille et de communiquer d'une façon différente. Ils ont mis en place un secrétariat, grâce aux fonds fournis par le Conseil de l'Europe à cet effet, qui a été un succès. Il ne s'agit pas de compétition, mais d'équilibre; et un équilibre a été trouvé entre le Mouvement sportif et les autorités publiques. À l'avenir, elle espère que les deux parties seront considérées comme des partenaires égaux, ce qui est également important pour la voie à suivre et l'objectif visant à renforcer l'AMA.

<u>LE PRÉSIDENT</u> remercie vivement les membres pour leur réaction au rapport. C'est très encourageant, et il félicite non seulement le directeur général, mais aussi tous les directeurs qui ont consacré beaucoup de temps à la rédaction du rapport. Avec la permission des membres, à leur retour à Montréal, celui-ci sera publié sur le site Web pour permettre aux autres de le lire. Il est reconnaissant pour les propositions qui ont été faites. Il est heureux d'apprendre que les gouvernements et le Mouvement sportif ont établi un partenariat. Il a toujours cru que cela avait été fait en 2001. S'il a été mis à rude épreuve, mais qu'il s'est maintenant rétabli, c'est une bonne chose.



Pour la suite des choses, il se réjouit d'apprendre que l'examen d'un plan stratégique, la participation du Boston Consulting Group et une éventuelle analyse des lacunes ou toute autre initiative pouvant aider l'AMA sont prévus. Il prend note des remarques. Il indique à M^{me} Scott que, plutôt que de lancer un débat sur l'ACI et le Code, MM. Baumann et Ricci Bitti et elle pourraient s'expliquer leurs remarques. Le groupe de travail sur le Code traitera de la question sans que le Comité exécutif ne lui dise quoi faire. Il remercie les personnes concernées pour leurs efforts, qui ont été productifs à presque tous égards.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur les progrès du système antidopage.

5. Finance

LE PRÉSIDENT demande à M. Ricci Bitti de faire les présentations aux membres.

M. RICCI BITTI indique que la réunion est peut-être la plus facile à ce jour, car aucune décision officielle ne doit être prise; il s'agit simplement de fournir de l'information. Il sera aussi bref que possible.

- 5.1 Rapport du président du Comité Finance et administration

M. RICCI BITTI explique que la réunion du Comité Finance et administration a eu lieu à Rome en juillet, que le directeur général et le président y ont participé, ainsi que toutes les personnes intéressées, et que le contenu en a été très intéressant. Il résume les éléments importants de la rencontre. Les membres ont passé en revue les comptes de la fin de l'exercice 2017. Ces comptes avaient été approuvés par le Conseil de fondation en mai, et le Comité Finance et administration a remarqué qu'ils étaient beaucoup plus positifs pour deux raisons : les dépenses ont diminué de beaucoup et les revenus ont été bien plus élevés, ce qui a donné lieu à un bénéfice supérieur à celui de l'année précédente, permettant à l'AMA de ne pas diminuer sa réserve. Il n'a rien à ajouter vu que le dossier a été approuvé en mai, mais il tient à souligner que ce résultat très satisfaisant est attribuable à divers facteurs, notamment les contributions additionnelles, les dépenses inférieures et les revenus plus élevés.

Il se concentrera sur certaines recommandations qui sont très importantes pour l'avenir. Le Comité Finance et administration a réitéré sa recommandation au Comité exécutif et au Conseil de fondation de revoir la répartition des contributions entre les continents et, à l'intérieur des continents, entre les pays. Le Conseil de l'Europe a joué un rôle de leader à cet égard, mais le Comité Finance et administration a indiqué qu'il était temps de revoir la situation, car il estime que l'Europe est plutôt surchargée et que le moment est venu de se pencher sur ce dossier.

Les fonds disponibles ont permis à l'AMA de devancer certains investissements et dépenses en immobilisations. Il fait référence au système ADAMS et à l'application mobile, et ainsi de suite.

Il a aussi été recommandé, vu que l'AMA n'a plus à se battre pour obtenir de l'argent (contrairement aux 15 dernières années) et qu'elle dispose de fonds, d'entreprendre une évaluation de l'efficacité des tâches décidées par la direction et les administrateurs, au moyen d'indicateurs de performance clés; il s'agit d'une recommandation importante. Jusqu'ici, le Comité Finance et administration a toujours cherché à bien gérer les finances, mais il souhaite élargir son mandat pour évaluer, au nom du Comité exécutif, l'efficacité de l'administration en fonction de l'accroissement du personnel, des investissements, etc. Ce sont les faits saillants de la réunion. La rencontre a été très intéressante et le Comité a fourni pour le prochain exercice de nombreuses informations qui pourraient être incluses dans la revue de planification stratégique.



DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Finance et administration.

- 5.2 Contributions des gouvernements et du CIO

M. RICCI BITTI informe les membres qu'en date du 24 août, les contributions étaient à 97,23 %, soit un peu plus que l'année précédente, et qu'il y a eu d'importantes contributions additionnelles, dont celle de la Chine (près de un million de dollars), pour un total de 1,3 million de dollars. Les contributions non versées sont évidemment considérables et il mentionne les pays devant encore payer : le Vénézuéla (où la situation est très difficile), le Brésil et le Koweït. Le Comité Finance et administration est satisfait du montant des contributions, comme les membres peuvent le voir sur l'annexe. L'annexe 2 est importante et il note la contribution de près d'un million de dollars de la Chine.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

5.3 Comptes trimestriels 2018

M. RICCI BITTI informe les membres qu'en ce qui concerne les comptes du premier semestre de l'exercice, tout est plus ou moins en ordre. L'activité de l'AMA est très saisonnière, comme on le sait, vu que les revenus arrivent pendant la première partie de l'année, alors que les dépenses sont étalées sur toute l'année. Ainsi, l'annexe 1 montre un profit, mais cette somme est nécessaire entre ce moment-là et la fin de l'année. Il croit néanmoins que l'AMA respectera le budget.

En ce qui concerne les revenus, les contributions spéciales ont augmenté considérablement, ce qui est une bonne nouvelle. Sur l'annexe 2, les membres peuvent constater l'écart, et ils devraient se réjouir que les dépenses se situent à 48 % plutôt qu'à 50 %. L'écart est limité et tout à fait justifié, comme dans le cas du bureau de Lausanne, qui a tenu son grand congrès vers le début de l'année (ce qui explique le pourcentage supérieur à 50 %), ainsi que des problèmes juridiques. Ce sont les deux éléments un peu plus élevés. L'amortissement est un autre facteur : comme certaines dépenses en immobilisations ont été devancées, l'amortissement a augmenté.

Il s'agit des informations semestrielles, qui ne sont pas très significatives en termes absolus, vu la nature très saisonnière de l'activité, comme il a été dit, mais le Comité exécutif n'a pas à se faire de souci.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2018.

5.4 Budget 2018 révisé

M. RICCI BITTI demande aux membres de regarder l'annexe 1, soit l'état des résultats. La situation s'est améliorée : le surplus s'est élevé à 1,3 million de dollars au lieu des 646 000 \$ prévus au budget. Cela inclut aussi une forte augmentation des dépenses en immobilisations du fait que l'administration a décidé de devancer une dépense de 940 000 \$, soit une très forte somme, liée au système ADAMS et à d'autres investissements nécessaires. Le budget révisé confirme que c'est une très bonne nouvelle, car l'AMA n'a pas eu besoin d'entamer sa réserve de trésorerie comme c'était prévu au budget. Il s'agit donc d'un budget équilibré, ce qui est très encourageant, car la réserve de trésorerie ne sera pas touchée. La politique de l'AMA était de diminuer la réserve jusqu'à un maximum de 500 000 \$. Le budget était de 474 000 \$, mais l'AMA n'a pas eu à utiliser de fonds. Voilà en quoi consiste le budget révisé.



Parmi les faits saillants, les diverses augmentations ont été compensées par des diminutions dans certains secteurs, comme l'éducation, le bureau exécutif, ainsi que la science et la recherche. L'amortissement a monté considérablement en raison des dépenses en immobilisations. La hausse totale des dépenses s'est élevée à 1,3 million de dollars. Les dépenses en immobilisations se sont chiffrées à 940 000 \$, ce qui est très important. Le système ADAMS est le projet qui a coûté le plus cher dans toute l'histoire de l'AMA, mais il était réellement nécessaire. La convivialité d'ADAMS est très importante pour les sportifs, et comme ce sont les clients de l'AMA, celle-ci doit accorder la priorité à cet aspect.

La conclusion est très positive. Si on inclut la non-déplétion, l'AMA a eu un budget équilibré grâce aux contributions additionnelles considérables. Compte tenu de l'importance de la hausse de 940 000 \$, M. Ricci Bitti demande au directeur général de commenter. Autrement, il sera heureux de répondre aux questions.

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> explique que c'était simplement une question de moment. Ces coûts ne sont pas nouveaux pour ADAMS, mais il y a eu un certain nombre de nouveaux projets dans le plan de développement d'ADAMS, dont le projet sans papier. Selon le plan, le travail devait commencer l'année suivante, mais les fonds disponibles étaient alors suffisants et comme le service des TI avait indiqué qu'il était prêt à aller de l'avant, il a été décidé que l'AMA investirait dans ce projet dès cette année, car le plus tôt il est terminé, le mieux. Ce n'est pas une nouvelle activité; elle faisait partie des modules d'ADAMS, mais elle a été réalisée maintenant parce que l'AMA avait la capacité de le faire.

DÉCISION

Il est pris note du budget 2018 révisé.

- 5.5 Projet de budget 2019

M. RICCI BITTI invite les membres à prendre connaissance du résumé fourni à l'annexe 2. Les points saillants sont la hausse de 8 % dont le principe, comme il le rappelle, a été approuvé pour quatre ans. Avec cette hausse, l'AMA aurait évidemment une augmentation nette de revenus de 1,1 million de dollars et une hausse des dépenses totales de 2,6 millions de dollars, due principalement au Bureau exécutif, à la gestion de la marque et à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport prévue en 2019 à Katowice, qui a dû être inscrite au budget de cette année à titre d'élément particulier. Les coûts de l'éducation et de l'aide aux ONAD ont augmenté, ceux des sciences aussi; ces derniers ont été beaucoup sacrifiés ces dernières années. L'AMA a prévu une nouvelle hausse, de 1 million de dollars, visant à rendre ce secteur plus efficace. Les normes et l'harmonisation, ainsi que les bureaux et le personnel régionaux, ont aussi vu leur budget augmenter. L'accroissement du personnel aurait pu être contrôlé, mais la hausse est basée sur le document présenté aux membres il y a plusieurs mois et, de toute évidence, l'AMA a dû intensifier les activités dans tous les secteurs et tirer parti des fonds disponibles en raison de l'augmentation de 8 %. La baisse de l'amortissement due aux prévisions de 2018 s'est établie à 250 000 \$. Les investissements dans ADAMS et dans l'application mobile ont été devancés à 2018, d'où une baisse en 2019; les dépenses en immobilisations ont ainsi diminué de 1,4 million de dollars. Le budget sera soumis pour approbation en novembre, mais l'exercice présenté comprend une perte de 351 000 \$ vu que les dépenses dépassent les revenus. Cela entraînera une réduction de la réserve de trésorerie de 481 037 \$. L'AMA doit donc revenir au régime antérieur et limiter l'utilisation de la réserve de trésorerie à un maximum de 500 000 \$.

C'est donc le budget pour 2019. Il peut être amélioré encore au besoin. Dans l'ensemble, toutefois, c'est le budget qui doit être présenté en novembre pour approbation officielle.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour du projet de budget 2019.



- 5.6 Plan budgétaire quinquennal (2018-2022)

M. RICCI BITTI indique que ce plan est le résultat de la décision prise par le Comité exécutif et le Conseil de fondation d'approuver une hausse de 8 % pour les quatre prochaines années (ce qui revient à cinq années d'augmentation de 8 % vu qu'une telle hausse a aussi eu lieu en 2018). La proposition originale de la direction était de 8 % en 2018, 15 % en 2019, 15 % en 2020 et 5 % en 2021, mais elle a été remplacée par 8 %, 8 %, 8 % et 8 %. Cette hausse doit être approuvée chaque année, mais la structure de 8 % a été prolongée d'un an de manière à devenir un plan quinquennal incluant 2022, qui pourrait être associé au plan stratégique, permettant ainsi à l'AMA d'améliorer ses activités. Les membres ont accès au résumé en annexe contenant le budget 2018 révisé, le projet de budget 2019 et trois années par la suite. La bonne nouvelle, c'est que la réserve sera réduite encore une fois à 479 000 \$ en 2020, puis elle ne sera pas entamée dans les deux dernières années. Évidemment, le Comité Finance et administration est d'avis que l'administration sera en mesure d'épargner encore.

Le Comité Finance et administration recommande d'accroître la réserve. La réserve actuelle est suffisante pour couvrir un mois et demi d'exploitation, et le Comité estime que ce n'est pas suffisant pour une organisation. La réserve ne devrait pas être trop élevée, mais le Comité estime que le minimum est de trois à six mois. C'est la recommandation du Comité et il demande aux membres d'en prendre note. À l'heure actuelle, la réserve couvre un mois et demi d'activité.

Ce sont les commentaires essentiels formulés. Les membres ont les prévisions de trésorerie à titre d'information; elles reflètent ce qui a été dit sur la réduction des liquidités et la réserve. Il serait préférable et plus sûr pour l'organisation de n'utiliser aucuns fonds au cours des deux dernières années du plan quinquennal.

Le document reflète la hausse de 8 % par année plutôt que les pourcentages indiqués dans le document d'origine. Les membres verront un résumé du document dans leurs dossiers et les faits saillants du plan quinquennal. L'AMA est en croissance pour la première fois depuis de nombreuses années. Le Comité Finance et administration recommande que l'administration soit efficace, vu le changement énorme dans l'environnement culturel de l'AMA. Cela fait 15 ans qu'on fait tout pour obtenir plus de fonds, et actuellement des fonds sont disponibles. Il faut gérer cette situation. Le Comité Finance et administration recommande la mise en place de procédures KPI claires afin d'évaluer l'efficacité et, si quelque chose n'est plus nécessaire, les fonds pourraient être conservés et consacrés à quelque chose de plus utile. L'AMA se trouve à un carrefour, et sa recommandation (pour laquelle il espère obtenir l'appui du Comité) est qu'il faut se montrer prudents et efficaces, car des fonds sont dégagés, mais il faut nécessairement être très efficaces.

<u>LE PRÉSIDENT</u> indique que c'est comme un rêve qui se réalise : jamais il n'aurait cru que l'AMA ait un jour des budgets de cette envergure. Le crédit en revient certainement aux personnes en place maintenant.

M. COSGROVE félicite M. Ricci Bitti pour son travail. Les budgets et les documents financiers n'ont jamais été aussi faciles à comprendre. Il a remarqué qu'une somme de 50 000 \$ avait été allouée pour le forum des sportifs de l'année suivante et se demande si elle a été retirée et, si oui, pourquoi. Si le retrait a été effectué, cela signifie-t-il qu'aucune provision n'a été faite pour un forum l'année suivante et que, par conséquent, il n'y en aura pas?

En ce qui concerne le plan stratégique, il est noté qu'il n'a pas été amorcé cette année, que d'autres priorités ont eu préséance et que 225 000 \$ sont alloués à l'année suivante, en espérant un déblocage plus tard en 2018. Il remarque aussi que des professionnels externes seront recrutés pour aider la direction à cet égard. Qui? De quelle organisation? Qui en serait responsable et qui assurerait la supervision?

Il exprime une préoccupation au sujet des communications, en soulignant que 140 000 \$ ont été consacrés à un site Web, qu'une dépense de 192 000 \$ a été imputée à la gestion de la marque



et que 100 000 \$ ont été alloués à son renouvellement. Ces mesures sont justifiées dans le document par le fait que la marque actuelle ne permettra vraisemblablement pas à l'AMA d'atteindre son but, car elle n'a pas l'intensité émotionnelle ni le caractère intentionnel qu'il faut pour mobiliser nos publics et trouver un éventuel financement additionnel. Il aimerait que quelqu'un lui explique ce que tout cela signifie. Compte tenu du fait que l'AMA est une agence indépendante œuvrant dans le domaine de la lutte contre le dopage, a-t-elle décidé de s'engager dans une nouvelle mission? Il ne parvient pas à comprendre le texte explicatif.

M. BAUMANN remercie M. Ricci Bitti pour l'information. À la lumière de la discussion qui a eu lieu et qui est présentée dans le rapport du directeur général sur la recherche de financement externe ou de financement de la part de fondations d'entreprise et d'autres sources, y compris des donateurs particuliers, où en est l'AMA, quels sont sa vision et son objectif, et comment procéderateelle?

M. RICCI BITTI répond aux questions. En ce qui concerne l'aide externe, le personnel a choisi de travailler au plan stratégique avec le Boston Consulting Group. Il prend note du commentaire sur le forum des sportifs et demande au directeur général de fournir l'information. Les communications et la gestion de la marque sont très importantes, en particulier après le cas de la Russie. Ainsi, la direction a insisté sur la nécessité de ces mesures. Bien entendu, il faut s'entendre sur ce qu'on veut dire par « gestion de la marque » et sur les moyens à prendre pour rétablir la réputation de l'organisation, si on estime que cette réputation ou le positionnement de l'Agence ont été entachés au cours de la période récente. Il demande au directeur général d'étoffer sa présentation et de revenir sur le sens des investissements dans ce domaine.

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> répond à M. Cosgrove. En effet, il n'y a aucun plan pour le moment de tenir un forum des sportifs l'année suivante. La priorité sera plutôt mise sur la Charte antidopage des droits des sportifs. L'AMA n'a pas encore décidé comment ni quand se fera la consultation sur cette charte. Deux événements importants auront lieu l'année prochaine : le symposium à Lausanne, qui portera sur la révision du Code, des Standards et de la charte et sera l'occasion pour les sportifs d'échanger leurs points de vue, et cet événement est prévu au budget. Puis, à la fin de l'année, il y aura la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport. La discussion sera continue; le format pourrait être différent, mais cela fera l'objet d'une discussion avec le Comité des sportifs à Bakou pour qu'à la fin de l'exercice en novembre l'année suivante, des mesures soient en place.

En ce qui concerne le plan stratégique, l'idée est de travailler avec le Boston Consulting Group, qui a déjà déployé des efforts pour rechercher des sources de financement privé et comprend donc déjà le contexte. Le Comité exécutif supervisera le processus et, au bout du compte, le Conseil de fondation devra approuver le plan stratégique proposé. Seuls des échanges préliminaires ont eu lieu avec le Boston Consulting Group à ce sujet, et il a été impossible d'aller plus loin avant que la révision de la gouvernance soit terminée. Compte tenu de ce qu'il sait, il estime que l'AMA devrait convenir d'un processus, de la méthode de réalisation de la planification stratégique et du mode de consultation, puis, une fois que le Boston Consulting Group aura déterminé comment les choses se dérouleront, une discussion devrait avoir lieu avec le Comité exécutif au sujet de la proposition.

La gestion de la marque est liée à un nouveau plan stratégique et à l'impact qu'il aura. Il ne tentera pas d'expliquer ce travail, qui provient directement de l'équipe des communications, mais M^{me} MacLean pourra s'en charger. Essentiellement, une fois qu'une nouvelle stratégie sera en place, il sera nécessaire de déterminer si la marque est conforme à ce plan ou s'il faudrait procéder à des modifications pour véhiculer le bon message.

<u>LE PRÉSIDENT</u> fait remarquer qu'il y a sans contredit beaucoup de travail à faire. Il estime que M^{me} MacLean pourrait parler individuellement à M. Cosgrove au sujet de la gestion de la marque, du calendrier et du plan stratégique. Il espère que tous les membres ont eu accès aux documents de référence, pour éviter des discussions trop lourdes. Tous les documents sont accessibles, et il remercie M. Ricci Bitti et le Comité Finance et administration de leur travail.



DÉCISION

Il est pris note du plan budgétaire quinquennal.

6. Code mondial antidopage

6.1 Rapport du président du Comité de révision de la conformité

M. TAYLOR informe les membres qu'il y a des cas particuliers à traiter aujourd'hui; cependant, dans le premier rapport, il a essayé de traiter certains points évoqués dans la correspondance du professeur Erdener concernant le SICCS, la composition et les travaux du Comité de révision de la conformité, et certaines questions de principe générales liées à l'affaire AIBA. Il y a eu de la correspondance et le président de l'AMA a répondu à certaines des questions soulevées par le vice-président, et il a tenté de répondre aux questions dans son document. Il serait heureux d'en parler maintenant aux membres si nécessaire, mais il y a d'autres sujets à aborder. Il a essayé de répondre en détail aux questions et aux préoccupations. Il veut bien répondre aux commentaires ou aux questions.

<u>M. PIECHOTA</u> fait une déclaration au nom de l'Europe. Il remercie vivement le Comité de révision de la conformité pour son travail. Il rappelle aux membres que la création du comité, l'adoption de ses règlements et la nomination de son président ont été approuvées à l'unanimité par le Mouvement sportif et les autorités publiques, et que l'indépendance du Comité et l'intégrité du SICCS doivent être pleinement respectées par tous les signataires et ne devraient pas être remises en cause.

M. BAUMANN réitère le commentaire qu'il a fait plus tôt. Il est très heureux des progrès réalisés et du travail accompli. Il peut parfois y avoir des désaccords sur certains points, mais il estime que les normes sont des documents vivants et que chacun aura donc le droit de faire des propositions, s'il le juge nécessaire, dans le cadre des prochaines discussions. Cela ne remet pas en cause leur existence et leur présence, qui doivent être préservées, voire renforcées.

<u>LE PRÉSIDENT</u> accepte ce commentaire dans l'esprit où il a été formulé.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité de révision de la conformité.

6.2 Mise à jour sur la supervision de la conformité

M. DONZÉ indique aux membres qu'ils disposent d'un rapport assez complet sur les activités de supervision de la conformité au Code. Mais il fait quelques observations, notamment sur le travail très important effectué par les OAD du monde entier et le personnel de l'AMA. Beaucoup de travail est en cours avec les OAD pour s'assurer qu'elles mettent en œuvre les mesures correctives fournies par l'AMA dans le cadre de la supervision de la conformité au Code et qu'elles ne se trouvent pas dans une situation où leurs non-conformités sont signalées au Comité de révision de la conformité et au Comité exécutif.

L'année dernière, l'AMA a lancé deux outils principaux pour superviser la conformité des OAD partout dans le monde : le questionnaire sur la conformité au Code et le programme d'audit de la conformité. Après avoir rempli le questionnaire sur la conformité au Code, toutes les OAD (ONAD et FI) ont reçu des rapports de mesures correctives fournies par l'AMA, qu'elles mettent actuellement en œuvre. L'AMA a réalisé neuf audits de conformité l'année passée et neuf audits cette année, et sept autres sont prévus. En 2017, neuf FI et ONAD ont été auditées et en 2018, 16 l'ont été. Le programme d'audit de la conformité et le questionnaire sur la conformité au Code reposent sur le même principe : à la fin de l'audit, l'OAD reçoit des mesures correctives et dispose d'un certain délai, selon la gravité de la non-conformité, pour les mettre en œuvre. Il y a des



milliers de mesures correctives, et c'est un travail très dynamique, car l'AMA doit superviser la mise en œuvre de ces mesures, ce qui exige beaucoup de travail en matière de suivis. Ce qui est rassurant, c'est que chaque mesure mise en œuvre contribue à améliorer la protection globale de l'intégrité du sport. Il peut y avoir des mesures mineures ou maieures et, tout au long de l'exercice, plusieurs OAD en ont profité pour examiner de près leur fonctionnement interne et renforcer leurs procédures, avant même de recevoir les mesures correctives. Un bon exemple du travail accompli est le cas de l'Argentine, qui accueillera prochainement les Jeux olympiques de la jeunesse. Avec le soutien de l'AMA, l'ONAD de l'Argentine a été extrêmement active dans la mise en œuvre de ses mesures correctives. Il y a quelques semaines, elle a reçu le feu vert. Ce processus est décrit en détail dans le SICCS. L'AMA a constaté qu'il présente un certain nombre d'avantages : c'est un processus très prévisible, les signataires savent ce que l'on attend d'eux et la grande majorité d'entre eux ont mis en œuvre les mesures correctives dans les délais impartis, en bénéficiant d'un soutien important de l'AMA. Il y a très peu de signataires non conformes. Il n'y en a actuellement qu'un seul en plus de la Russie, qui fera l'objet d'une discussion ultérieurement. L'ONAD de Maurice n'est toujours pas conforme. L'AMA a eu une réunion avec ses représentants et ils travaillent présentement sur les mesures à prendre. Il espère que la question sera bientôt réglée.

Sous la direction du Comité de révision de la conformité, l'AMA a travaillé à l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle à long terme en matière de supervision de la conformité. Il y aura une discussion autour de cette table. Il ne sait pas quand le prochain questionnaire sur la conformité au Code sera distribué aux signataires, mais il est nécessaire d'assurer une supervision continue de leurs activités. D'autres éléments peuvent également être utilisés pour assurer la supervision continue de la conformité des signataires. L'idée serait de discuter de la stratégie pluriannuelle lors de la prochaine réunion du Comité de révision de la conformité le 3 octobre, puis de la présenter aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation en novembre. Ce rapport résume les points saillants des activités de supervision de la conformité.

<u>LE PRÉSIDENT</u> est conscient de l'ampleur du travail accompli dans ce domaine.

M. TAYLOR souligne que les cas difficiles font l'objet de beaucoup d'attention, contrairement aux cas qui exigent un travail assidu et diligent (la majorité). Il ne faut pas oublier que l'examen de la conformité de l'AMA effectué par les signataires il y a quelques années a été, pour diverses raisons compréhensibles, un exercice entièrement superficiel. Mais maintenant, il y a un Groupe de travail sur la conformité extrêmement engagé et assidu, tout comme le service Standards et harmonisation, sans compter les autres acteurs qui ont transformé le paysage. Lorsque l'on découvre que des milliers de mesures correctives sont mises en œuvre dans le cadre de ce processus, il est facile de le laisser suivre son cours sans faire de commentaire. Mais chacune de ces mesures correctives est un pas de plus vers le respect et l'uniformité des normes minimales auxquelles les sportifs et les parties prenantes peuvent s'attendre, partout où le sport est pratiqué. C'est la mission de l'AMA. Par conséquent, bien qu'il soit nécessaire de discuter de certaines questions importantes concernant les cas difficiles, les membres ne doivent pas perdre de vue le travail que l'AMA accomplit en coulisse et qui, à son humble avis et de l'avis des membres du Comité de révision de la conformité, est un travail impressionnant et important.

LE PRÉSIDENT remercie M. Taylor pour son intervention.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur la supervision de la conformité.

6.3 Russie

<u>LE PRÉSIDENT</u> informe les membres qu'ils doivent examiner divers documents, dont deux documents additionnels qu'il laissera sur la table. L'un d'eux est un courriel qu'il a reçu la veille au soir du Comité des athlètes de l'IAAF, dont il a accusé réception et qui pourra être consulté par les



membres; et l'autre est une communication qu'il a reçue de la Commission des athlètes du CIO, qui est sur la table. Les membres ne seront pas surpris d'apprendre que ni l'un ni l'autre n'ajouteront énormément à leurs connaissances pour discuter de ce point prévu à l'ordre du jour. Néanmoins, puisque ces personnes ont pris la peine de communiquer avec l'AMA, l'Agence devrait officiellement accuser réception de ces documents.

M. TAYLOR indique aux membres qu'ils disposent d'un document et de diverses annexes. Cependant, le document a été rédigé plusieurs semaines auparavant et les choses ont évolué depuis. Avec la permission des membres, il souhaite prendre quelques minutes pour rappeler aux membres du Comité exécutif où ils en sont arrivés à la réunion précédente et leur expliquer où ils en sont maintenant. En mai, le Comité exécutif a demandé au Comité de révision de la conformité d'examiner à nouveau à sa prochaine réunion les deux conditions restantes de la Feuille de route : la reconnaissance du rapport McLaren et le fait de savoir si la correspondance reçue peut être considérée comme une reconnaissance satisfaisante, ainsi que l'accès aux données et aux échantillons du laboratoire de Moscou. Le Comité de révision de la conformité s'est réuni le 14 juin et a examiné ces deux éléments en détail. Le Comité a pu compter sur la présence de plusieurs membres de la direction de l'AMA, en particulier M. Younger, directeur du service Renseignements et enquêtes, pour expliquer tous les détails et l'importance de l'accès aux données et aux échantillons du laboratoire.

M. Taylor souhaite prendre une minute pour s'assurer que tout le monde comprend bien pourquoi les données que recherche l'AMA sont nécessaires. Lorsqu'une personne intente une poursuite pour un cas d'antidopage fondée sur la présence d'une substance interdite dans un échantillon, et il a travaillé sur quelques-uns de ces cas, il y a un dossier de laboratoire de 60 à 70 pages qui contient tous les chromatogrammes ou les électrophérogrammes, et tous les résultats de laboratoire et les données d'analyse qui ont servi à produire le résultat d'analyse anormal. Ces données sont nécessaires aux poursuites. La base de données du SGIL gérée par le laboratoire présente les principaux résultats de l'analyse de chaque échantillon, mais elle ne comprend pas les 60 à 70 pages de données d'analyses justificatives nécessaires aux poursuites judiciaires. Pour déterminer si les quelque 10 000 cas de la base de données du SGIL qui soulèvent des questions ou qui sont indéniablement suspects doivent faire l'objet de poursuites ou non, l'AMA doit avoir accès aux données sous-jacentes. Et comme M. Younger l'a clairement expliqué au Comité de révision de la conformité, l'AMA doit obtenir cet accès selon une chaîne de sécurité clairement établie, qui lui donne la garantie que les données sont exactes, véridiques et authentiques. En entendant cela, et après avoir examiné les objections et les arguments soulevés par les autorités russes, le Comité de révision de la conformité a proposé de sortir de l'impasse et de donner à l'AMA l'accès aux données requises dans des conditions appropriées. Cette proposition a été formulée dans une lettre rédigée le 9 juin (annexe 4), et les membres constateront que le Comité de révision de la conformité a expliqué son raisonnement et sa recommandation de manière assez détaillée.

En ce qui concerne la première condition, soit la reconnaissance des conclusions de l'enquête McLaren, le Comité de révision de la conformité a réfléchi à ce qui a été discuté et approuvé par le Comité exécutif à Séoul en novembre 2017, à savoir la nécessité de reconnaître non seulement l'existence d'un programme systématique, mais également la participation de représentants du ministère des Sports à ce système. Pour ce qui est de la deuxième question, à savoir l'accès aux données et aux échantillons, le Comité de révision de la conformité a proposé, dans sa lettre du 19 juin, de sortir de l'impasse. Il croit comprendre que les autorités russes disent qu'elles ne veulent pas compromettre les éléments de preuve dont elles ont besoin pour leurs propres enquêtes. Par conséquent, le Comité de révision de la conformité a proposé d'expliquer très clairement aux autorités russes les éléments dont il a besoin, en précisant la façon dont l'accès à ces données pourrait être fourni pour garantir à l'AMA qu'elles sont exactes et complètes, tout en permettant au Comité d'enquête russe de veiller à ce que l'intégrité des preuves ne soit pas compromise pour son enquête criminelle. Le Comité de révision de la conformité a déclaré que si l'accès est accordé ou si un engagement inconditionnel de fournir cet accès avant une date précise en 2018 est pris, il



considérera probablement que la condition est remplie et recommandera le rétablissement de la conformité.

Le directeur général et le président de l'AMA ont ensuite communiqué ces renseignements aux autorités russes dans leur lettre du 22 juin (annexe 5). L'annexe 6 est la réponse qui a été reçue et transmise au Comité de révision de la conformité. Celui-ci s'est réuni en août pour examiner la réponse et a conclu que les autorités russes ne faisaient rien pour remplir l'une ou l'autre des conditions. Par conséquent, en l'état actuel des choses, le Comité recommande de ne pas rétablir la conformité de la Russie.

Comme toujours, le Comité de révision de la conformité a eu une autre réunion par téléconférence le jeudi précédant la réunion du Comité exécutif, au cours de laquelle il a examiné tous les autres documents soumis par les partenaires concernés pour voir s'ils avaient une incidence sur les recommandations du Comité. Le Comité de révision de la conformité a reçu très tard dans la journée la lettre de M. Kolobkov datée du 13 septembre et doit décider si cette lettre remplit ou non les conditions qu'il a établies en juin.

En ce qui concerne la première condition, M. Kolobkov indique dans sa lettre que la Fédération de Russie a pleinement accepté la décision rendue par la Commission exécutive du CIO le 5 décembre à la lumière des conclusions du rapport Schmid. C'est donc effectivement une acceptation des conclusions du rapport Schmid. Ce rapport révèle que le système institutionnel, la méthode de dissimulation des résultats positifs et la falsification des échantillons, en particulier à Sotchi, se sont produits comme le décrit le rapport McLaren. Son autre principale conclusion est la participation de représentants du ministère des Sports; l'étendue de cette participation demeure incertaine, mais elle a atteint au moins le vice-ministre. Ces conclusions sont importantes. En acceptant le rapport Schmid, la Fédération de Russie a effectivement accepté les conclusions de l'enquête McLaren, à savoir l'existence d'un programme de dopage, mais aussi la participation de représentants du ministère des Sports à ce programme. Le Comité de révision de la conformité a jugé qu'il s'agit d'une reconnaissance importante et a donc recommandé qu'elle soit acceptée comme preuve satisfaisante que la condition restante de reconnaissance des conclusions du rapport McLaren est remplie. Lors de la publication du rapport de la Commission Schmid, les membres se rappelleront que le professeur McLaren lui-même a dit publiquement qu'il était heureux de voir ce rapport, car il appuyait ses conclusions, et c'est également l'opinion du Comité de révision de la conformité.

En ce qui a trait à la deuxième condition, les membres ont en main la déclaration du ministre des Sports, qui constitue un engagement explicite de fournir dès que possible à un expert indépendant acceptable pour l'AMA et le Comité d'enquête un accès au matériel d'analyse nécessaire pour récupérer, sous la supervision du Comité d'enquête et dans des conditions permettant de préserver l'intégrité des preuves, une copie authentique des données du SGIL et des données d'analyse brutes mentionnées dans la lettre du 22 juin, soit les chromatogrammes et les électrophérogrammes, entre autres.

Il y a donc un engagement clair de donner à un expert l'accès aux instruments qui ont produit les données, afin d'obtenir une copie authentique du disque dur et de l'emporter, ce qui est un grand pas en avant. Cet engagement n'est pas inconditionnel, il dépend du consentement du Comité d'enquête; et pour le Comité de révision de la conformité, cette conditionnalité n'est pas acceptable. Le ministre a aussi indiqué que l'accès serait fourni dès que possible, mais sans mentionner de date ni de délai précis, ce que le Comité considère également comme inacceptable. Il reviendra sur ce point. Une fois les données reçues, l'AMA et les FI devront déterminer s'il y a matière à poursuites.

Il se peut très bien que la majorité des quelque 10 000 cas de la base de données du SGIL soient considérés, après examen des données sous-jacentes, comme des non-lieux, et qu'une minorité de cas puissent faire l'objet de poursuites. Dans certains cas, il pourrait y avoir un terrain d'entente où, après examen des données sous-jacentes, on estimerait que les échantillons eux-



mêmes doivent être soumis à une nouvelle analyse. Cela ne concerne pas tous les échantillons, mais environ 2 500 ou plus; mais s'il est conclu que certains échantillons doivent être analysés à nouveau, et que ces échantillons sont encore au laboratoire de Moscou, cela sera communiqué aux autorités russes. Et le deuxième engagement formulé par M. Kolobkov est que dans de tels cas, ils tâcheraient de travailler dans un esprit de coopération avec l'AMA et le Comité d'enquête, dans le respect du code de procédure pénale, pour permettre une nouvelle analyse indépendante des échantillons conformément au SIL. Cet engagement particulier est important, mais une fois de plus, dans la mesure où il est assorti de conditions, il n'est pas acceptable aux yeux du Comité.

L'analyse du Comité de révision de la conformité a été exposée dans une lettre datée du 14 septembre que les membres ont en main. Cette lettre explique pourquoi le Comité estime que la lettre de M. Kolobkov est importante et qu'elle contient des engagements significatifs, mais aussi que la conditionnalité de ces engagements n'est pas acceptable. Le Comité recommande donc le rétablissement de RUSADA, mais sous réserve des deux conditions énoncées dans la lettre, qui constituent un aspect crucial de la recommandation.

Avant d'aller plus loin, il tient à souligner qu'il s'agit d'une recommandation majoritaire du Comité de révision de la conformité. Son éminente collègue et amie, M^{me} Scott, n'est pas d'accord avec la recommandation, et il respecte son désaccord. Mais il a clairement déclaré que la recommandation du Comité de révision de la conformité demeurait la bonne, selon lui. Tout le monde souhaite obtenir ces données (il l'espère), et la seule question est de savoir comment les obtenir. D'après lui, il reste simplement à déterminer si le Comité de révision de la conformité devrait déclarer que les autorités doivent donner les données à l'AMA avant le rétablissement, ou si l'AMA devrait déclarer que la Russie peut être réintégrée, sous réserve de la condition de fournir les données. Il serait tout à fait normal que les gens ne s'entendent pas sur la bonne décision à prendre. De son avis mûrement réfléchi, et de celui de la majorité du Comité de révision de la conformité, la meilleure décision est de réintégrer immédiatement la Russie, mais sur la base des conditions énoncées dans sa lettre du 14 septembre, et en particulier de l'adoption d'une résolution par le Comité exécutif en utilisant le libellé exact qu'il a surligné en gris dans sa lettre. Il a demandé au Comité exécutif d'adopter une résolution en utilisant exclusivement les termes des conditions surlignées en gris. Ces conditions sont cruciales. Sans entrer dans les détails (bien qu'il serait heureux d'en discuter si les gens le désirent), il estime que le système de conformité mis en place en 2015, lorsque RUSADA a été déclarée non conforme, n'est pas aussi solide qu'il pourrait l'être et n'a pas permis de forcer l'accès aux données. Selon lui, la réintégration sous réserve des conditions énoncées par le CRC placerait l'AMA dans une meilleure position pour demander, exiger et obtenir l'accès aux données et aux échantillons, ce que tout le monde souhaite, car RUSADA serait alors soumise au nouveau régime de conformité défini dans le SICSS et aux changements connexes apportés au Code. Mais cela ne fonctionnerait que si le rétablissement est très clairement subordonné à la condition selon laquelle les données seraient fournies avant une date établie, sans conditions ni excuses. La date limite doit être déterminée par les membres du Comité exécutif. Ils constateront que le Comité de révision de la conformité n'a pas pu s'entendre sur une recommandation quant à la date limite. Mais il a reconnu que la situation est urgente et que la date doit être fixée le plus tôt possible, dans la mesure du raisonnable, et au plus tard six mois après la date de la décision du rétablissement de RUSADA. Il tient à préciser très clairement que cette date, selon lui, devrait être en 2018.

Il exhorte les membres à bien réfléchir : l'équité pour les sportifs propres (tant ceux qui ont triché que ceux qui ont fait l'objet de soupçons alors qu'ils n'ont rien fait de mal) dépend de l'accès aux données. Par conséquent, il demande à tous les représentants du Mouvement sportif et des autorités publiques au sein du Comité exécutif de parler d'une seule voix, d'approuver la recommandation et d'indiquer très clairement qu'ils s'attendent à ce que les données soient fournies cette année. Il leur demande également de préciser que si elles ne sont pas fournies dans ce délai, le Comité exécutif devrait recevoir une recommandation catégorique du Comité de révision de la conformité afin de traiter ce manquement et d'agir fermement et avec détermination pour défendre



le sport propre, et pour assurer que tout soit fait pour réagir au défaut de se conformer. Si le Comité exécutif formule clairement ces attentes, l'AMA pourrait obtenir les données et, à son avis, cette option donne les meilleures chances à l'AMA de les obtenir, et ainsi de protéger les sportifs propres et l'intégrité de l'organisation. Il recommande donc aux membres d'approuver la proposition du CRC sur cette base, en fonction du libellé de sa lettre et du respect de la date X, qui doit avoir lieu en 2018 et sera déterminée par les membres. Une fois reçues, les données seront analysées par le service de M. Younger. Puis il y aura une deuxième date limite pour déterminer les échantillons qui devront être réanalysés, et cette date pourrait être six mois plus tard, soit en 2019. Il demande également, si les membres jugent opportun d'adopter la recommandation, qu'il soit clairement indiqué que le Comité exécutif tient avant tout à ce que les données soient fournies dans les délais, et que le nouveau régime soit pleinement appliqué en cas de manquement à ces obligations. C'est ce qu'il avait à dire, et il se fera un plaisir d'en discuter.

<u>LE PRÉSIDENT</u> fait observer que M. Taylor n'aurait pas pu être plus clair. Il croit comprendre que la date X est le 31 décembre 2018.

M. TAYLOR précise que c'est la date qu'il recommanderait au plus tard.

<u>LE PRÉSIDENT</u> dit que la situation présentée aux membres et les enjeux dont le Comité exécutif doit discuter sont très clairs.

<u>Le PROFESSEUR ERDENER</u> demande si le terme « réanalyse » pourrait être utilisé au lieu de « nouvelle analyse », comme il est indiqué dans la résolution proposée dans la lettre. On ne prélèvera pas de nouveaux échantillons.

<u>LE PRÉSIDENT</u> remercie le professeur Erdener pour son commentaire.

<u>M. DÍAZ</u> note que M. Taylor s'est exprimé très clairement. Les gens semblent croire que la recommandation permettra d'obtenir les données, mais créera-t-elle un précédent pour les cas futurs et les demandes possibles de modification des exigences?

M. RICCI BITTI dit qu'il appuie pleinement cette proposition et remercie M. Taylor pour son explication claire. Sachant que les Russes ont indiqué dans leur lettre que des délais serrés pourraient leur poser des difficultés, y a-t-il une raison pour laquelle les données doivent être fournies cette année?

M. TAYLOR répond à M. Diaz que l'exigence de la Feuille de route ne change pas; elle n'en est que renforcée. C'est indiqué très clairement. Il ne s'agit pas seulement de l'accès aux données, mais de l'accès de l'expert indépendant aux machines pour extraire les données, ce qui est beaucoup plus fort. L'exigence de fournir les données ne change pas. Le changement recommandé est que l'accès aux données constitue une exigence claire et essentielle en vertu des nouvelles règles, ce qui permettrait de renforcer la position de l'AMA. Il tient à ne pas créer de précédent faible. L'AMA passe actuellement d'un ancien régime qui présentait des faiblesses à un régime plus fort. Il est convaincu que cela renforcera la position de l'AMA. Il comprend la crainte que l'AMA puisse modifier les exigences, mais il pense que la recommandation est dans le meilleur intérêt de l'AMA pour toutes les raisons qu'il a expliquées.

En ce qui concerne les raisons pour lesquelles il recommande que la date limite soit en 2018 et non plus tard, la première est que le Comité de révision de la conformité a déclaré en juin que la date limite devrait être 2018 et que la réponse tardive des Russes n'est pas une bonne raison de repousser cette date. La deuxième raison est que certains des sportifs dont les échantillons font partie des données du SGIL participent encore à des compétitions, et un délai supplémentaire pour déterminer s'il y a matière à poursuites nuirait à la crédibilité et à l'intégrité du sport. Personne ne peut prétendre le contraire. Est-il impossible que ces dispositions soient prises en 2018? D'après ce qu'il a compris des experts, ce n'est pas impossible. Il le dit franchement. Il a déjà entendu dire que le code de procédure russe empêche d'accorder l'accès aux données, mais il sait que ce n'est pas impossible. Èt maintenant, il y a un engagement qui montre que ce n'est pas impossible. À ce



qu'il sache, rien ne les empêche de fournir l'accès requis en 2018, et c'est pourquoi il a proposé que la date limite soit en 2018.

LE PRÉSIDENT donne la parole à tous ceux qui souhaitent faire d'autres commentaires.

M^{ME} EL FADIL remercie le Comité de révision de la conformité pour son travail et, au nom des autorités publiques, elle demande un report. Les autorités publiques demandent de ne pas prendre de décision aujourd'hui, mais plutôt à Bakou. C'est la position et le consensus des autorités publiques.

M^{ME} BARTEKOVÁ prend la parole au nom de la Commission des athlètes du CIO et de ses pairs. En principe, ils approuvent la recommandation du Comité de révision de la conformité, mais ils souhaitent que les autorités russes respectent un court délai, d'ici la fin de l'année, et que le rétablissement de RUSADA soit subordonné à la condition de fournir un accès complet aux données et de respecter ce délai. Après la date limite, la question devrait être réévaluée pour s'assurer que les conditions ont été pleinement remplies par la Russie.

Au nom du Mouvement sportif, le PROFESSEUR ERDENER accueille favorablement la recommandation détaillée du Comité de révision de la conformité, qui est importante, et remercie M. Taylor et les membres du Comité de révision de la conformité. Cette tâche a été très importante et difficile pour eux. Il est temps de se tourner vers l'avenir et d'agir dans l'intérêt des sportifs propres, aussi bien en Russie que dans le monde entier. L'AMA a une responsabilité mondiale envers les sportifs, celle de s'assurer que les signataires respectent le Code et reconnaissent les programmes antidopage efficaces. Cela comprend la nouvelle génération de sportifs russes, qui ont le droit de concourir et d'être contrôlés par une ONAD conforme. D'après les informations fournies, RUSADA a fait beaucoup de chemin : elle a complètement mis en œuvre 24 des 26 exigences de la Feuille de route et elle reconstruit son programme antidopage avec l'appui d'autres voisins, dont le Royaume-Uni. RUSADA est autorisée à effectuer des contrôles depuis mai 2017. Des étapes importantes ont été franchies. Le Mouvement olympique a étudié attentivement la recommandation du Comité de révision de la conformité et appuie pleinement le rétablissement de RUSADA pour deux raisons principales. Les deux lettres envoyées par les autorités russes reconnaissent les conclusions du rapport Schmid, comme l'a mentionné le président du Comité de révision de la conformité. La commission présidée par l'ancien président de la Confédération suisse a pu parvenir à une telle conclusion grâce aux éléments fournis par le rapport McLaren. L'engagement récent de publier les données et les échantillons du SGIL répond également aux exigences de la Feuille de route, en permettant une coopération entre l'AMA et le comité d'enquête russe responsable de l'affaire. Conformément à la recommandation du Comité de révision de la conformité, cela a permis de prendre la décision rationnelle et apolitique de réintégrer RUSADA. Il est tout à fait d'accord avec le président du Comité de révision de la conformité sur la date limite, qui devrait être avant la fin de l'année, comme l'a indiqué le président. En bref, il appuie pleinement la recommandation du Comité de révision de la conformité.

MME HOFSTAD HELLELAND indique que tout le monde convient que la question est très difficile et que l'objectif principal est de continuer à renforcer la position de l'AMA et non de faire des compromis dans la lutte en faveur des sportifs propres. C'est l'une des décisions les plus cruciales et critiques que l'AMA ait jamais eu à prendre, compte tenu des opinions exprimées par la communauté des sportifs. Tout le monde autour de la table doit s'en souvenir. En tant qu'organisation, la priorité numéro un de l'AMA est de demeurer fidèle à ses valeurs et de défendre le sport équitable. Elle remercie donc M. Taylor et le Comité de révision de la conformité, et souligne que RUSADA fait des progrès. Elle reconnaît les efforts de cette dernière, mais elle souhaite également rappeler que les membres autour de la table n'ont pas été nommés parce qu'ils sont avocats ou experts; ils sont là pour prendre une décision en tant que défenseurs du sport propre. Et à titre de représentants des gouvernements, ils ont une responsabilité particulière, car ils doivent envisager la situation dans une perspective large. Ils sont responsables devant l'ensemble de la société. Elle estime donc qu'il ne faut pas faire de compromis qui nuiraient à la crédibilité de l'AMA.



Si l'Agence décide de réintégrer la Russie, elle ira à l'encontre des souhaits du Comité des sportifs de l'AMA, de plusieurs ONAD et d'autres organisations et autorités sportives du monde entier. Ils ont indiqué très clairement qu'ils n'accepteraient pas la réintégration à l'époque, et elle est certaine que tout le monde s'en souvient. Il s'agit donc d'un moment crucial pour le Comité exécutif, et les membres doivent être pleinement conscients qu'ils ont une énorme responsabilité à assumer depuis qu'ils ont décidé de réintégrer RUSADA, qui est aussi liée à l'acceptation du processus, à la transparence et à la bonne gouvernance du processus. Par conséquent, la décision d'aujourd'hui aura des conséquences imprévisibles sur la voie à suivre dans les travaux de l'AMA, et elle souhaite que tout le monde soit bien conscient de la gravité de la décision à prendre aujourd'hui. L'AMA doit rendre des comptes aux sportifs, à la communauté sportive et aux gouvernements. Elle doit rendre des comptes et défendre sa décision devant les gouvernements du monde entier. Ce moment marquera à jamais la crédibilité de l'AMA à titre de chef de file indépendant œuvrant pour un sport propre. Elle souligne la nécessité de prendre des décisions intelligentes et audacieuses, ce qui exige de dire non à la réintégration de la Russie pour le moment. Elle appuie pleinement la proposition des autorités publiques de reporter la décision d'aujourd'hui; cependant, si cette proposition n'obtient pas la majorité des voix, elle souhaite qu'il y ait un vote pour déterminer s'il faut ou non réintégrer la Russie.

<u>M. KEJVAL</u> pense qu'un report ne changera rien à la situation; il est important de prendre une décision aujourd'hui. L'ensemble de la procédure a duré presque trois ans et certains sportifs russes dont les échantillons sont au laboratoire participent encore à des compétitions. Un report ne servirait à rien. Le rétablissement de RUSADA est une étape cruciale et logique pour aller de l'avant, et il pense que l'AMA devrait prendre une décision aujourd'hui. La reporter de trois mois supplémentaires ne contribuerait en rien au sport propre.

M. BAUMANN appuie la position exprimée par le professeur Erdener et d'autres membres du Mouvement olympique. Ils ne pensent pas que ce soit le bon moment de reporter la décision, mais plutôt qu'il est temps d'aller de l'avant et de régler ou, du moins, de progresser sur la voie qui mènera à une résolution définitive. L'explication donnée par M. Taylor est que cette option renforce le processus plutôt que de l'affaiblir; c'est donc un point important à prendre en considération, sachant qu'une feuille de route claire est en place. Il ne pense pas que le Comité exécutif doive prendre une décision particulière en raison des positions ou des opinions différentes de certaines personnes à l'extérieur de la salle. Le Comité exécutif a la chance d'avoir à portée de main toute l'information dont les parties externes ne disposent pas, du moins pas autant que le Comité de révision de la conformité, et il a fait sa recommandation en toute bonne foi. Bien qu'il ait été en désaccord avec d'anciennes recommandations du Comité de révision de la conformité, il est tout à fait d'accord avec la recommandation d'aller de l'avant avec le rétablissement de RUSADA. Il faudrait peut-être éviter la fin de l'année ou la période des vacances, car elle diffère d'un pays à l'autre et pourrait avoir un impact sur la décision. Pour sa part, le 30 janvier serait une date plus sûre pour éviter la période allant du 15 décembre au 15 janvier, durant laquelle certaines choses ne sont pas toujours possibles ou ne fonctionnent pas normalement. Selon lui, la fin du mois de janvier laisserait un peu plus de temps et permettrait d'éviter d'autres discussions inutiles.

M. COSGROVE dit d'emblée que l'Océanie appuiera la demande d'un délai. Il n'a pas entendu la réponse plus tôt, et M. Taylor pourra sans doute dire si un délai de deux mois pourrait affaiblir la position de l'AMA, compte tenu de ce qu'elle a vécu ces dernières années. Cela permettrait aux organisations partenaires et aux autorités publiques de se consulter. Dans le cas de l'Europe, et comme d'autres autorités publiques, des mandats ont été obtenus à partir d'une proposition antérieure, élaborée très rapidement dans les jours précédant la réunion du Comité exécutif. Il indique très clairement qu'il a un respect absolu envers M. Taylor et les autres membres du Comité de révision de la conformité, ainsi que M^{me} Scott dans le cadre de ses fonctions. Rien de ce qu'il souhaite dire ne remet en cause sa position et celle d'autres autorités publiques qui croient en l'institution, ainsi qu'en l'indépendance et en la protection du Comité de révision de la conformité. Mais comme M. Taylor l'a expliqué de façon imagée au Comité exécutif, le Comité de révision de la



conformité fait des recommandations et les membres doivent les accepter ou les rejeter, et c'est leur droit. Il aurait préféré un mécanisme de déclenchement inversé, selon lequel le Comité exécutif pourrait maintenir la non-conformité, mais convenir au préalable qu'au moment où la Russie fournit les données, elle pourrait immédiatement redevenir conforme. Et il appuierait un mécanisme permettant au Comité exécutif de décréter ce résultat à l'avance sur la base d'une recommandation du Comité de révision de la conformité indiquant que les données russes ont été fournies de façon satisfaisante. Malheureusement, la recommandation propose l'inverse. Selon lui, il y a quelques écarts par rapport à la Feuille de route. Il est inquiet et craint que l'AMA n'accorde la conformité à la Russie sur la base d'une promesse; c'est un pays qui a nié et menti au cours des deux dernières années au sujet de ses activités. Ce qui a changé, bien sûr, c'est que les Russes ont dit la vérité et admis qu'ils ont délibérément commis des infractions. Pour l'Espagne, un mécanisme de déclenchement a été mis en place en raison d'une question technique concernant une réunion parlementaire et l'adoption d'une loi ou d'un règlement. Il ne connaît pas les détails, qui sont d'ordre technique. Le fait d'accorder à la Russie, qui a volontairement admis sa culpabilité après deux ans de déni, le droit d'être réintégrée avant qu'elle ne soit conforme et ne fournisse les données, sur la base d'une promesse, envoie un signal très dangereux et affaiblit l'autorité morale de l'AMA. Il ne propose pas (au cas où quelqu'un interprète mal ses propos) que la Russie soit exclue à l'avenir, car l'AMA maintiendrait obstinément ses opinions. Certains diront qu'une proposition visant à accorder immédiatement la conformité à la réception des données ne mènerait l'AMA nulle part ou que rien n'a changé. Il soutient plutôt que cette proposition ouvre toutes les portes à l'AMA, car tout a changé. Il y a un aveu de culpabilité que l'AMA n'a jamais reçu auparavant, et il y a une remise conditionnelle, qui constitue selon lui un écart par rapport à la Feuille de route, qui exige plutôt une remise sans condition. Mais il y a une entente conditionnelle visant à obtenir l'accès aux données avec un certain nombre de réserves. C'est néanmoins une promesse, et seulement une promesse. Un mécanisme de déclenchement inversé permettant de passer de la non-conformité à la conformité servirait les intérêts de tout le monde; ce mécanisme ne nécessite pas de date, car il renvoie directement la balle à la Russie. Ainsi, si elle souhaite être conforme dès demain, elle peut le faire. Elle pourrait prendre un mois ou un an. La balle serait dans son camp; mais malheureusement, cette option n'est pas sur la table. Il est en faveur d'un délai. Il ne voit aucun problème au fait de donner aux gens le temps de réfléchir, d'évaluer et d'analyser la proposition, et de se consulter. Il est important de consulter les personnes à qui ils rendent des comptes. Si cette proposition est rejetée par vote, l'Océanie n'appuiera pas la réintégration de la Russie. La lettre du 30 mai et une partie de la correspondance ont été fournies par les bons offices du président et du directeur général pour tenter de trouver une solution. Bien qu'il les félicite pour leurs efforts, il estime qu'il y a un risque qu'ils aient outrepassé leur mandat et que cette perception fasse partie des réactions extérieures. Il serait peut-être préférable de soumettre de nouveau les questions au Comité exécutif pour obtenir un mandat relatif à la nouvelle entente, mais c'est son opinion personnelle. Certaines des réactions des partenaires sont peut-être dues au fait qu'ils ne comprennent pas pourquoi les membres du Comité exécutif reçoivent des renseignements de M. Taylor. Il n'a pas été possible d'expliquer ces raisons aux organisations partenaires en raison de la précipitation des événements, ni d'expliquer la logique de la présentation de M. Taylor au grand public.

M. RICCI BITTI indique que le mouvement sportif accueille très favorablement la recommandation du Comité de révision de la conformité. Le scandale du dopage en Russie a été un choc et a suscité beaucoup d'inquiétudes, mais il faut reconnaître les progrès réalisés par RUSADA. Il a souvent dit qu'il fallait défendre les intérêts des sportifs russes. Il n'y a pas que les sportifs du monde entier, mais aussi la nouvelle génération de sportifs en Russie, un grand pays sur le plan sportif, qui n'ont pas été autorisés à participer à des compétitions ou à être contrôlés, car ils n'avaient pas d'ONAD active et conforme. Il s'est récemment rendu en Russie pour la Coupe du Monde de la FIFA, et les contrôles effectués représentaient environ 20 % de ce qui est actuellement nécessaire en raison de cette lacune et du fait que la Russie dépend de l'aide fournie par l'AMA. En général, le Mouvement olympique convient qu'il faut regarder vers l'avenir et mettre



la balle dans le camp des Russes. Il faut faire preuve de bravoure et appuyer pleinement la décision du Comité de révision de la conformité, qui comprend des textes et des conditions clairs et évidents. Il assume sa responsabilité, il est membre du Comité exécutif depuis des années, et il est temps de faire preuve de courage. La vice-présidente a déjà dit à la presse qu'elle était contre cette proposition, et il respecte sa position, même si elle aurait peut-être dû l'exprimer uniquement cette journée-là. Néanmoins, il respecte entièrement sa position. Que signifie un report de deux mois? Il appuie pleinement la recommandation du Comité de révision de la conformité et demande la tenue d'un vote à ce sujet. Il recommande que le président fasse cette suggestion.

M^{ME} SCOTT indique qu'il serait négligent de sa part de ne pas apporter la perspective des sportifs du monde à la table. Bien qu'elle comprenne la volonté d'accommoder les sportifs russes, l'AMA doit également demeurer à l'écoute. Il y a eu un soulèvement mondial sans précédent des sportifs par rapport à la proposition de réintégrer RUSADA prochainement. Les membres du Comité des sportifs de l'AMA, du Comité des athlètes de l'IAAF, du Comité des athlètes de l'IBU, du Comité des athlètes du Royaume-Uni, du Comité des athlètes allemand, du Comité des athlètes néerlandais, du Comité des athlètes américain et du Comité des athlètes canadien ont tous adopté une position commune, à savoir ne pas rétablir RUSADA avant que les conditions de la Feuille de route aient été entièrement remplies. Elle appuie pleinement la proposition de M. Cosgrove d'accorder la conformité dès le moment où les conditions sont remplies. Mais les sportifs ne croient pas que la décision leur soit bénéfique, ni à eux ni à l'avenir du sport propre. Elle invite donc les membres à prendre une décision en fonction de leurs affiliés, des personnes qu'ils servent et de ceux à qui ils doivent rendre des comptes, car il s'agit d'un moment décisif pour l'AMA et les membres doivent prendre la bonne décision.

M. TAYLOR remercie les membres de leurs commentaires, qu'ils soient pour ou contre la recommandation. Il reste seulement à déterminer le meilleur moven d'accéder aux échantillons et aux données. Personne ne niera que cet accès est essentiel au maintien de la crédibilité de l'AMA et qu'il en va de l'intérêt des sportifs propres. L'argument selon lequel la Russie doit se conformer maintenant et être réintégrée plus tard lui paraît raisonnable. Il croit que ce serait approprié et important de la réintégrer dès à présent, à condition qu'elle atteigne la pleine conformité d'ici la fin de l'année. Il recommande fortement que l'échéance soit fixée à 2018 plutôt qu'à janvier 2019. Si la fin de l'année ne convient pas en raison de la période des Fêtes, l'échéance devrait être devancée (plus tôt en 2018), et non reportée en 2019. Il comprend et respecte le point de vue de ceux qui prônent la conformité actuelle de la Russie, puis sa réintégration. Pour sa part, il souhaite le contraire, car l'AMA aurait ainsi plus de chances d'obtenir les données. Il respecte les autres opinions. Il ne tient pas à compromettre la lutte pour le sport propre et ne croit pas que la recommandation aboutirait à cela. Il pense que la recommandation améliore les chances de défendre les sportifs propres de la Russie et d'ailleurs. Il demande aux membres de l'adopter avec une échéance en 2018, ainsi que de faire clairement comprendre que la réponse du Comité exécutif sera sans équivoque si les conditions ne sont pas satisfaites, car il est vital et nécessaire d'écouter ce qu'ont à dire les gens à l'extérieur de cette salle.

M. COSGROVE s'excuse s'il s'acharne contre le président, dont le langage corporel en dit long, mais il a demandé si un report influencerait ou affaiblirait la proposition soumise par M. Taylor.

M. TAYLOR répond qu'il respecte le besoin de procéder à une consultation appropriée, mais il s'inquiète d'une décision prise en novembre et se demande si, en cas de report, l'AMA serait encore en mesure d'obtenir les données en 2018. Voilà tout.

<u>LE PRÉSIDENT</u> répond à deux interventions de M. Cosgrove. Si M. Cosgrove croit qu'il a outrepassé son mandat de président de l'AMA, il lui aurait été reconnaissant de recevoir ce commentaire après qu'il a écrit à la Russie en juin et remis une copie de la lettre à M. Cosgrove, plutôt qu'aujourd'hui. Il croit qu'un report ne servirait personne, notamment pas les sportifs. L'AMA se retrouverait avec un débat sans fin pendant trois autres mois. Rien ne changerait. La Russie n'a pas bronché jusqu'à ce que le Comité de révision de la conformité lui suggère des possibilités



d'amélioration, en juin, dont la Russie a tenu compte. M^{me} Hofstad Helleland a demandé la tenue d'un vote, et il y en aura un. À son avis, un report ne servira ni l'AMA ni les sportifs; il s'efforcera de ne pas céder à ses émotions à ce sujet. Par son vote, il cherchera à protéger son Comité de révision de la conformité, qui a été établi pour faire exactement ce qu'il a fait – ceci dit malgré les terribles commentaires dirigés contre lui depuis deux ou trois semaines dans la foulée de la fuite d'information dans les journaux. Il pense que le Comité exécutif doit aller de l'avant. Les membres ont exprimé leurs opinions avec force et clarté, ce qui est bien. Le Comité exécutif doit décider d'accepter ou non la recommandation du Comité de révision de la conformité. La seule question en suspens demeure la date. Faut-il éviter la période de Noël et de la Nouvelle Année, qui s'applique vraisemblablement partout, ou s'en tenir à la fin de décembre? Les deux options le satisfont. M. Taylor a-t-il un point de vue particulier?

M. TAYLOR dit qu'il a été proposé de retarder l'examen de la résolution. Selon lui, il faut décider de ce point avant que le Comité se penche sur le bien-fondé de la résolution.

<u>LE PRÉSIDENT</u> prend note de la motion que le Comité exécutif reporte jusqu'à novembre l'examen de la résolution proposée. Les membres sont-ils d'avis que le Comité exécutif reporte cet examen? [La réunion est interrompue ici pour la pause déjeuner.]

<u>LE PRÉSIDENT</u> accueille les membres à leur retour de la pause déjeuner. Il rappelle la proposition avancée au nom des autorités publiques de reporter le vote sur la recommandation du Comité de révision de la conformité jusqu'à la réunion du Comité exécutif à Bakou. Il demande un vote à main levée sur ce report. Cinq membres sont pour et six sont contre. La proposition est rejetée.

Passant à la résolution proposée, le président comprend que les termes grisés dans la lettre du 14 septembre de M. Taylor constituent la proposition soumise aux membres.

 $\underline{\mathsf{M.TAYLOR}}$ souligne que le libellé doit être légèrement modifié pour préciser qu'il est proposé de « réanalyser » les échantillons existants, et non de prélever de nouveaux échantillons aux fins d'analyse; d'ailleurs, il remercie le professeur Erdener pour cette suggestion. Le libellé doit aussi préciser la « date X ».

<u>LE PRÉSIDENT</u> conclut que les membres doivent décider s'ils acceptent ou non la proposition du Comité de révision de la conformité présentée par M. Taylor.

M^{ME} EL FADIL fait remarquer que la proposition des autorités publiques de reporter la décision a été rejetée. Elle présente sa position au nom de l'Afrique, qui correspond aussi à celle de certains membres des autorités publiques, qui pourront en parler elles-mêmes. L'Afrique appuie la recommandation proposée par le Comité de révision de la conformité sur le rétablissement de RUSADA aux conditions énoncées, pourvu que la décision du Comité exécutif comprenne l'engagement de tous ses membres à accepter la recommandation si les deux conditions ne sont pas satisfaites. Malheureusement, les autorités publiques ne sont pas parvenues à un accord à ce sujet.

M. MIZUOCHI dit que de manière générale, le gouvernement du Japon espère voir une participation accrue des sportifs et une représentation du plus grand nombre de pays possible aux Jeux de 2020 à Tokyo. Quant aux recommandations du Comité de révision de la conformité, il les approuve et appuie la réintégration de RUSADA.

<u>M. DÍAZ</u> parle au nom des Amériques. Tout le monde aurait bien aimé que la Russie fournisse ses échantillons et ses données, mais puisque ce n'est pas le cas, il se fie au travail du Comité de révision de la conformité. Comme l'a mentionné M. Taylor, en acceptant la proposition, l'AMA aura plus de chances d'obtenir les échantillons et les données pour démasquer les tricheurs. Selon ce principe, les Amériques appuient la recommandation du Comité de révision de la conformité. Si les échantillons ne sont pas obtenus, les conséquences pour la Russie doivent être plus musclées.



<u>M. RICCI BITTI</u> est en principe d'accord, mais il estime qu'il faut respecter le processus. Si la Russie ne remplit pas la condition d'ici l'échéance, le processus reprendrait et il importe de ne pas prendre une décision préalable. Il devrait être possible d'appuyer sans réserve la décision du Comité de révision de la conformité, sans qu'il soit nécessaire d'énoncer les conséquences. Si la Russie fait défaut, le Comité de révision de la conformité devrait reprendre le travail et présenter une proposition au Comité exécutif. M. Taylor pourrait sans doute mieux expliquer ce qu'il essaie d'exprimer.

M^{ME} EL FADIL souligne deux points : l'engagement de la Russie et le délai. Il faut que ce soit fait avant la fin de 2018 selon des termes qu'elle laisse à la discrétion des experts juridiques. Elle ne conteste pas le point de vue de son collègue, mais elle met l'accent sur l'engagement et le délai.

<u>LE PRÉSIDENT</u> répond que la question du délai doit être réglée. M. Taylor suggère de fixer l'échéance à la fin décembre, quelqu'un d'autre a proposé de la reporter. Il remercie M. Baumann de retirer sa proposition afin de simplifier les choses. Le Comité exécutif est donc invité à accepter la recommandation du Comité de révision de la conformité telle qu'elle figure dans le document imprimé remis aux membres, avec une échéance fixée au dernier jour de décembre 2018. Est-ce bien cela?

M. TAYLOR confirme le tout, et que la seconde date est le 30 juin 2019. Donc, la « date X » est le 31 décembre 2018, et le délai de six mois prend fin le 30 juin 2019.

<u>LE PRÉSIDENT</u> conclut que la situation se présente ainsi. M^{me} Hofstad Helleland a demandé le vote du Comité exécutif, et cela lui paraît tout à fait raisonnable.

M. PIECHOTA demane une clarification. Les recommandations comprennent-elles ou non la modification demandée par l'Afrique?

M^{ME} EL FADIL laisse à M. Taylor le soin de rédiger le texte, mais elle rappelle les deux points soulevés précédemment. Elle appuie la recommandation du Comité de révision de la conformité, mais veut s'assurer que le libellé établit clairement l'échéance, préalable à la fin de 2018, et l'obligation de rendre les données accessibles. M. Taylor et son comité choisiront les termes appropriés.

M. RICCI BITTI est entièrement d'accord avec M^{me} El Fadil. C'est la meilleure solution. Il vaut mieux que la modification soit rédigée par les auteurs de la motion.

Pour <u>M. TAYLOR</u>, il ne fait aucun doute que si cette résolution est adoptée, le nouveau régime s'appliquerait dorénavant. Advenant le non-respect des conditions, le nouveau régime exigerait une recommandation du Comité de révision de la conformité et une décision du Comité exécutif. Il ne suggère rien d'autre ici. Il demande à tous les représentants au Comité exécutif d'affirmer clairement et publiquement que si la Russie ne se conforme pas, l'AMA répondra avec vigueur.

<u>LE PRÉSIDENT</u> demande aux membres si la décision à prendre leur est bien claire. Il est prêt à dire que si les Russes ne respectent pas ces conditions, et que le Comité de révision de la conformité recommandait alors d'alléguer la non-conformité et proposait des conséquences, il appuiera la recommandation. Par conséquent, il demande que tous ceux qui acceptent la recommandation du Comité de révision de la conformité veuillent bien lever la main. Neuf membres sont pour. Que tous ceux qui refusent la recommandation du Comité de révision de la conformité veuillent bien lever la main. Deux membres sont contre. Y a-t-il des abstentions? Une. Le président déclare donc la décision du Comité exécutif de l'AMA, qui renforce l'appel de M. Taylor à une réponse unifiée et ferme du Comité exécutif dans l'éventualité peu probable, espérons-le, où l'AMA n'obtiendrait pas l'accès aux données et aux échantillons voulus.

<u>M. COSGROVE</u> soulève un point. Il demande à ce que le vote de l'Océanie contre la résolution soit consigné. Il ignore si seul le nombre de votes est noté, mais l'Océanie voudra certainement que son vote négatif soit enregistré sous son nom.



MME HOFSTAD HELLELAND appuie cette demande.

<u>LE PRÉSIDENT</u> dit bien, ce sera consigné que le vice-président et représentant de l'Océanie a voté contre la résolution.

M. DÍAZ demande ce qu'il en est de la date X.

M. TAYLOR croit que la date X est le 31 décembre 2018. La première condition doit être satisfaite d'ici le 31 décembre 2018 et la seconde doit donc l'être au plus tard le 30 juin 2019.

M. DÍAZ demande si, à défaut d'obtenir l'accès voulu d'ici le 31 décembre 2018, l'AMA devrait attendre la réunion de mai 2019 du Comité exécutif ou si le Comité de révision de la conformité pourrait se réunir pour avancer une proposition dont le Comité exécutif pourrait décider par un vote électronique.

M. TAYLOR répond que le Comité de révision de la conformité se réunirait alors aussi rapidement que l'exigerait le Comité exécutif pour formuler une recommandation sur laquelle ce dernier se pencherait à sa convenance.

M. DÍAZ s'enquiert de la possibilité que, dans le pire des cas, si la Russie ne répond aux exigences, le Comité exécutif approuve la réunion rapide du Comité de révision de la conformité en vue d'un vote, afin qu'il ne soit pas nécessaire d'attendre jusqu'en mai.

<u>LE PRÉSIDENT</u> répond qu'il est tout à fait possible que cela se produise. Il suppose que le Comité de révision de la conformité sera très intéressé à régler la question une fois l'information fournie ou non. Autrement dit, les autorités russes ayant parlé d'un accès « dès que possible », cela laisse entendre que l'AMA pourrait l'obtenir avant le 31 décembre, ce qui serait formidable. Personne ne doit quitter la salle en pensant que rien ne se produira d'ici le 31 décembre.

<u>M. BAUMANN</u> suppose que le Comité exécutif laissera au président, au directeur général et à M. Taylor le soin de communiquer ou d'expliquer aux médias la décision prise et toutes les informations pouvant être divulguées. Bien que l'AMA puisse nommer ceux qui ont voté contre la résolution, il espère ne pas assister dans les mois à venir à une bataille de communications, qui serait extrêmement dommageable. Tous doivent accepter l'issue d'un vote démocratique.

 $\underline{\mathsf{M}^{\mathsf{ME}}}$ HOFSTAD HELLELAND mentionne qu'elle défendra bien évidemment sa position au moment d'expliquer son vote aux gouvernements qu'elle représente, comme le veulent les pratiques de bonne gouvernance.

LE PRÉSIDENT tient à passer à la suite. M. Cosgrove peut poursuivre si besoin est.

M. COSGROVE mentionne respectueusement que chaque fois qu'il intervient, le président fait comprendre par son langage corporel ou par ses paroles qu'il souhaite passer à autre chose. Il a dit deux choses. Il respecte et comprend le point de vue de M. Baumann. Dans la réponse officielle aux médias, il sera essentiel, compte tenu des divergences d'opinions, que le président explique bien la décision et qu'elle découle du vote d'une institution démocratique, pas du droit divin des rois. Tous les membres sont libres de s'exprimer sur leur décision de voter pour ou contre et sur leur position. Il ne doute pas que tous agiront de manière responsable, car l'enjeu est important. Il tient dûment compte de la remarque de M. Baumann.

<u>LE PRÉSIDENT</u> remercie M. Cosgrove. L'AMA préparera bien sûr une déclaration détaillée et exacte au sujet de la décision. Il invite M. Taylor à se joindre à lui et à M. Niggli pour parler aux médias, dont un nombre relativement modeste de représentants est présent. Il demande aux membres de respecter cela et de ne rien faire dans l'heure suivant la clôture de la réunion. Il espère que tout le monde sera sur la même longueur d'onde.



<u>M. TAYLOR</u> remercie le Comité exécutif pour son étude attentive de la recommandation et son vote favorable, dont il est reconnaissant.

DÉCISION

La recommandation du Comité de révision de la conformité au sujet du rétablissement de RUSADA est approuvée.

6.4 Recommandations sur la non-conformité

6.4.1 AIBA

6.4.2 Autres nouvelles recommandations

M. TAYLOR dit être toujours sur la même lettre envoyée le 14 septembre, mais il passe au sujet de l'AIBA. Les membres se souviendront que l'AIBA avait accordé l'organisation de son Championnat du monde masculin de 2019 à Sotchi et déclaré qu'elle rouvrirait le vote si la conformité de RUSADA n'était pas rétablie d'ici le début de cette année-là. Or, elle n'a pas rouvert le vote, mais a expliqué pourquoi. Le Comité de révision de la conformité a considéré que l'AIBA n'avait pas déployé tous les efforts possibles et il allait donc proposer une déclaration de nonconformité. Depuis, toutefois, la conformité de RUSADA a été rétablie et le facteur sous-jacent, soit l'octroi de la tenue d'une manifestation à un pays non conforme, retiré. En toute franchise, il estime que l'AIBA l'a échappé belle. Néanmoins, dans des situations antérieures similaires, le Comité de révision de la conformité a estimé qu'aucune autre mesure ne devait être prise à l'encontre du signataire, vu que le facteur sous-jacent (octroi d'une manifestation à un pays non conforme) avait été retiré avant la déclaration de non-conformité du signataire, hormis un rappel clair et un avertissement très ferme qu'il devait dorénavant respecter ses obligations en vertu du Code. Sur cette base, le Comité de révision de la conformité recommande au Comité exécutif de résoudre, comme il est indiqué au bas de la deuxième page de sa lettre du 14 septembre, de ne prendre aucune autre mesure à l'encontre de l'AIBA pour avoir accordé l'organisation du Championnat du monde masculin de 2019 à Sotchi, mais de lui rappeler son obligation de se conformer scrupuleusement aux exigences du nouvel article 20.3.11 du Code mondial antidopage. Voilà pour sa recommandation au Comité exécutif.

<u>LE PRÉSIDENT</u> demande si les membres sont satisfaits de la recommandation, et note leur assentiment.

M. TAYLOR aborde le cas suivant, soit celui du comité antidopage de la République populaire démocratique de Corée (DPRK). À sa réunion du jeudi précédent, le Comité de révision de la conformité a reçu une correspondance complémentaire selon laquelle DPRK s'engage à obtenir le soutien de CHINADA et d'autres OAD pour l'aider à corriger ses non-conformités et demande à cette fin une prolongation du délai. Une disposition du nouveau SICCS (l'article 9.4.5) autorise le Comité exécutif à accorder au signataire un délai de quatre mois pour corriger toutes ses non-conformités, à défaut de quoi l'AMA lui enverrait une notification formelle alléguant sa non-conformité et proposant les conséquences indiquées aux pages 2 à 3 du document 6.4.2 remis aux membres, sans autre décision du Comité exécutif. Les membres verront les termes de la recommandation au Comité exécutif à la page 3 de sa lettre.

LE PRÉSIDENT prend note de la recommandation du Comité de révision de la conformité.

<u>M. BAUMANN</u> est d'accord pour repousser l'échéance de mise en œuvre de quatre autres mois, mais il a quelques questions, l'une d'ordre pratique. Elle concerne un aspect logistique. Le Comité de révision de la conformité dit que l'imposition de sanctions internationales (en l'occurrence, celles de l'ONU) ne doit pas servir de prétexte pour ne pas prendre les mesures correctives, mais comment cela s'applique-t-il exactement au recours à un laboratoire accrédité par l'AMA, puisqu'en l'absence d'un tel laboratoire à cet endroit, il faut envoyer les échantillons ailleurs au pays ou même



à l'étranger, ce qui cause un réel problème? Il doute que cette condition puisse être respectée ou qu'une solution soit possible; quel que soit le laboratoire utilisé, il pourrait bien être l'unique choix.

Il souhaite aussi des éclaircissements sur les conséquences proposées, car il n'est pas certain de ce que signifie la perte d'admissibilité des représentants. Qui sont ces représentants? Il y a toutes les fédérations olympiques ayant une confédération en Asie et d'autres partenaires présents là-bas, mais il ne parvient pas à déterminer exactement si cette conséquence s'appliquerait dans ce cas-ci. En outre, sachant que le sport n'a pas été un facteur d'unification de la péninsule, si DPRK ne se conforme pas à la lettre dans les quatre mois et que l'AMA sévit, elle pourrait miner tous les efforts actuels (combinaison d'équipes, manifestations conjointes, etc.), que le Comité exécutif devrait appuyer aussi.

M. TAYLOR remercie M. Baumann pour ses questions justifiées. Les non-conformités de DPRK allaient du défaut de procéder à une évaluation adéquate des risques à celui d'établir un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles ou de développer et mettre en œuvre un plan de répartition des contrôles adéquat, sans compter le prélèvement d'échantillons et leur analyse par un laboratoire non accrédité par l'AMA. On espère qu'avec l'intervention de CHINADA, toutes ces nonconformités pourront être corrigées, notamment pour assurer l'envoi des échantillons à un laboratoire accrédité par l'AMA. Autrement, si c'était là la seule non-conformité (qui n'a en fait été découverte qu'à la fin du processus) et qu'il s'avérait que l'ONAD en était légalement empêchée par les sanctions applicables à l'expédition d'échantillons à l'étranger, elle pourrait se prévaloir d'une disposition expresse du SICCS pour obtenir une atténuation des conséquences. Cependant, ce n'est pas une raison pour ne pas répondre aux exigences proposées, soit établir une évaluation des risques, un plan de répartition des contrôles et un groupe cible de sportifs, ainsi que prélever les échantillons et, au besoin, les congeler (à tout le moins les échantillons d'urine) jusqu'à ce qu'ils puissent être acheminés à un laboratoire accrédité par l'AMA. Espérons qu'avec la coopération de CHINADA, DPRK puisse aussi être en mesure d'expédier les échantillons à un laboratoire accrédité. Sinon, cela ne la dispense pas de réaliser des contrôles adéquats, de prélever les échantillons et, au besoin, de les congeler jusqu'à leur analyse par un laboratoire accrédité par l'AMA. Si elle ne répond pas aux exigences, elle s'expose à une déclaration de non-conformité et aux conséquences proposées, exactement comme s'il s'agissait d'une personne accusée d'avoir commis une violation des règles antidopage; l'organisation antidopage enverrait à la personne une allégation de violation des règles antidopage et des conséquences proposées à accepter ou à contester et soumettre au TAS. Pareillement, on suggère ici de proposer (si les non-conformités se poursuivent après le délai de quatre mois) les conséquences indiquées en 6.4.2, qui sont toutes tirées de l'Annexe B du SICCS. L'une d'elles veut que les représentants de l'ONAD n'aient plus le droit de siéger comme membres de conseils, de comités, ni d'autres instances de tout signataire ou de toute association de signataires jusqu'à la réintégration du signataire non conforme. Les représentants sont définis dans le Standard et englobent les officiels, administrateurs, dirigeants, membres élus, employés et membres de comités d'un signataire (ici l'ONAD), de même que (dans le cas d'une organisation nationale antidopage) les représentants du gouvernement du pays de cette organisation. Cette définition est claire, mais il appartient au Comité exécutif de décider si la conséquence proposée est appropriée. Le Comité de révision de la conformité recommande de l'inclure dans les conséquences proposées si DPRK ne corrige pas l'ensemble des non-conformités dans le délai de quatre mois.

Il demande s'il peut considérer que le Comité exécutif approuve les termes grisés à la page 3 de sa lettre du 14 septembre, soit la recommandation du Comité de révision de la conformité.

Par ailleurs, il est heureux de signaler que la semaine précédente, l'ONAD de l'Iran a remédié à toutes les non-conformités, ce qui, doit-il dire, est l'issue habituelle du processus : les gens finissent toujours par se conformer. Par conséquent, le Comité de révision de la conformité ne recommande



plus de la déclarer non conforme et de lui imposer des conséquences. La recommandation est retirée. Il demande au Comité exécutif d'en prendre note.

DÉCISION

Les recommandations du Comité de révision de la conformité sont approuvées.

Le point 8 de l'ordre du jour (Sportifs) est devancé, puisque M^{ME} SCOTT doit partir avant la fin prévue de la réunion.

8. Sportifs

- 8.1 Rapport de la présidente du Comité des sportifs
- 8.2 Forum mondial des athlètes de l'AMA

Avant d'entamer son compte rendu, MME SCOTT présente aux membres une vidéo sur le premier Forum mondial des athlètes, qui a eu lieu cette année à Calgary, au Canada. Elle remercie l'AMA d'avoir réalisé cette vidéo où on peut voir que l'événement a été un franc succès, réunissant plus de 100 sportifs de 54 pays à Calgary pour découvrir les différents programmes et en discuter, mais surtout pour faire entendre leur voix au sein de la communauté antidopage, voix dont elle ne saurait souligner suffisamment l'importance.

Le forum a aussi été l'occasion de présenter la première version de la Charte antidopage des droits des sportifs, fruit d'un autre grand projet du Comité des sportifs. Le Comité l'a révisée et peaufinée au point de collaborer maintenant avec l'équipe de rédaction du Code à son intégration à la prochaine version du Code mondial antidopage. M^{me} Scott se réjouit des progrès réalisés.

Elle se dit toutefois déçue que le dialogue entre le Comité des sportifs et la direction de l'AMA n'ait pas eu lieu du fait de la décision de ne pas organiser de forum cette année-ci. Elle aurait aimé participer à cette conversation, d'autant plus que le Comité des sportifs y voyait un événement fort important, positif et constructif. Les sportifs étant les parties prenantes de l'AMA, l'initiative aurait été valable et utile, et elle propose de revoir cette décision en vue de tenir un autre forum.

Les membres verront dans leurs notes que le forum a aussi malheureusement suscité de nombreuses critiques, en particulier de la part de la Commission des athlètes du CIO ainsi que de ses collègues des commissions continentales. Leurs lettres et les réponses de M^{me} Scott figurent dans les dossiers des membres. En gros, les reproches concernent la gestion des invitations, de même que la diversité des conférenciers et des panélistes. Elle laissera M^{me} Barteková en parler davantage si elle le souhaite, mais elle sera heureuse de défendre la façon dont les invitations ont été gérées et de discuter de la diversité des conférenciers et panélistes, car elle estime en fait que le Comité des sportifs a fait un très bon travail pour assurer la présence d'experts, de conférenciers et de panélistes de renommée mondiale. D'ailleurs, les sportifs qui ont répondu au sondage subséquent se sont en général dits très heureux et satisfaits de la quantité d'informations reçues et de la qualité du forum.

Si elle est déçue des critiques formulées par la Commission des athlètes du CIO, elle n'en est tristement pas surprise. Il est devenu relativement prévisible pour cette commission d'attaquer le Comité des sportifs de l'AMA et de chercher à le miner et à le discréditer. Cela dure depuis environ deux ans et la situation a atteint le point où M^{me} Scott a littéralement perdu patience et demandé à la direction d'intervenir. À quoi tout cela sert-il? Elle ne comprend pas pourquoi le Comité des sportifs de l'AMA fait l'objet de tant d'attention de la part de la Commission des athlètes du CIO ni ce qui peut justifier certains de ses comportements. Le Comité des sportifs de l'AMA a été formé dans le but de promouvoir le sport propre et de parler au nom des sportifs propres. Les raisons pour lesquelles il est continuellement et régulièrement attaqué la dépassent complètement, si tout



le monde est censément sur la même longueur d'onde et cherche à atteindre les mêmes buts. Estimant qu'il était temps d'agir, elle a demandé à la direction d'intervenir, qui le lui a promis, mais, honnêtement, elle se demande si la Commission des athlètes du CIO cherche non pas à contribuer et à collaborer avec le Comité des sportifs, mais plutôt à le compromettre et à l'entraver dans la réalisation de ses buts et objectifs. Le Comité en est très mécontent et M^{me} Scott estime qu'il faut en parler.

Cela conclut son rapport, sur une note malheureusement négative. Toutefois, dans l'ensemble, le Comité se porte fort bien et demeure très inspiré, motivé et mobilisé pour parler au nom des sportifs propres. La prochaine réunion aura lieu à Bakou. Ce sont en fait les membres qui ont demandé à se réunir là afin de participer en même temps à la réunion du Conseil de fondation de l'AMA et d'observer le processus, qui les intéresse beaucoup. Elle sera heureuse de répondre aux questions.

M. DÍAZ remercie M^{me} Scott pour son rapport. Quiconque s'attaque publiquement au Comité des sportifs de l'AMA s'attaque à l'organisation. D'après lui, les problèmes doivent être résolus en interne, et cela s'applique à tout le monde. Il est inacceptable qu'un collègue s'en prenne à l'organisation et pointe du doigt le Comité des sportifs de l'AMA.

<u>LE PRÉSIDENT</u> remercie M^{me} Scott pour sa franchise.

M^{ME} BARTEKOVÁ remercie M^{me} Scott pour son compte rendu. En réaction à ses propos, elle commence par préciser que la Commission des athlètes du CIO n'a nullement eu l'intention d'attaquer ou de discréditer de quelque manière que ce soit le Comité des sportifs de l'AMA. Il y a bien eu quelques désaccords, mais les athlètes du CIO n'ont jamais voulu réagir aux propos de M^{me} Scott, pas plus qu'ils n'attendaient une réaction publique, et ils ont toujours laissé la porte ouverte à la discussion. De ce qu'elle en sait, le Comité des sportifs de l'AMA n'a pas été insulté ni discrédité publiquement. En fait, quatre membres de la Commission des athlètes du CIO en font partie, et elle ne croit pas qu'ils en attaqueraient l'intégrité.

Quant au Forum mondial des athlètes de l'AMA, la Commission des athlètes du CIO s'efforce d'établir une structure efficace pour les commissions des athlètes du monde entier et s'attendait donc à ce que les invitations soient d'abord envoyées à ce réseau de commissions. Approchée par les présidents de commissions continentales qui avaient envoyé des lettres et des lettres ouvertes au Comité des sportifs de l'AMA pour ne pas avoir été invités à ce titre, elle a relayé le message au Comité des sportifs de l'AMA; bien sûr, la Commission des athlètes du CIO n'a pas été ravie de la diversité des conférenciers ni de la représentation inadéquate des pays et des sports par les sportifs participants. Elle comprend qu'il s'agissait d'un premier forum et elle n'a pas voulu insulter M^{me} Scott ou la décourager d'organiser l'événement; elle cherchait simplement à montrer qu'on aurait pu s'attendre à ce que le Comité des sportifs assure une plus grande diversité d'intervenants et une meilleure représentation des sports et des pays pour se faire le porte-parole des sportifs du monde entier. Voilà ce qu'a fait la Commission des athlètes du CIO, sans intention aucune d'insulter le Comité des sportifs de l'AMA ou de jeter le discrédit sur ses activités.

Elle tient à remercier M^{me} Scott d'avoir été, et d'être toujours, une figure de proue dans l'élaboration de la Charte antidopage des droits des sportifs. Elle est vraiment considérée comme une leader; c'est elle la chef des sportifs propres. Sa priorité est la lutte contre le dopage et elle a grandement participé à la définition des droits des sportifs dans la Charte, ce dont elle lui est reconnaissante. Elle compte sur M^{me} Scott pour participer à la charte que prépare la Commission des athlètes du CIO, comme celle-ci l'a clairement indiqué dès le début et l'affirme encore. Par son intervention, elle voulait assurer M^{me} Scott du désir de la Commission des athlètes du CIO de poursuivre leur coopération et de discuter des enjeux communs. Elle ajoute vouloir transmettre une invitation de la Commission des athlètes du CIO à s'asseoir à la table et à discuter ensemble, car c'est ce qu'il faut faire.



<u>M. COSGROVE</u> a une question au sujet du problème de financement soulevé et abordé brièvement dans le cadre du rapport sur le budget. Le directeur général a énuméré certaines priorités qui pourraient reléguer le financement d'un forum au second plan. M^{me} Scott peut-elle y répondre au nom des sportifs? La Charte est-elle plus importante que le forum? Que souhaite-t-elle? Les sportifs privilégient-ils la tenue d'un autre forum ou accordent-ils de l'importance aux autres priorités mentionnées par le directeur général?

M. BAUMANN désire formuler un commentaire. C'est bien de vouloir connaître les opinions de chacun. De son point de vue, le Mouvement sportif connaît aussi son lot de frustrations. Il n'est pas à bout de patience, mais il a l'impression que le Comité des sportifs de l'AMA a été mis sur pied, dirigé et, enfin, utilisé (et c'est vraiment une impression, probablement erronée) pour créer une certaine atmosphère autour de cet organe, qui est plutôt négative à l'égard du Mouvement sportif en général et de ceux qui y occupent des fonctions – et c'est certainement quelque chose qui le gêne. Les discussions à venir porteront sur le mandat de toutes les commissions permanentes et sur l'étendue de leur champ de compétence – à titre de conseil consultatif, d'organe de consultation, etc. C'est à ce sujet qu'il faudra tenir une conversation franche et ouverte. Il ne voit pas la nécessité de reproduire ou de refléter le CIO au sein de l'AMA, vu que cela créerait une organisation absolument ingérable. Il s'agit plutôt d'une question de gouvernance, et il tenait à faire part des sentiments du Mouvement sportif à cet égard particulier.

M^{ME} EL FADIL fait remarquer que ce sujet a été abordé à la réunion avec les autorités publiques. La position commune est que les autorités publiques ont tenu compte de la plainte du Comité des sportifs à propos du manque d'appui de la direction de l'AMA. Cependant, elle suggère qu'en cas de différends – et, sur ce point, elle est d'accord avec les propos du représentant du CIO –, les membres devraient avoir le réflexe de s'asseoir pour en discuter à l'amiable et assurer l'unité de l'AMA. Elle est encore la plus récente membre dans la salle (elle est arrivée il y a seulement un an) et son impression générale est qu'il existe une rivalité et un manque de confiance entre les membres, dans le cadre de la relation entre les autorités publiques et le Mouvement sportif. Sans vouloir généraliser, c'est ce qu'elle perçoit. Il faut trouver un moyen de fédérer l'AMA, de la rendre plus forte au profit des sportifs et de notre but commun, le sport propre. Les membres du camp gouvernemental et ceux du camp du Mouvement sportif doivent se parler davantage et chercher des mécanismes pour renforcer l'AMA, parce que si quelque chose devait arriver à cette organisation, tout le monde perdrait au change – cela dit de quelqu'un qui a récemment rejoint l'organisation. Elle demande aux membres de se tourner vers l'objectif stratégique du forum, soit un sport propre et le soutien des sportifs, maintenant et à l'avenir.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL présente quelques arguments en réponse à M^{me} Scott, M. Donzé et lui se sont rencontrés pour discuter de la relation et de la voie à suivre. Comme il l'a mentionné plus tôt aujourd'hui, il croit que la Charte antidopage des droits des sportifs est sans conteste la priorité pour les 15 prochains mois. Cela rejoint la discussion sur le forum. Ce n'est pas une question d'argent, puisque le forum n'a pas été un exercice très coûteux. Il s'agit de décider (après discussion avec le Comité des sportifs à Bakou) comment gérer au mieux le processus pour la Charte et la consultation, et comment faire avancer les choses. L'accent devrait porter là-dessus l'année prochaine, année de la révision du Code et des Standards, et on pourrait discuter du lieu du forum, quoiqu'il y ait déjà de nombreux événements prévus. La question sera de déterminer le meilleur forum de discussion sur la Charte (et il sera heureux d'en parler avec Mme Scott). En ce qui concerne la Charte, il a été rassuré de savoir que l'intention est de l'inscrire dans le cadre plus large d'une charte du CIO, ce qui est toujours le cas, et il estime donc important de rétablir les relations entre les deux comités de sportifs (et il est encouragé par les propos de Mme Barteková) pour que tout l'excellent travail de M^{me} Scott sur la Charte soit intégré au document principal. Les commentaires reçus sont positifs et plutôt constructifs, et il espère que tous s'engageront sur cette voie.



M. RICCI BITTI dit ne pas vouloir poser une question, mais faire une remarque. Il est très surpris par le comportement de M^{me} Scott qui se pose en victime. Il la connaît depuis longtemps et croit que tout le monde appuie le Comité des sportifs de l'AMA, vu l'importance du rôle des sportifs. Or, l'affaire russe et les récentes difficultés lui ont inspiré le sentiment contraire. Le forum est une plateforme servant à promouvoir une position. À son avis, ce n'est pas dans l'intérêt général. Que veut-elle? Du soutien? Il respecte son idée, mais estime que le but de l'AMA est autre. De plus, la Charte l'inquiète vivement, car il s'agit d'un document fondé sur des principes, et l'AMA n'a pas besoin d'autant de documents additionnels. Il veut garder un œil dessus, et il assure M^{me} Scott que le Mouvement olympique, par le biais de ses athlètes fort qualifiés, le fera aussi, parce qu'ils ne veulent pas d'un autre document promotionnel. Les sportifs jouent un rôle indéniable, mais doivent garder leur place, comme tout le monde.

Comme seule question, $\underline{\mathsf{M}}^{\mathsf{ME}}$ SCOTT demande des précisions sur la plateforme qui aurait été avancée pour elle lors du forum.

LE PRÉSIDENT n'est pas certain que M. Ricci Bitti l'a entendue.

M^{ME} SCOTT reprend : M. Ricci Bitti a affirmé qu'elle s'est servie du forum comme d'une plateforme pour promouvoir une position, et elle souhaite qu'il clarifie cette position. Ce n'était pas son forum, mais bien celui de l'AMA. La direction était libre d'intervenir et de manifester son appui à tout moment si elle le voulait. M. Ricci Bitti suggère-t-il que le Forum mondial des athlètes de l'AMA ait servi de tribune pour promouvoir quelque chose pour elle?

M. RICCI BITTI répond qu'il a toujours entretenu une très bonne relation avec M^{me} Scott et qu'il l'estime très importante pour le système. Elle a entamé son rapport sur un ton « victimiste », affirmant être troublée par l'attitude de la Commission des athlètes du CIO ou par son manque de coopération. Il doit avouer que son sentiment en qualité de personne non impliquée (bien qu'il ait été un sportif, sans doute pas aussi bon que M^{me} Scott, mais bon tout de même, ce qui lui confère une certaine expérience) ou que l'impression que lui a laissé le forum est que l'événement a servi de plateforme promotionnelle d'une position ou d'une situation particulière, comme l'affaire russe; donc, la presse n'a pas senti que M^{me} Scott ait été une victime ou ait des ennuis en raison d'un manque de coopération. Le forum a été une très bonne plateforme et une tribune fort partisane.

M^{ME} HOFSTAD HELLELAND trouve regrettable d'entendre tous ces propos inconvenants. Elle s'interroge, car le président a assisté à la conférence et elle souhaite obtenir des éclaircissements et connaître son point de vue sur la situation, parce qu'elle ne sait plus quoi penser et ne peut comprendre comment il est possible d'écouter un tel échange. Elle demande au président d'offrir son commentaire et d'exprimer le point de vue de la direction de l'AMA à ce sujet. Qu'en pensentils?

M. KEJVAL déclare qu'il s'inquiète de la tournure de la conversation entre deux factions animées par différentes règles. Il est important de trouver ensemble une solution, parce que c'est la meilleure façon de procéder.

M. MOSES déclare être vraiment offusqué par ce comportement agressif, en fait passif-agressif. D'abord, la membre de la Commission des athlètes du CIO affirme qu'elle n'avait pas l'intention de dénigrer M^{me} Scott, qu'elle est terriblement désolée, etc., puis M. Baumann dit ne pas comprendre l'existence même du Comité des sportifs de l'AMA ni pourquoi il devrait simplement reproduire le travail du CIO, puis M. Ricci Bitti accuse M^{me} Scott de jouer la victime. Il n'apprécie pas du tout ce petit jeu passif-agressif, dont M^{me} Scott fait les frais. Qui plus est, il n'a pas apprécié les commentaires formulés lors de la précédente réunion du Comité exécutif, voulant que lui et M^{me} Scott n'aient pas le droit de prendre la parole ni même de voter, ce qui est tragique dans le cas de M^{me} Scott puisqu'elle est membre de cet organe et du Comité des sportifs. Ça n'a aucun sens pour lui qu'elle ne puisse pas participer à toutes les décisions, et il est tout aussi vexé qu'elle. L'échange d'aujourd'hui est très personnel et émotif. Mais il peut dire une chose aux membres : dans ses fonctions, M^{me} Scott représente plus de sportifs du monde que la Commission des athlètes



du CIO. C'est clair, les chiffres le prouvent. La représentation et les supporters de son travail sont indéniables : les chiffres sont radicalement différents, et cela l'irrite vraiment.

<u>LE PRÉSIDENT</u> répond que ce n'est pas ici le lieu pour prolonger le débat. Chacun a pu s'exprimer, et il répondra à M^{me} Hofstad Helleland dans un moment. Il comprend du commentaire plutôt élégant de M^{me} Barteková qu'elle se fera un plaisir de s'asseoir à la table, au nom de la Commission des athlètes du CIO, avec les membres du Comité des sportifs de l'AMA pour discuter de la situation et, avec un peu de chance, résoudre leurs différends.

En ce qui concerne Calgary, il a vraiment tenu à y retourner, pour ne l'avoir pas visitée depuis 1985, lorsque son sport fut ajouté au programme des Jeux olympiques. Le lieu lui avait paru une bonne idée. La direction de l'AMA appuie depuis toujours le Comité des sportifs et lui accorde pratiquement le champ libre pour mener toutes ses activités. Il a reçu une invitation au forum, qu'il a acceptée avec joie. Sa participation a consisté à répondre aux questions avec M. Niggli lors d'une séance de deux heures la première matinée, après quoi on lui a demandé de partir, ce qu'il a fait pour laisser les sportifs se livrer à leurs activités. De toute évidence, si ce genre de discussion a lieu, le mode de gestion et d'organisation pourrait être différent. S'il faut parler de la manière d'organiser les forums, allons-y. À son avis, ce n'est pas du tout sain d'exprimer des récriminations comme il se produit en ce moment. Il dit à M^{me} Scott qu'il ne tient vraiment pas à ce que cela continue et il l'invite à rencontrer la direction et les membres concernés pour chercher de concert à ce que leurs travaux soient intégrés à la charte du CIO. Le président se dit très heureux d'entendre que cela se concrétisera.

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> entrevoit des difficultés si chacun prête aux autres des intentions cachées, ce qui n'est pas le cas à son avis. Ce forum a été organisé de bonne foi. Il ne fut pas parfait, l'AMA le reconnaît, mais le plus important selon lui, et comme l'a aussi indiqué M^{me} El Fadil, c'est de rétablir la confiance. Il ne s'agit pas d'opposer la Commission des athlètes du CIO et le Comité des sportifs de l'AMA; dans cet esprit, il devrait être possible de veiller à ce que chacun fasse son travail, il en est persuadé. Le Comité des sportifs de l'AMA travaille sur un projet important, la Charte antidopage des droits des sportifs, et celle-ci sera appuyée. Il y a beaucoup de travail à faire ainsi que des répercussions juridiques, ce sur quoi l'AMA devrait vraiment se focaliser, en faisant preuve d'une bonne coopération et d'un bon esprit afin de réaliser la tâche importante qui l'attend.

LE PRÉSIDENT remercie les membres.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du Comité des sportifs.

6.5 Révision du Code mondial antidopage et des Standards internationaux

M. SIEVEKING indique que, comme les membres le savent probablement, la seconde phase du processus de révision du Code et la première phase de révision de six Standards internationaux ont pris fin le 14 septembre. L'AMA a reçu une foule de commentaires – plus de 700 pour le Code et plus d'une centaine en moyenne pour les six Standards – traduisant l'intérêt des partenaires à l'égard des processus, ce dont nous devons tous être heureux puisque les documents sont les fondements du travail de l'AMA. L'équipe de rédaction du Code s'est réunie quelques jours auparavant pour discuter des nombreuses pages de commentaires. Il y aura une rencontre à Lausanne au début d'octobre pour en terminer l'examen. Les commentaires reçus sont de haut niveau et très techniques, ce qui révèle la profondeur des connaissances des partenaires, ce dont il se réjouit, même si cela a compliqué la tâche de l'équipe. L'équipe a rencontré de nombreux partenaires depuis le début du processus de révision, ce qu'elle continuera de faire jusqu'à la présentation de la version définitive du Code au Comité exécutif lors de sa réunion en mai de l'année prochaine. Lui-même a aussi reçu des commentaires verbaux très positifs de certains



partenaires clés, et la représentante du Comité des sportifs de l'AMA a affirmé que la plupart des changements étaient bien accueillis et profiteraient aux sportifs. Le délai a été très serré, compte tenu du nombre de commentaires reçus et de l'échéance, mais grâce à la grande compétence des équipes de rédaction du Code et des Standards, il est persuadé que les membres pourront examiner une très bonne version à Bakou en novembre. M. Young y sera, comme il l'a été en mai à la réunion du Comité exécutif, pour expliquer le résultat de la deuxième phase de révision du Code et de la première phase pour les Standards. C'est tout ce qu'il tenait à dire sur la situation actuelle du processus de révision.

<u>LE PRÉSIDENT</u> remercie M. Sieveking, relevant les chiffres intéressants. Il rappelle qu'à la dernière révision du Code, l'AMA avait sollicité l'avis juridique de M. Costa, ancien président du Tribunal européen des droits de l'homme, qui a affirmé que la plus grande force du Code mondial antidopage réside dans l'étendue et la qualité du processus de consultation. Il se dit fort heureux de constater que la même chose semble se produire aujourd'hui.

M. PIECHOTA s'excuse de prendre la parole aussi souvent, mais le justifie par l'ampleur du mandat européen. Il souhaite commenter le processus de révision de deux Standards. D'abord, on a dit que les modifications au SIL sont mineures; dans le cas contraire, il veut être sûr de la tenue d'une seconde ronde de consultation sur ce Standard.

Quant au nouveau Standard international pour la gestion des résultats, il s'en réjouit, car il s'agit d'un document important, surtout pour l'Europe, qui tient à participer à sa rédaction afin d'en assurer la grande qualité. L'Europe est très expérimentée dans ce domaine et le Conseil de l'Europe a produit plusieurs documents de référence dont l'AMA devrait tenir compte pour élaborer ce nouveau Standard. Vu son importance et sa portée, il estime qu'une seule phase de consultation est insuffisante. Il demande à l'AMA d'envisager plus d'une ronde de consultation.

<u>M. SIEVEKING</u> parle d'abord du SIGR, qui a fait l'objet de discussions lors d'une réunion à Strasbourg. Son principe clé doit être l'application de la gestion des résultats par tous les partenaires. L'équipe de rédaction a reçu de nombreux commentaires et elle discutera du Standard avec le Conseil de l'Europe. Il se fera un plaisir d'organiser une rencontre après la parution d'une version préliminaire pour en discuter plus avant.

À propos de la phase de consultation unique, il a été décidé, après la première phase de consultation sur le Code, de rédiger le nouveau Standard de manière à achever le processus en même temps que pour les autres Standards. Il sera heureux d'en parler.

Quant au SIL, il ne sait pas d'où vient l'idée que seuls des changements mineurs y sont apportés, car ce n'est pas le cas. Il n'y a qu'une phase parce que le Standard est fondé sur les travaux du groupe d'experts Laboratoires et que certains éléments clés doivent être renforcés dès que possible.

<u>LE D^R RABIN</u> indique clairement que de nombreuses modifications seront apportées au SIL, et ce, pour deux raisons. Primo, la nécessité de corriger certaines dispositions à la lumière des leçons tirées de l'expérience de l'AMA au cours des dernières années. Secundo, la nouvelle version en vigueur de la norme ISO 17025 et les changements qu'elle contient ont des répercussions sur le SIL, ce qui justifie la révision du Standard, en grande partie dès maintenant. Ainsi, à la phase de révision précédant la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, il y aura des changements mineurs à apporter au SIL.

<u>LE PRÉSIDENT</u> remercie le D^r Rabin. Avec le Code et tous les Standards à examiner en même temps, il s'attend à trois jours chargés lors de la prochaine conférence annuelle.

M. BAUMANN a un commentaire général sur les Standards internationaux. Comme il l'a déjà mentionné, l'AMA devrait se garder de les multiplier. Les documents étant davantage axés sur la conformité ou l'engagement à cet égard, ils permettent de mieux faire comprendre les obligations, les interdictions et les possibles cas de non-conformité au Code, et il pourrait être judicieux d'examiner la nécessité de tous ces documents. Un peu à la manière dont les gouvernements



légifèrent sur tout, il pourrait un jour y avoir trop de documents, ou alors d'autres documents que des normes et des outils de développement dont le non-respect n'entraînerait pas de conséquences sur le plan de la conformité. Son commentaire se veut général. Il pourrait être utile, lors de la prochaine ronde de revue de la gouvernance, de s'orienter dans cette direction plutôt que de tendre vers des Standards internationaux ou des chartes difficiles à mettre en œuvre.

M. SIEVEKING convient qu'il faut éviter d'avoir de plus en plus de Standards internationaux, mais, à son humble avis, et le Comité exécutif devrait en décider, un aspect essentiel de la gestion des résultats est le respect des procédures en temps voulu. Cela fait déjà l'objet d'une supervision de la conformité parce que l'article 7 du Code mentionne les principes de gestion des résultats, mais une norme distincte allégerait un peu le Code. L'idée n'est pas de créer un standard comme ça, mais c'est un domaine très important et, comme le lui ont fait réaliser les 2 500 décisions reçues par année des partenaires, il est vraiment nécessaire de disposer d'un meilleur outil pour assurer l'harmonisation au sein du processus de gestion des résultats et de décision. Néanmoins, il prend bonne note du commentaire.

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> souligne que la gestion des résultats fait déjà partie du Code, mais qu'elle devient de plus en plus pointue et soulève de plus en plus de discussions sur les droits fondamentaux. Si l'AMA devait intégrer toutes les dispositions dans le Code, celui-ci contiendrait une grande section sur la gestion des résultats ne concernant qu'un type très particulier d'activité. Les Standards pourraient traiter des aspects plus pratiques du processus, tandis que le Code en établirait les principes, et offriraient une plus grande souplesse si le système devait évoluer.

<u>M. BAUMANN</u> cite en exemple le Standard concernant l'éducation. Comme il l'a déjà dit, il est d'un autre avis. Il ne croit pas qu'un Standard soit nécessaire, parce que l'éducation est un outil de développement, pas un outil de conformité. C'est son opinion personnelle. L'AMA doit encourager l'éducation, mais voilà qu'elle cherche à légiférer sur le sujet pour en faire un outil de conformité plutôt que de développement. La question est d'ordre plus général.

M. RICCI BITTI appuie M. Baumann. Il s'inquiète vivement des ramifications, qui sont très différentes. Il convient, par exemple, que si l'AMA décidait du but du Standard pour la gestion des résultats, ce pourrait être une norme utile, mais il faudrait d'abord décider de ce que l'on veut. Les niveaux d'éducation et les capacités dans ce domaine sont si variés dans le monde qu'une norme pourrait nuire à beaucoup de gens. Il ne fait aucun doute que tous les signataires ont le devoir de mener un programme d'éducation, mais ils doivent disposer d'une certaine souplesse. La Charte antidopage des droits des sportifs, qu'il appuie sans réserve, est un document établissant des principes et non des règles. L'AMA devrait utiliser le Code autant que possible. Il faut tenir compte de ce que les membres veulent pour chacun des Standards.

<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL</u> se dit d'accord pour en discuter, mais précise qu'il ne faisait que soulever un point : le Standard sur l'éducation doit plutôt aider les organisations à établir le cadre de leurs activités. L'année dernière, l'Afrique a demandé des directives pour aider les gens à comprendre les procédures à suivre et les éléments d'un bon programme d'éducation.

M. PIECHOTA soutient le point de vue de la direction de l'AMA. Si on étend la portée des activités des OAD, l'AMA a naturellement besoin de nouvelles normes. Certains pourront débattre de la nécessité de telle ou telle norme, mais il est de la plus haute importance de traiter des questions d'accès à la justice et de procès équitable. L'Europe est très satisfaite de la rédaction de ce Standard.

M^{me} EL FADIL informe les membres qu'elle doit partir, car son avion pour Addis-Abeba, où elle a un autre engagement demain matin, décolle à 18 heures. Elle s'en excuse. Il y aura un autre forum antidopage en Afrique, auquel assisteront la vice-présidente et le directeur général. Elle remercie les membres et leur souhaite une bonne réunion.

LE PRÉSIDENT remercie M^{me} El Fadil pour sa contribution et lui souhaite bon voyage.



M. Baumann a soulevé une question fort importante, difficile à régler en plein processus de transformation. Il lui semble que l'AMA devrait solliciter des conseils et des points de vue à ce sujet, et que la direction de l'Agence devrait aller de l'avant.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la révision du Code mondial antidopage et des Standards internationaux.

7. Science et médecine

- 7.1 Rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche

<u>LE PRÉSIDENT</u> informe les membres que la réunion de septembre a entre autres objectifs l'approbation du Code mondial antidopage.

LE PROFESSEUR ERDENER note que la réunion de septembre du Comité exécutif a toujours été importante pour le volet science et médecine puisque la nouvelle Liste des substances et méthodes interdites de même que les projets de recherche annuels y sont approuvés. Son collègue présentera la version provisoire de la Liste des interdictions et les changements proposés pour 2019, ainsi que la nouvelle approche adoptée pour focaliser les commentaires des partenaires lors du processus de consultation. Certaines modifications mineures ont été apportées au SIAUT à la lumière des exigences du nouveau RGPD, que le Comité exécutif devra aussi approuver. Son collègue le Dr Rabin présentera les projets de recherche 2018 pour adoption, ainsi que les travaux conjoints avec le Québec sur les applications de l'intelligence artificielle à la lutte contre le dopage. Enfin, le document technique pour les UGPBA sera soumis à l'approbation du Comité exécutif. Il s'agit d'un document important qui vise à harmoniser les activités des UGPBA dans le monde entier et à préparer les divers partenaires au développement futur du Passeport biologique de l'athlète en établissant des pratiques rigoureuses et standardisées.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche.

7.2 Liste des interdictions 2019

<u>LE D^R VERNEC</u> explique que le processus habituel a été suivi. Le groupe d'experts Liste a distribué une liste provisoire en avril à 2 046 partenaires, dont les commentaires ont été reçus en juillet. La Liste des interdictions a été finalisée en août, puis présentée au Comité Santé, médecine et recherche, qui l'a acceptée. La dernière étape a été sa soumission à l'approbation du Comité exécutif. La Liste des interdictions ayant évolué au fil des ans, les modifications pour 2019 sont minimes. Il s'agit pour la plupart de changements du DCI, de quelques reclassifications, d'ajouts d'exemples et du retrait de la liste des métabolites sans aucun intérêt. Le groupe d'experts Liste poursuit bien sûr ses travaux, dont il ne parlera pas aujourd'hui, notamment dans les domaines des narcotiques, des bêta-2 agonistes, du salbutamol, de la classification des stimulants et des valeurs à signaler pour les glucocorticoïdes.

Il se tourne immédiatement vers la Liste des interdictions, souligne quelques changements et survole assez rapidement les aspects plutôt techniques sans mentionner chaque modification. Les membres ont toutefois en mains la version intégrale en suivi des modifications et les documents explicatifs faisant état de tous les changements.

Certaines substances au haut de la liste ont été retirées de la classe S1 parce qu'elles ne peuvent être produites de façon endogène à des concentrations inférieures ou naturellement par le corps. L'autre partie surlignée en jaune a été ajoutée à titre d'exemple.



Il passe à la classe S1B qui comporte certains changements suggérés par des collègues des laboratoires à l'égard de métabolites qui n'auraient jamais dû figurer sur la Liste des interdictions. Les métabolites sont des produits de dégradation de substances, dont la plupart peuvent être détectés par les laboratoires, mais qui n'ont pas besoin d'être mentionnés sur la liste. Ils ont donc été supprimés, hormis les métabolites biologiquement actifs ou disponibles sur le marché. Certaines autres parties ont été retirées puisqu'elles sont couvertes par des documents techniques (TD19NA, TDEAAS et TDIRMS qui traitent de certains de ces métabolites).

Dans la classe S2, plusieurs nouveaux agents activants du facteur inductible par l'hypoxie (HIF) sont simplement mentionnés dans la liste à titre d'exemple. Le fait qu'ils n'y figuraient pas auparavant ne signifie pas qu'ils n'étaient pas interdits; il vaut toujours mieux en faire état par souci de clarté.

En ce qui concerne les hormones peptidiques et les facteurs de libération, il n'y a qu'un simple changement de dénomination afin de mieux refléter le fonctionnement réel des facteurs de libération par opposition aux modulateurs hormonaux. Dans la partie inférieure, on note l'ajout de DCI à des fins de cohérence.

À la page suivante, sous S3, les membres peuvent voir le trétoquinol, un agoniste bêta-2; même s'il n'était pas désigné auparavant, il était interdit, car on a découvert que le produit était utilisé surtout en Asie dans des médicaments contre l'asthme et parfois dans des médicaments en vente libre contre le rhume. L'équipe a travaillé de façon diligente et grandement apprécié le soutien apporté par les collègues japonais qui aident l'AMA à mener des études de pharmacocinétique à ce sujet. De plus, l'AMA produira des communications et collaborera avec les partenaires d'Asie pour assurer la tenue, en novembre, d'une campagne d'information des sportifs sur cette substance interdite. Une substance que les membres ne verront pas dans la classe S3, mais dont on a parlé plus tôt, est le salbutamol. Les seuils sont assez efficaces. Il y a 300 000 contrôles par année pour ce produit parmi les plus utilisés dans le monde et, dans l'ensemble, l'AMA a visé juste, mais il y aura toujours des cas exceptionnels. Néanmoins, le groupe d'experts Liste a pris l'initiative d'examiner toutes les données et les 21 études réalisées au cours des 20 dernières années, de même que deux nouvelles études approuvées par l'AMA, tandis que l'Agence embauchera un statisticien pour confirmer l'adéquation des seuils ou les rajuster. Mais cela ne sera sûrement pas pour cette année.

Dans la classe S4, certaines substances ont simplement été reclassées afin de mieux refléter leur activité biologique.

La classe S4.4 paraît un peu complexe et elle l'est. Elle porte essentiellement sur les substances favorisant le développement musculaire, et seuls les inhibiteurs de la myostatine y figuraient auparavant. Les experts ont décidé d'étendre cette classe compte tenu des différentes façons dont le récepteur de l'activine peut être affecté.

Dans la classe M3 sur le dopage génétique et cellulaire, il n'y a que l'ajout du terme « cellulaire ». Les cellules étaient déjà incluses dans M3 et on entend généralement par là les cellules souches. Certaines personnes ont demandé si cela signifiait que les cellules souches étaient maintenant interdites alors qu'elles ne l'étaient pas avant. La réponse est non, ce n'est pas le cas. La Liste des interdictions indique sous M3 « Ce qui suit, ayant la capacité potentielle d'améliorer la performance sportive, est interdit », et la note explicative indique que les cellules souches ne sont pas interdites pour le traitement de blessures dès lors que leur utilisation rétablit la fonction normale de la zone affectée sans augmenter cette fonction. Le terme « post-transcriptionnelle » a été ajouté à la liste des exemples pour définir plus précisément les processus pouvant être modifiés par l'édition génétique.

Sous S6, certains changements ont été apportés à la nomenclature pour des raisons de cohérence avec le DCI.



La toute dernière modification porte sur la classe P1 des bêtabloquants, dont l'un a été retiré parce qu'il s'agit simplement d'un stéréoisomère d'un autre produit.

La Liste des interdictions s'accompagne d'un programme à long terme qui a été approuvé l'année dernière par le Comité exécutif et qui ne changera pas cette année, ce pour quoi il ne l'a pas affiché à l'écran. Les membres le trouveront dans leurs dossiers. Cela conclut la présentation du D^r Vernec, qui demande au Comité exécutif d'approuver la Liste des interdictions 2019.

<u>LE PRÉSIDENT</u> dit avoir lu attentivement ce document qu'il trouve plutôt difficile à comprendre, sans doute comme le reste des membres. Le Comité Liste est d'avis qu'il donne une image plus fidèle de la situation actuelle, ce qui est mieux. Le président demande s'il y a des membres assez courageux pour poser des questions. Il remercie le D^r Vernec et le Comité Liste pour leur travail. Les membres sont-ils prêts à approuver la Liste des interdictions devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019? L'AMA la distribuera pour signifier son existence à la communauté antidopage et au monde en général.

<u>LE D^R VERNEC</u> tient à clarifier qu'il demande aux membres d'approuver à la fois la Liste des interdictions et le programme de supervision.

DÉCISION

La Liste des interdictions 2019 et le programme de supervision sont approuvés.

- 7.3 Projets de recherche annuels 2018

LE D^R RABIN informe les membres que le Comité exécutif a aussi eu, en septembre, l'importante fonction d'étudier et d'approuver les projets de recherche pour l'année. L'AMA a reçu 81 demandes de bourse cette année-là, ce qui correspond au nombre de demandes des années précédentes, bien qu'il y ait eu aussi des appels à projets; ainsi, chaque année, l'AMA examine entre 90 et 100 projets de recherche. Les demandes représentent bien les différents continents et parmi les projets soumis, 65 % proviennent de chercheurs qui ne travaillent pas dans des laboratoires antidopage. Ces derniers jouant déjà un rôle incontournable dans la recherche antidopage, il importait d'intéresser des laboratoires moins traditionnels. Cette année, on note une répartition relativement équilibrée des projets entre les différents thèmes prioritaires généralement liés à la section A, soit les méthodes traditionnelles comme la spectrométrie de masse, à la section B portant sur les immunoessais (servant aussi à détecter certaines substances interdites), à la section C (une grande partie des recherches portant sur la pharmacologie et les drogues, légales ou illégales), à la section D (20 projets sont liés au Passeport biologique de l'athlète, ce qui, selon lui, reflète l'intense activité dans ce domaine ainsi que la recherche et le soutien dont le PBA fait l'objet) et, enfin, à la section E (développements à venir en sciences omiques et en matière de biomarqueurs, en particulier pour établir de nouvelles méthodes de détection du dopage).

Tous les projets ont été soumis à des groupes d'experts indépendants, habituellement composés de trois ou quatre experts chacun, avec une vaste quantité d'informations sur les projets et leur classification par le Comité de révision, composé de membres du Comité Santé, médecine et recherche, d'experts tout à fait indépendants des comités ainsi que de la direction de l'AMA. L'objectif était de classer tous les projets selon les recommandations en vue de l'approbation du Comité Santé, médecine et recherche. Comme d'habitude, les projets ont fait l'objet de deux évaluations d'éthique, l'une par l'équipe de recherche locale et l'autre par l'AMA, avant leur approbation définitive. Le Comité Santé, médecine et recherche a bien sûr pour rôle d'examiner les projets, d'en discuter, puis de soumettre leurs recommandations à l'approbation du Comité exécutif. Cet exercice a eu lieu le 28 août sous la présidence du professeur Erdener.

À l'égard des projets recommandés, il devait réviser les différentes sections, dont l'une est financée par le budget courant et l'autre par le fonds spécial, et indiquer les fonds provenant du budget des programmes de recherche ciblée ou réactive et, enfin, comme l'a mentionné le



professeur Erdener dans son introduction, les éléments liés à l'appel de projets sur l'intelligence artificielle que l'AMA a lancé conjointement avec le Fonds de recherche du Québec.

Pour commencer, 18 projets ont été approuvés, pour un total de 1,7 million de dollars. Sur ce nombre, 14 sont admissibles à un financement par le fonds habituel de l'AMA à hauteur de 1,2 million de dollars, et quatre pourraient être financés par le fonds spécial. L'AMA n'a pas épuisé ses fonds pour l'année, ce qui est normal vu l'existence de quelques projets ciblés ou réactifs. Le Dr Vernec a mentionné le trétoquinol. Les études de pharmacocinétique que l'AMA veut mener pour inscrire le trétoquinol sur la Liste des interdictions seront financées à même le budget réactif. Le taux de succès de 22 % est inférieur à celui des années précédentes pour deux raisons : la qualité, qui n'est pas aussi bonne qu'auparavant, et, bien sûr, les contraintes financières dont le Comité Santé, médecine et recherche doit tenir compte. Sur les 18 projets, 13 ont vu leur demande de fonds réduite de 22,67 %, ce qui représente une somme d'argent assez importante, en raison du rejet de certaines parties du projet soit parce qu'elles sont déjà couvertes ou de moindre intérêt pour le Comité Santé, médecine et recherche, soit parce qu'elles ne présentent pas une grande valeur pour la communauté antidopage.

Quant aux projets approuvés pour un financement par le fonds de recherche de l'AMA en 2018, l'un porte sur les inhibiteurs de la myostatine, dont le D^r Vernec a souligné l'importance, car ils sont considérés comme la prochaine génération de stéroïdes anabolisants. Un autre projet approuvé vise une meilleure détection des hormones peptidiques, qui sont déjà interdites, mais dont l'AMA souhaite améliorer les méthodes de détection, ainsi que l'application de la méthode par spectrométrie de masse des rapports isotopiques à la détection des glucocorticoïdes afin de mieux distinguer les origines exogènes et endogènes de ces substances. L'EPO et les agents stimulants de l'érythropoïèse font encore l'objet d'une attention particulière. De nouvelles formes d'EPO apparaissent sans cesse sur le marché et l'AMA doit pouvoir suivre le rythme d'innovation de cette importante hormone; deux projets applicables dans ce domaine et visant à améliorer la détection des stéroïdes, en particulier la testostérone et ses prohormones, ont donc été approuvés. Comme les membres le savent, tous les êtres humains produisent de la testostérone, et certaines formes de testostérone sur le marché imitent l'hormone produite de façon endogène. Il est donc nécessaire de les surveiller.

Une approche s'appuyant sur les marqueurs OMIC, dont il a parlé précédemment, pour l'hydrocortisone, une forme de glucocorticoïde, fait l'objet d'un autre projet approuvé.

Toujours à propos du fonds habituel, il y a un projet sur l'utilisation importante des hormones thyroïdiennes qui, bien qu'elles ne soient pas interdites, ont des répercussions sur le Passeport biologique de l'athlète qui intéressent les experts, ce pour quoi il a été approuvé.

Il mentionne un autre projet lié à des stéroïdes qui, sans vouloir entrer dans les détails techniques, pourraient présenter un problème, et certains étaient d'avis qu'il fallait plus d'information sur le métabolisme de cette classe de substances.

Une partie des travaux consiste en des enquêtes, et l'analyse d'ADN devient un sujet important. L'AMA ne dispose pas vraiment de règles afin d'encadrer les analyses génétiques dans la lutte contre le dopage. S'il est facile d'analyser l'ADN à partir d'un échantillon sanguin ou de tout autre type de cellule, cela est beaucoup plus difficile avec l'urine, en raison de la matrice urinaire ellemême; l'objectif est donc d'établir un cadre rigoureux à cette fin.

Il parle ensuite de la production de documents de référence, qui sont toujours extrêmement utiles pour les laboratoires antidopage. Il a mentionné des études de pharmacocinétique et, en particulier, la fenêtre de détection de l'insuline, qui n'est pas facile à détecter, même s'il existe une méthode, mais l'AMA veut se pencher plus attentivement sur la question. Il a aussi parlé du salbutamol et de la nécessité de mieux comprendre le métabolisme d'une fraction particulière, le sulfate de salbutamol, un sujet fort intéressant.



En 2018, l'AMA a aussi ciblé certains projets ou approuvé des projets réactifs, dont la plupart portent sur l'hormone de croissance humaine, en particulier pour le Passeport biologique de l'athlète. Également pour le module hématologique du PBA, les experts s'intéressent à la mesure du volume plasmatique, ce dernier permettant d'établir la masse totale de l'hémoglobine, soit deux variables intéressantes pour le PBA.

La production de documents de référence certifiés sur deux stéroïdes anabolisants, ou sur un stéroïde anabolisant d'une part et dans le domaine des stéroïdes anabolisants d'autre part, a aussi intéressé les experts.

Enfin, un projet sur l'intelligence artificielle a été approuvé pour voir s'il est possible d'appliquer l'IA dans la lutte contre le dopage. Il s'agit donc d'une étude de faisabilité.

Le D^R Rabin conclut ce chapitre sur les projets de 2018 en rappelant que certains sont financés par le fonds spécial, dont l'AMA se sert encore très judicieusement, et que cela est absolument essentiel. Il reparle du projet de détection de l'insuline qui pourrait permettre à l'équipe et au chercheur à l'origine de la méthode de détection de l'hGH d'appliquer la même méthode à l'insuline. Les autres projets portent sur les marqueurs plasmatiques, très importants pour l'AMA, en particulier le projet d'analyse d'échantillons sanguins pour le Passeport biologique de l'athlète et l'utilisation des marqueurs du volume plasmatique, deux sujets d'intérêt pour l'Agence.

Un autre projet fascinant consiste à donner suite à un projet déjà approuvé sur la détection des transfusions sanguines autologues afin d'accroître le niveau de sensibilité des analyses au niveau cellulaire.

Il y a aussi un projet lié aux facteurs de perturbation du Passeport biologique de l'athlète, notamment la consommation d'alcool qui influe sur le profil de la testostérone, car il est important de colliger l'information à disposition.

L'AMA a établi un partenariat avec le Fonds de recherche du Québec pour mettre en commun leurs connaissances et leurs efforts et pour offrir ensemble un soutien financier aux projets de recherche sur les applications potentielles de l'IA, de l'analyse des données massives et de l'apprentissage profond – tout ce dont les membres entendent régulièrement parler – dans le domaine de la lutte contre le dopage, vus sous un angle important : les problématiques sociétales liées à l'abus de drogues, l'impact dans les secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi que les aspects éthiques de l'application de l'IA à la lutte contre le dopage.

L'appel à projets a été établi de manière à allouer un maximum d'un demi-million de dollars à chaque projet. L'AMA a convenu de contribuer avec le Fonds de recherche du Québec à un ou deux de ces projets coûteux sur une période de deux ans. Les projets doivent être soumis avant la fin du mois. Sept équipes de différents pays souhaitent demander une bourse, et le D^r Rabin se réjouit d'avance d'évaluer conjointement les projets pour en appuyer un ou deux au cours des deux ou trois prochaines années dans la perspective de conférer des dimensions additionnelles au traitement des données dans la lutte antidopage. Voilà qui conclut la présentation sur les projets de recherche pour 2018.

<u>LE PRÉSIDENT</u> fait remarquer aux membres l'étendue des travaux nécessaires. Il y a les projets financés par l'AMA, les projets spéciaux et les nouveaux projets financés par Québec pour inciter l'AMA à demeurer à Montréal. Toutes les données étant présentées, il espère que les membres approuveront la recommandation. Il réitère le fait, souligné par M. Ricci Bitti, que les dépenses de recherche de l'AMA, auparavant de 6,5 millions de dollars par année, s'élèvent actuellement à 2,3 millions de dollars. Il faut en faire encore beaucoup plus pour satisfaire les aspirations que nourrit l'AMA pour la communauté scientifique. Il demande s'il y a des questions sur les projets ou



si les membres sont prêts à les approuver. Il remercie le D^r Rabin et félicite le service Science.

DÉCISION

Les projets de recherche proposés pour 2018 sont approuvés.

7.4 Accréditation par l'AMA du laboratoire de contrôle du dopage d'Afrique du Sud à Bloemfontein

LE D^R RABIN parle de la révocation de l'accréditation du laboratoire de Bloemfontein en juin 2017. Au mois d'août suivant, l'AMA a pu rétablir l'accréditation du laboratoire, mais uniquement pour les analyses sanguines du Passeport biologique de l'athlète, car il s'agit d'un module très précis dans un laboratoire antidopage qu'il importe de maintenir dans cette partie du monde. Après sa révocation, le laboratoire de Bloemfontein a complètement révisé ses procédures en fonction des non-conformités découvertes via le Système d'évaluation externe de la qualité (EQAS), en particulier sur le plan des analyses, de la qualité et des rapports. En fait, le laboratoire réussissait très bien, sauf qu'il a malencontreusement omis l'analyse par SMRI qu'exige le SIL, et l'AMA ne pouvait pas accepter de compromis sur ce point. De plus, dans cette partie du monde, il est important d'avoir accès à des analyses par SMRI puisqu'il n'existe aucun autre laboratoire capable d'en réaliser dans la région. La revalidation des analyses par SMRI a eu lieu en juillet et, après avoir examiné toute l'information, le groupe d'experts Laboratoires s'est dit satisfait du respect de toutes les conditions techniques et exigences par le laboratoire de Bloemfontein pour recommander son accréditation par l'AMA. Le D^r Rabin serait très heureux de l'accueillir à nouveau, avec l'approbation du Comité exécutif, au sein de la petite famille de laboratoires accrédités par l'AMA.

<u>LE PRÉSIDENT</u> pense que ce serait une très bonne chose que l'Afrique dispose à nouveau d'un laboratoire accrédité.

<u>DÉCISION</u>

La proposition d'accorder l'accréditation de l'AMA au laboratoire de contrôle du dopage de Bloemfontein est approuvée.

- 7.5 Modifications au Standard international pour l'AUT

<u>LE PRÉSIDENT</u> demande aux membres de prêter une attention particulière à ce qui suit, car il n'a pas eu le temps de lire les documents sur ce point de l'ordre du jour et en ignore totalement le contenu. Toute décision à prendre appartiendra donc aux membres.

<u>LE D^R VERNEC</u> informe les membres que le Comité exécutif est appelé à approuver les modifications proposées au SIAUT 2019. Étant donné le nouveau Règlement général sur la protection des données (RGPD) et la révision du SIPRP, l'AMA doit modifier certains modèles, qui sont pour la plupart fournis dans les lignes directrices du Programme mondial antidopage; or, le modèle de demande d'AUT, incluant la déclaration du sportif et le formulaire de consentement à modifier, constitue une annexe du SIAUT. Par souci d'uniformité, le service Affaires juridiques de l'AMA a donc recommandé de retirer le formulaire de demande d'AUT des annexes du SIAUT et de l'inclure maintenant au même niveau que les lignes directrices modèles et les autres outils d'aide destinés aux OAD. Il ne souhaite pas que les membres se penchent sur les modifications apportées au formulaire de consentement, bien que celui-ci soit inclus dans les documents qui leur ont été remis; sa demande porte simplement sur le retrait du modèle de demande d'autorisation, lui aussi inclus dans la documentation. Voilà pour le contexte de sa demande d'approbation d'une modification au SIAUT. Il sera heureux de répondre aux questions ou de fournir des éclaircissements au besoin.



M. SIEVEKING fait remarquer que le standard ne change pas quant au fond. Comme le D' Vernec l'a dit, il ne sera pas nécessaire d'obtenir l'approbation du Comité exécutif ni de l'UNESCO, puisqu'il s'agit d'une simple proposition d'ordre pratique.

LE PRÉSIDENT dit ne jamais être parfaitement convaincu de la facilité des choses.

M. PIECHOTA souligne l'importance du RGPD en Europe et demande si le formulaire de consentement y est conforme.

M. SIEVEKING répond que le Comité exécutif a adopté une recommandation en mai pour assurer le respect des principales exigences du RGPD, ce pour quoi l'AMA a révisé certains formulaires, dont celui-là, afin de les harmoniser avec le nouveau SIPRP. La réponse à la question de M. Piechota est donc oui. Les lois nationales d'un pays ayant préséance sur les exigences du SIPRP si elles sont plus rigoureuses, il vaut mieux traiter le formulaire de consentement à part, afin que chaque pays puisse l'adapter en fonction de sa législation ou du SIPRP.

LE PRÉSIDENT remercie M. Sieveking.

DÉCISION

Les modifications proposées au SIAUT sont approuvées.

7.6 Document technique pour les Unités de gestion du Passeport biologique de l'athlète (TD-UGPBA)

LE D^R RABIN dit qu'il tentera de quider les membres assez rapidement dans sa présentation, puisque certains ont déjà vu quelques-unes des diapositives. L'AMA ne dispose que de lignes directrices opérationnelles sur les UGPBA; il y a bien des éléments liés au SICE, mais ils concernent davantage le prélèvement des échantillons. C'est pourquoi, lors du développement du Passeport biologique de l'athlète, et à l'appui des UGPBA, certains partenaires et experts concernés par les activités quotidiennes liées au PBA ont demandé un document plus clair et plus étoffé que de simples lignes directrices. Actuellement, la plupart des UGPBA se trouvent dans des laboratoires antidopage auxquels 106 OAD sont associées. Une fraction seulement des UGPBA sont accueillies par des OAD et, sur les 26 OAD, seules six sont actives; on parle donc de moins de 5 % d'UGPBA concernées par ce document technique. Une partie du problème découle en fait des activités d'UGPBA menées par certaines OAD. À compter du 1er janvier 2019, la nouvelle version du DTASS rendra le Passeport biologique de l'athlète obligatoire pour certains partenaires; le bon fonctionnement des UGPBA fera donc l'objet d'une demande et d'attentes grandissantes. La plupart des difficultés actuelles relevées par les experts viennent des UGPBA associées à des OAD. Comme les membres le verront à la lumière des points soulevés en mai, il n'y a que guelques UGPBA performantes au sein des OAD. Le groupe d'experts a examiné le volume de profils de bien plus que les 5 % d'UGPBA en question, mais cela demeure un point préoccupant. En outre, le groupe d'experts se voulait aussi inclusif que possible, en intégrant des représentants des OAD, des FI ou des ONAD et toujours avec le soutien d'un laboratoire antidopage, qu'il convient d'inclure lorsqu'il est question d'activités concernant les laboratoires.

Le processus de consultation a été assez approfondi, et il insiste sur le fait que, compte tenu des commentaires reçus en mai, la phase de consultation s'est poursuivie, notamment au sujet des OAD les plus touchées et celles qui ont déjà soulevé des préoccupations. Selon des discussions tenues avec elles, il y a parfois eu une incompréhension de certaines dispositions du document technique. Celles-ci ont été clarifiées dans la nouvelle version du document présentée aujourd'hui aux membres. Il estime que cette phase de consultation additionnelle a été très utile, car l'AMA a pu trouver une solution ou établir un nouveau modèle pour satisfaire la grande majorité, sinon la totalité, des partenaires. Le nouveau modèle (les membres verront les différences sous peu) prévoit la présence du responsable de l'UGPBA au laboratoire (selon une proposition faite en mai et toujours valide); de plus, pour répondre à la demande des quelques OAD accueillant aussi un responsable



d'UGPBA, l'article 3.2 de l'actuelle version du document technique offre la possibilité de compter au sein de l'OAD un responsable d'UGPBA qui soit toujours associé au laboratoire et relève de lui, car il est important que le directeur de l'UGPBA se trouve au laboratoire accrédité par l'AMA ou lui soit associé. C'est là le principal changement ajouté à la nouvelle version du document technique. On s'attend encore à une harmonisation des méthodes de gestion efficace des UGPBA, ainsi que de l'approche et de la gestion du Passeport biologique de l'athlète. Cette nouvelle version accorde une indépendance opérationnelle aux OAD et préserve leur haut niveau d'expertise de la gestion des passeports. Elle pourrait aussi accroître la coopération entre le laboratoire et l'OAD qu'entraînent déjà les processus de contrôle et d'analyse des échantillons, tout en introduisant une nouvelle flexibilité quant à l'emplacement des responsables d'UGPBA; à cet égard, il respecte le fait que certaines OAD disposent déjà de tels responsables et il dit souhaiter maintenir leurs activités.

Il y a bien sûr aussi le facteur temps. Bientôt, le nouveau DTASS focalisera davantage sur le développement du Passeport biologique de l'athlète, du module hématologique, du module stéroïdien et (dans l'avenir) du module endocrinien, et les experts sont d'avis que l'AMA doit renforcer la gestion du PBA pour pousser plus loin la lutte contre le dopage au moyen de cet outil important. Ce document est donc présenté au Comité exécutif pour information, et le D^r Rabin se dit prêt à recevoir les questions ou commentaires.

LE PRÉSIDENT admire le caractère succinct de la présentation.

M. DÍAZ fait observer que pratiquement personne n'a abordé les questions techniques. Il ignore si c'est en raison de la longueur de son vol qu'il a pu lire la totalité des documents, mais celui-là compte parmi ceux qui font une réelle différence sur le terrain; il en félicite le D^r Rabin et le soutient pleinement.

M. SHEPANDE indique, au nom de son commissaire absent, que la région de l'Afrique a soumis le document à un examen par les pairs et s'en est dite satisfaite.

M. PIECHOTA promet de prendre la parole pour la dernière fois, mais c'est parce qu'il a discuté d'un enjeu avec le D^r Rabin. L'Europe est très heureuse du document et aime l'idée de disposer d'un document technique pour les UGPBA, mais elle a un problème avec l'entité habilitée à accueillir l'UGPBA, car, selon la version actuelle, il s'agit uniquement du laboratoire, alors que de nombreux partenaires européens ont aussi demandé que l'OAD jouisse de ce droit. Il faudrait donc modifier quelque peu le texte.

<u>LE D^R RABIN</u> remercie M. Piechota. Il est pleinement conscient de ce point. Le nouveau modèle présenté fait toujours intervenir les OAD. Il est très important de souligner que les OAD peuvent encore jouer un rôle actif (et probablement le plus actif) dans la gestion des passeports par l'entremise de leur responsable, si elles le désirent. Le responsable de l'UGPBA, soit la personne qui traite les profils et le Passeport biologique de l'athlète au quotidien, demeure impliqué; c'est donc un changement important par rapport à la version de mai. Les experts ont insisté pour que le laboratoire abrite la structure et la direction de l'UGPBA, car les laboratoires antidopage sont les plus expérimentés de tous, en particulier en ce qui concerne le profil stéroïdien ainsi que le profil endocrinien à venir. Beaucoup y sont déjà fort actifs et plus de 80 % se trouvent actuellement dans des laboratoires antidopage, et les experts ont recommandé de les y maintenir et de renforcer cette expertise. Cela n'empêche pas les OAD de fonctionner comme elles le font aujourd'hui. Il s'agit simplement d'une légère modification de la relation ou du lien.

M. PIECHOTA dit qu'il lui faudra bien l'accepter.

<u>LE PRÉSIDENT</u> demande si cela convient à toutes les parties concernées. Il félicite le service Science. Le président du Comité Santé, médecine et recherche peut être fier de l'énorme travail accompli par ses troupes. Le président remercie le D^r Rabin et lui demande de transmettre à tous



les membres de son service sa grande appréciation pour tout leur travail.

DÉCISION

La proposition concernant le TD-UGPBA est approuvée.

Le point 8 de l'ordre du jour (Sportifs) a été devancé, puisque M^{ME} SCOTT devait partir avant la fin prévue de la réunion. Voir plus haut.

9. Éducation

- 9.1 Rapport du président du Comité Éducation

<u>LE PRÉSIDENT</u> demande à M. Moses de présenter son rapport et l'assure que plus de temps sera accordé au thème de l'éducation à Bakou.

M. MOSES informe les membres qu'il trouveront les détails dans la documentation. Le point le plus important à mentionner est la tenue de la deuxième Conférence mondiale sur l'éducation à Beijing les 24 et 25 octobre, à laquelle on attend plus de 200 personnes. Puisque CHINADA et USADA en sont les sponsors, ce sera un projet fort important pour le Comité Éducation. Le groupe de travail chargé de rédiger la version initiale du standard international se réunira après la conférence de Beijing pour préparer la deuxième version. Le partenariat pour l'éducation établi avec le CIO, le CIP, le comité international Fair Play, le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport ainsi que l'UNESCO se poursuit. Quant au programme d'apprentissage en ligne de l'AMA, ADeL, 10 000 utilisateurs se sont déjà enregistrés sur la plateforme depuis cinq mois et M. Moses espère que le taux de participation augmentera rapidement. Les 25 et 26 de la semaine suivante, le Comité de révision des projets de recherche en sciences sociales organisera une conférence téléphonique pour évaluer les projets. Il y a 47 demandes ayant fait l'objet de plusieurs examens par des pairs. Voilà pour le dernier point important. Tout le reste se trouve dans les documents des membres.

LE PRÉSIDENT remercie M. Moses.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Éducation.

10. Divers/prochaines réunions

<u>LE PRÉSIDENT</u> remercie vivement les membres et leur indique qu'il lui faudra un moment pour expliquer en langage clair la décision du Comité de révision de la conformité.

M^{ME} HOFSTAD HELLELAND rappelle que le président a entamé la réunion ce matin en exprimant sa déception à l'égard des fuites du Comité exécutif. Depuis une heure, tout a été rapporté par l'agence de presse russe TASS, qui a diffusé dans le monde entier l'intégralité des propos tenus dans cette salle, citant des sources proches du Comité. Elle doute toutefois qu'un des membres du Comité exécutif, des représentants du Mouvement sportif ou de ses collègues des autorités publiques, auxquels elle accorde toute sa confiance, ait pu se précipiter hors de la salle pour appeler l'agence de presse russe. On s'était entendu pour attendre une heure avant que le président et le directeur général donnent, avec M. Taylor, une conférence de presse sur la situation. Or, cela ne s'est pas produit et elle s'en dit désolée. C'est pourquoi elle appuie sans réserve la tenue d'une enquête par la direction pour découvrir le responsable de la fuite d'information. Elle ne pense pas que ce soit un membre du Comité exécutif, mais elle croit que certaines personnes travaillent avec (ou contre) l'AMA. Ce doit être une personne proche du Comité exécutif, et elle espère que l'enquête



produira des résultats, car la situation ne lui plaît pas du tout. Elle souhaite bonne chance à la direction.

<u>LE PRÉSIDENT</u> rétorque qu'il n'est pas heureux non plus de la divulgation de cette information alors qu'il avait demandé aux membres de ne rien dire. Sans doute est-il naïf d'avoir espéré la tenue du secret. Il a assuré au Comité exécutif que l'AMA enquêtera sur les conditions, et c'est ce qu'elle fera, mais il doit s'entretenir avec le directeur général, M. Taylor et M^{me} MacLean avant de s'adresser officiellement aux membres des médias aux Seychelles.

Mais avant cela, il remercie tous les membres pour leur approche ouverte, relativement cordiale et constructive d'un problème fort délicat. La situation russe a été une expérience terrible pour le sport, les sportifs et l'AMA, qui n'a rien donné de bon. L'AMA a tenté de faire avancer les choses, et c'est ce qu'il soulignera dans son message ultérieur. Il remercie beaucoup les membres pour le déroulement de la réunion. Il remercie aussi les hôtes des Seychelles pour leur accueil et la splendide soirée de la veille. Il souhaite à M^{me} Hofstad Helleland et au directeur général tout le succès escompté au forum prévu le lendemain. Il remercie ensuite les interprètes. Il croit bien que la réunion a été de loin la plus intéressante de toutes, mais il est important que tous les membres comprennent clairement les objectifs et les réalisations de l'AMA. Il souhaite bon voyage à ceux qui repartent et une bonne journée à ceux qui restent.

Le Comité exécutif se réunira de nouveau à Bakou et tentera d'organiser la rencontre afin de disposer de plus de temps pour s'attaquer aux points réellement importants. Avec un peu de chance, l'AMA aura obtenu de l'information de ses amis russes.

DÉCISION

Comité exécutif – 14 novembre 2018, Bakou, Azerbaïdjan; Conseil de fondation – 15 novembre 2018, Bakou, Azerbaïdjan; Comité exécutif – 15 mai 2019, Montréal, Canada; Conseil de fondation – 16 mai 2019, Montréal, Canada; Comité exécutif – 23 septembre 2019, Tokyo, Japon; Comité exécutif – 4 novembre 2019, Katowice, Pologne; Conférence mondiale sur le dopage dans le sport – 5-7 novembre 2019, Katowice, Pologne; Conseil de fondation – 7 novembre 2019, Katowice, Pologne.

La séance est levée à 16 h 55.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE PRÉSIDENT DE L'AMA